

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 15 décembre 2020

La séance est ouverte à 18h05.

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deborsu, Ch. Mouget, P. Grandchamps, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart, B. Sohier

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)
Mmes C. Bazelaire, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, G. Plennevaux (jusqu'au point 4),
A-M.Salembier
MM. C. Capelle, D. Fievet, V. Maillen, M. P. Mailleux (jusqu'au point 4), F. Mencaccini

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes C. Halut, R. Marchal, A. Minet
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)
MM. B. Guillitte, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes C. Collard, M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi
MM. J. Damiot, D. Fievet, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)
MM. P-Y Dupuis, J. Lemoine

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
Mme F. Jacquet

Mme F. Kinet, Exclue

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées:

Mme O. Baivier, Conseillère communale PTB

Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 4:

- Oui: majorité (cdH, Ecolo et MR),
- Non: PTB, PS, DéFI et F. Kinet

Points 5 et 6:

- Abstention: PS

Point 8:

- Oui: majorité (cdH, Ecolo et MR), DéFI, PS
- Non: PTB, PS et F. Kinet

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
MANDATS ET TUTELLE CPAS.....	4
1. (U) Groupe politique DéFI: exclusion d'un membre	4
DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE	6
2. Rapport annuel du Directeur financier: prise de connaissance	6
BUDGET ET PLAN DE GESTION.....	7
3. Exercice 2020: MB ordinaire et extraordinaire n°2 - décision de Tutelle	7
4. Budget 2021.....	8
ENTITES CONSOLIDEES	68
5. CPAS: exercice 2020 - MB n°2 - approbation	68
6. CPAS: exercice 2020 - MB n°3 - approbation	69
7. CPAS: exercice 2021 - budget initial - prorogation du délai de tutelle	71
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN	72
REGIE FONCIERE.....	72
8. Budget 2021.....	72

Séance publique

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Bien, 18h05, je vous propose de commencer.

Bonsoir à toutes et à tous, nous allons entamer le dernier Conseil communal de cette année 2020, une année dont nous nous souviendrons puisqu'elle est liée à une crise sans précédent qui nous affecte encore et qui, bien sûr, a des répercussions sur les finances communales d'où l'importance de ce Conseil où le budget va être abordé.

Alors, quelques rappels, vous l'avez évidemment remarqué, nous sommes toujours en visioconférence, conformément au Décret du 1^{er} octobre 2020 qui organise jusqu'au 31 mars la tenue des réunions des organes communaux de cette façon. Et nous ferons ainsi jusqu'à ce que les conditions sanitaires s'améliorent.

Pour rappel encore, vous le savez, tout est retransmis en direct sur YouTube, elle est donc enregistrée, bien sûr, cette réunion.

L'équipe technique vous demande de couper votre micro, de lever la main quand vous voulez vous exprimer, de l'abaisser quand vous n'en avez plus besoin et de garder la caméra allumée pour que l'on puisse plus facilement voir les présences ou voir ceux qui pourraient ne pas être là.

Nous allons commencer par un appel nominatif comme les autres fois. Sont d'ores et déjà excusés Madame Eliane Tillieux qui est retenue au Parlement fédéral pour présider la séance plénière, Madame Ode Baivier et Madame Carolina Quintero à qui nous souhaitons le meilleur. Seront en retard, plus que probablement Monsieur Warmoes et Madame Farah Jacquet ainsi que Monsieur Gavroy.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Madame la Présidente, je voudrais signaler que Madame Jacquet était présente quand vous avez fait son appel malgré l'information qui vous a été transmise. Donc, je voudrais par élégance signifier qu'elle a tenté de signifier sa présence.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre mais je n'ai pas encore 36 yeux et donc, j'ai un petit peu de mal à suivre parfois l'arrivée de tout le monde. Merci Monsieur le Bourgmestre de me le signaler.

Vous avez été informés par mail qu'il y avait un point en urgence qui était introduit à l'ordre du jour de la séance de ce soir, ce qui a décalé la numérotation de l'ordre du jour.

Vous avez reçu une délibération modifiée par mail hier, le point réservé au budget, point 3 qui est devenu point 4. Et cette délibération en urgence qui vous a été transmise par mail aujourd'hui.

Je rappelle donc qu'il n'y a pas de vote au scrutin secret ce soir. Pour les votes publics, c'est comme d'habitude. Je fais d'abord voter les membres du Conseil par l'intermédiaire des Chefs de groupe mais cela n'exclut nullement que certains puissent s'exprimer à titre individuel.

POINT DEPOSE EN URGENCE

DIRECTION GENERALE

MANDATS ET TUTELLE CPAS

1. (U) Groupe politique DéFI: exclusion d'un membre

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

J'espère que je n'ai rien oublié dans les informations importantes à rappeler et nous pouvons donc aborder l'ordre du jour avec, comme je vous le disais, un point qui vient en urgence.

Conformément à l'article L1123-1 du Code de la Démocratie Locale, l'acte d'exclusion doit être porté à la connaissance des membres du Conseil communal lors de la séance la plus proche. Le Collège ayant pris connaissance de l'acte d'exclusion ce 15 décembre, la séance la plus proche est donc aujourd'hui.

Je suppose que vous n'avez pas d'objection sur la forme pour cette urgence qui nous est de toute façon imposée par le Code de la Démocratie Locale?

Nous arrivons au fond, il vous est demandé de prendre connaissance de cet acte d'exclusion.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Madame la Présidente

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Oui

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je signale ma présence.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous vois.

Pas de réaction sur le point 1? Nous pouvons passer au point suivant?

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1123-1 §1 relatif à la notion de groupe politique et à la procédure d'exclusion d'un Conseiller ;

Attendu, conformément à cet article du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, que :

- le ou les Conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste ;
 - le Conseiller qui, en cours de législature, est exclu de son groupe politique, est démis de plein droit de tous les mandats qu'il exerçait à titre dérivé tel que défini à l'article L51111
 - l'acte d'exclusion est valable si :
 - il est signé par la majorité des membres de son groupe;
 - il est communiqué au Collège.
 - l'acte d'exclusion est porté à la connaissance des membres du Conseil communal lors de la séance la plus proche, que l'exclusion prend effet à cette date, que le procès-verbal de la séance du Conseil communal en fait mention et qu'un extrait du procès-verbal est signifié aux organismes dans lesquels le membre siège en raison de sa qualité de Conseiller communal ;
 - l'exclusion ou la démission du groupe visé à ce paragraphe entraîne de facto la nullité de la déclaration d'apparentement ou de regroupement éventuelle et que le Conseiller concerné peut remettre une nouvelle déclaration d'apparentement ou de regroupement, sans que celle-ci ne puisse influencer la composition des organismes para-locaux concernés ;
 - pour l'application de l'article L11231 et de l'article L1123-14, ce Conseiller est considéré comme appartenant toujours au groupe politique quitté ;

Vu la délibération du Conseil du 03 décembre 2018 relative aux déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement par laquelle Mme

Françoise Kinet, élue sur la liste n°6 dénommée DéFi, est apparentée au groupe DéFi ;

Vu l'acte d'exclusion de Mme Françoise Kinet du groupe DéFi daté du 09 décembre 2020 ;

Attendu que l'acte d'exclusion a bien été signé par la majorité des membres du groupe DéFi (trois conseillers sur quatre) et a été communiqué au Collège ;

Attendu que cet acte d'exclusion est donc à considérer comme valable conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation susvisé ;

Attendu enfin que Mme Françoise Kinet n'a été désignée dans aucun organisme pour y siéger en sa qualité de conseiller communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-24 relatif à l'urgence;

Vu l'urgence compte tenu de l'obligation de porter l'acte d'exclusion à la connaissance des membres du Conseil communal lors de la séance la plus proche, soit en l'occurrence ce 15 décembre 2020;

Sur proposition du Collège du 15 décembre 2020,

Prend connaissance de l'acte d'exclusion de Mme Françoise Kinet du groupe DéFi.

Cette exclusion prend effet ce 15 décembre 2020. Il en est fait mention dans le procès-verbal de cette séance.

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE

2. Rapport annuel du Directeur financier: prise de connaissance

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement l'article L1124-40 relatif aux missions du Directeur financier;

Vu l'article L1124-40 § 4 du CDLD précisant que le Directeur financier fait rapport en toute indépendance au Conseil communal au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis. Le rapport contient aussi, et notamment :

- un état actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie;
- une évaluation de l'évolution passée et future des budgets;
- une synthèse des différents avis qu'il a rendus à la demande ou d'initiative;
- l'ensemble des données financières des services communaux en ce compris les services de police, des régies communales, des intercommunales, des sociétés dans lesquelles la commune a une participation d'au moins 15 % et des ASBL auxquelles la commune participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15 % des membres des organes de gestion;

Vu la circulaire de la Direction Générale Opérationnelle des pouvoirs locaux du 16 décembre 2013 relative à la réforme du statut des titulaires des grades légaux et notamment son chapitre 4 consacré aux nouvelles missions du Directeur financier;

Vu le rapport annuel du Directeur financier sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice 2019, transmis simultanément au Collège et à la Directrice générale;

Sur la proposition du Collège du 1er décembre 2020,

Prend connaissance du rapport annuel du Directeur financier sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice 2019.

BUDGET ET PLAN DE GESTION**3. Exercice 2020: MB ordinaire et extraordinaire n°2 - décision de Tutelle**

Vu le CDLD et plus particulièrement ses articles relatifs à la Tutelle spéciale d'approbation sur les actes communaux ;

Vu l'article 4 du RGCC stipulant que les décisions de Tutelle en matière financière sont communiquées par le Collège au Conseil ;

Vu sa décision du 13 octobre 2020 d'adopter la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 ;

Sur proposition du Collège du 1er décembre 2020,

Prend connaissance de l'arrêté du 19 novembre 2020 du Ministre des Pouvoirs locaux ainsi que des remarques du CRAC et de la DGO5 réformant la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 de la manière suivante :

A l'ordinaire :

- 04050/465-48 : 211.337,77 € au lieu de 197.735,09 €, soit 13.602,68 € en plus (R) ;
- 040/958-01 : 0,00 € au lieu de 4.243.151,53 €, soit 4.243.151,53 € en moins (D) ;

Les résultats, après réformation, s'établissent comme suit :

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	193.588.753,45 €
Dépenses de l'exercice propre	- 198.935.605,30 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 1.396.851,85 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	5.727.075,74 €
Prélèvement vers fonds de réserve ordinaire	- 236.853,88 €
Prélèvement sur fonds de réserve ordinaire	+ 163.384,20 €

Résultat global (boni)	4.256.754,21 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	47.903.701,57 €
Dépenses de l'exercice propre	- 43.181.568,80 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	4.722.132,77 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	3.791.858,15 €

Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 24.990.548,26 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 16.476.557,34 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

4. Budget 2021

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet avec le budget 2021 qui sera soumis à votre approbation.

Et je passe la parole tout de suite à Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Présidente.

Bonsoir à chacun et chacune d'entre vous.

Avant d'aborder directement ce dossier du budget 2021 pour lequel un petit PowerPoint viendra appuyer mes propos, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour pouvoir saluer une Namuroise ayant été récemment lauréate d'un prix international, en l'occurrence Marie du Chastel, la coordinatrice et animatrice du KIKK, qui a reçu le prix de la femme francophone de l'année 2020 qu'elle partage avec une Parisienne au demeurant, impliquée dans les nouvelles technologies et le secteur médical.

Vous savez que la Ville de Namur est membre du réseau de l'Association internationale des Maires francophones. Près de 300 Villes et Communes francophones à travers le globe sont membres de cette association et c'est affectivement, je trouve, l'occasion de souligner la fierté que nous partageons toutes et tous, je n'en doute pas, du fait que, depuis l'international, l'action portée par Marie du Chastel au sein du KIKK avec son extension tant sur le continent africain que africain ait pu être remarquée et saluée. Et je souhaitais pouvoir le souligner d'entrée de jeu. Elle mérite sûrement vos applaudissements virtuels.

Pour en arriver alors, chers amis du Conseil, au point du budget. J'ai réalisé un petit PowerPoint dont certains éléments ont pu être partagés avec ma Commission du budget, d'autres vont l'être Et je remercie, effectivement, Maryse de pouvoir le partager sur votre écran de sorte que ça puisse effectivement, dès le départ être utile.

Un PowerPoint est diffusé.

Chers amis, comme vous l'avez souhaité, nous avons décidé de consacrer une séance de Conseil communal spécifique au budget pour permettre un débat démocratique de qualité et sur ce point annuel important et censé donné les accents de la politique qui sera menée l'exercice suivant.

Je dis bien censé donner car, en cette fin d'année si particulière et qui a bousculé toutes nos certitudes, les travaux budgétaires et les prévisions à moyen et long terme ont été rendus encore plus aléatoires et compliqués qu'ils ne peuvent déjà l'être en temps normal dans un monde où tout s'accélère et dans lequel 5 années peuvent représenter une éternité.

Sur ce dernier point, je tiens à rappeler que, compte tenue de la situation, le Ministre des Pouvoirs locaux, Christophe Collignon, a indiqué que les plans et les projections quinquennales feraient l'objet d'un travail en collaboration avec les Communes concernées, le SPW et le CRAC pour pouvoir présenter un dossier solide fin de l'année 2021 en accompagnement du budget communal 2022.

C'était au départ, souvenez-vous, cette fois-ci qu'il était prévu de vous présenter ce plan quinquennal mais la crise Covid étant passée par là, les Communes ayant eu leur matrice budgétaire largement bousculée, la Région wallonne a décidé de décaler ça d'un an et donc, de calquer ce futur plan de gestion quinquennal sur le budget initial 2022 pour toutes les

Communes, pas uniquement pour Namur bien entendu.

Gageons, en tout cas, que d'ici là, nous puissions revivre normalement, on croise les doigts, et procéder à l'inventaire et à l'estimation des dommages collatéraux de la crise inédite que nous vivons depuis l'après-guerre.

Comme je le disais lors de la MB 2, les projections quinquennales sont à prendre avec beaucoup de réserves.

Je ne sais pas qui n'a pas coupé son micro, mais ça serait appréciable de pouvoir le faire. Merci beaucoup.

Je disais donc que les projections quinquennales sont à prendre avec beaucoup de réserves, comme ça a pu être exprimé d'ailleurs par le Département de Gestion Financière et le Directeur financier, eux-mêmes dans la Commission puisque le plan de gestion n'a pas été actualisé et que les projections en question sont donc toujours réalisées sur base du plan de gestion de 2015.

Mais vous savez que c'est une annexe obligatoire de toute présentation budgétaire et donc, qu'on a, pour la forme, joint le plan de gestion qui se base toujours sur les hypothèses de l'année 2015. Il y a 5 ans, c'est aussi une éternité et donc, l'objectif administratif est rencontré. Evidemment l'élément de contenu est à relativiser et largement.

Les prévisions des additionnels au Précompte Immobilier ont été effectuées sur base d'une estimation du SPW qui ne tiendrait notamment pas compte de l'augmentation du parc immobilier à Namur. Ce point devra être affiné avec la Région wallonne et le CRAC dans le cadre du plan de gestion afin d'envisager une croissance réaliste.

Toutes les communes de Wallonie sont d'ailleurs horrifiées des montants communiqués par le SPW et beaucoup doutent de la rigueur avec laquelle la Région est en capacité de gérer cette nouvelle compétence venue du fédéral, au vu des expériences antérieures n'ayant pas été probantes mais gageons qu'il faille faire ses maladies de jeunesse et que très vite, les bons chiffres plus cohérents puissent être transmis et communiqués aux Communes. Mais en attendant, c'est la douche froide un petit peu partout.

Enfin, les prévisions des additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques traduisent certes un ralentissement mais la réalité des chiffres nous rattrapera surtout d'ici deux ans, lorsque l'on accusera le coup et le coût de la crise Covid actuelle. Le coup avec "p" et le coût avec "t".

La semaine dernière, l'Union des Villes et Communes de Wallonie parlait d'un trou global au niveau des communes de presque 600 millions d'euros en raison de cette crise Covid. On n'a donc pas encore fini d'en voir tous les effets collatéraux et c'est donc l'occasion de souligner que les années à venir bousilleront tous les pronostics et réduiront à néant les efforts que nous avons fait durant plus douze ans.

Tout cela sans compter sur les effets de la crise au niveau des aides sociales qui augmentent et ne devraient cesser d'augmenter dans les prochains mois en raison des pertes d'emplois et des faillites dramatiquement annoncées.

Mais comme nous avons souhaité le préciser dès l'entame de cette législature, nous ne laisserons pas tomber les plus précarisés et nous serons au rendez-vous de la solidarité pour mener une politique d'action sociale qui porte ses fruits et donne espoir et dignité à ceux qui les ont perdus. Cette phrase issue de notre Déclaration de Politique Communale prend tout son sens aujourd'hui au moment où nous traversons cette crise.

Depuis que je suis en charge des finances, c'est la première année que les projections quinquennales, malgré le caractère très relatif que je suis en train d'expliquer, sont si catastrophiques.

Alors, bien sûr, les éléments que je viens de partager avec vous l'expliquent en très large partie. Et donc, oui, nous devons être prudents et relativiser les chiffres qu'on vous expose mais malgré tout, ils traduisent, si pas la véracité en valeur absolue des chiffres auxquels nous risquons d'être confrontés, ils traduisent, en tout cas, une tendance relative à la

dégradation de notre trajectoire budgétaire, la nôtre comme celle d'ailleurs de toutes les Communes de Wallonie, je vais y revenir.

Cette vision d'un important déficit à venir nous donne presque le sentiment d'être ramenés près de 15 ans en arrière ; les efforts de ces dernières années sont balayés et les réserves constituées et maintenues depuis de nombreuses années seraient, en cas de scénario tel que celui-là, réduites à néant avant la fin de la législature et peut-être même dès 2023.

C'est ce que je vous expliquais avant l'été : la crise du Covid impacte nos finances de manière violente. Rien qu'avec la première vague, ce sont, souvenez-vous, pas moins de 8 millions d'euros de surcoûts imprévus ou de pertes de recettes inattendues que l'on doit encaisser. Et avec cette seconde vague de confinement, la situation, chacun l'imagine bien, ne va guère s'améliorer. La facture finale de 2020 sera donc particulièrement salée. Et elle sera probablement même acide pour nos finances, puisque notre bas de laine va fondre bien plus vite que prévu.

Oui en septembre dernier, j'ai pu me réjouir que certains paramètres et singulièrement nos bons résultats du compte 2019 aient permis de renflouer nos réserves. Notre bas de laine avoisinait à nouveau les 20 millions d'euros. En soi, de manière isolée, cette nouvelle était réjouissante et il fallait s'en réjouir. Mais dès que l'on dézoome un peu le regard, et que l'on analyse les chiffres de la Ville de manière plus macro, je redis mon inquiétude. La même que celle que je vous ai déjà exprimée à maintes reprises.

Il faut se rappeler que lorsque cette majorité est arrivée à la tête de la Ville, nous faisons face à un déficit structurel de près de 7 millions d'euros par an. Nous avons redressé la barre durant plus de 12 ans, pour remettre la Ville à flot, à l'équilibre budgétaire et avec même 20 millions de réserve.

Dès lors, au vu du chemin parcouru, chacun comprendra que l'énorme frustration que nous ressentons aujourd'hui face à cette perspective de dégradation de nos finances communales, d'autant que cette dégradation, elle vient surtout d'éléments sur lesquels nous n'avons pas la moindre maîtrise. Elle s'est accélérée aussi à la lumière d'un élément sur lequel nous n'avons pas de maîtrise.

Ce n'est pas le fruit d'une quelconque mauvaise gestion; que du contraire d'ailleurs, je dis, j'affirme que nous sommes l'une des seules grandes Villes à disposer de réserves si conséquentes. Nous n'avons pas dépensé l'argent à tout-va, nous avons tempéré les coûts de personnel, diminué nos dépenses de fonctionnement, ajusté la fiscalité locale, limité nos volumes d'investissements pour éviter un effet disproportionné sur la dette.

Oui il y a eu lieu, et nous le revendiquons fièrement, d'importants chantiers publics, mais ceux-ci ont été rendus possible grâce à des apports extérieurs (les subsides régionaux et européens).

Lors du dernier Conseil, Monsieur Semois m'interpellait encore quant au coût du Pavillon numérique. Aujourd'hui, l'équation, elle est simple, c'est 90% de son coût pris en charge par la Région pour 10% par la Ville. Et je pourrais, à nouveau, faire le détail des autres projets.

Et donc non, contrairement à certains fantasmes ou raccourcis véhiculés par toute une série de personnes qui le font à des fins politiques volontaires ou bien qui ne maîtrisent pas la comptabilité communale, nous n'avons pas explosé la dette, nous n'avons pas trop investi. D'ailleurs, tous les niveaux de pouvoir de l'Europe jusqu'aux Communes aujourd'hui sont incitées à réaliser des investissements pour réaliser une relance du moteur économique.

La charge de dette progresse d'ailleurs de manière extrêmement maîtrisée et conformément à nos prévisions, grâce aux taux fort bas que l'on connaît depuis des années, et grâce aussi aux talents de notre Directeur financier. Les projections budgétaires des prochaines années se dégradent en fait en raison de l'augmentation des coûts de pension du personnel et du futur second pilier de pension, de l'augmentation inéluctable des coûts du CPAS pour répondre aux besoins de solidarité, de la chute des recettes du précompte et de l'impôt des personnes physiques vu les retards d' enrôlement et les pertes de revenus des citoyens que de surcroît, la crise Covid amplifiera; à cause aussi des pertes de recettes dues au Tax Shift fédéral du Gouvernement précédent, et les pertes de recettes et les coûts additionnels de la

pandémie achèvent de mettre la dernière couche.

Souvenez-vous aussi qu'au début de la législature, je vous indiquais que la reprise à 100% par la Province de notre dotation communale à la Zone de Secours était la condition impérative pour que nos finances tiennent le coup, avec notre bas de laine, jusqu'à la fin de cette législature. Au final, la reprise s'opérera à hauteur de 60% au lieu de 100%. Ce qui nous laisse donc une ardoise de quatre millions par an supplémentaires. Et je n'ose imaginer si pareille décision n'avait même pas été envisagée... C'est vraiment quelque chose, effectivement de salutaire.

On pourra se rassurer ou relativiser en regardant dans l'assiette des voisins. La plupart des Communes wallonnes font face aux mêmes difficultés. Et je vous ai, ici, mis quelques titres des articles de presse les plus récents et celui où apparaît mon homologue de Charleroi daté d'hier ou comme vous le voyez, lui-même reconnaît qu'à un moment donné, toutes les villes ont des difficultés et qu'il n'est pas possible de pouvoir dégager un horizon qui permette de tenir le coup du côté des Communes si une intervention structurelle de la Région ne devait pas être décidée.

Si je regarde la situation dans d'autres grandes villes pour relativiser la nôtre, comme Liège ou Charleroi mais c'est encore bien pire. Charleroi affiche un déficit de plus de 42 millions € rien que pour cette année 2020. Et près de 50 millions d'euros vont être nécessaires pour combler le déficit de 2021.

Liège encaisse elle aussi un déficit de plus de 43 millions € cette année. Le Gouvernement wallon s'apprête donc à libérer ces sommes énormes cette semaine, ce jeudi au gouvernement, comme il le fait d'ailleurs, depuis plusieurs années, pour garder ces villes à flot.

Cela fait en effet plusieurs années que les déficits budgétaires de ces villes sont comblés par les interventions de la Région sous forme de prêts sans intérêts du CRAC.

Facile évidemment dans ces conditions - pour rebondir sur un propos récent tenu en conseil communal - d'offrir par exemple la gratuité des repas scolaires, quand finalement ce n'est pas le budget communal qui doit les assumer.

Sans sursaut de la Région wallonne pour venir au chevet de ses communes et des grandes villes particulièrement, il est à craindre que pareilles techniques doivent probablement se généraliser. Viendra un moment où à Namur aussi, nous ne pourrons plus réduire le personnel, compresser les dépenses à l'os, ni supprimer divers investissements de maintenance. Et nous devrons probablement aussi faire usage dans le futur de ce même mécanisme dont bénéficient Liège et Charleroi, celui donc d'une intervention régionale indispensable pour combler annuellement le budget sous forme de prêts CRAC remboursables sans intérêt.

Namur n'a jamais procédé de la sorte, car elle s'est toujours mieux tirée d'affaire que d'autres grandes villes. Et c'est toujours le cas aujourd'hui puisque nous sommes, pour notre part, à l'équilibre depuis plusieurs années déjà et que nous le sommes toujours encore aujourd'hui.

Cet exercice 2021 vous est présenté à l'équilibre au global mais avec un déficit de l'ordre de 3 millions à l'exercice propre. Cette capacité de pouvoir vous présenter un équilibre au global grâce à nos réserves, à nos bas de laine, on ne pourra pas la garantir nécessairement pour l'avenir. Mais nous ne devons pas à ce stade mettre la charrue avant les bœufs. Des contacts que j'ai pu avoir récemment, il y a manifestement une vraie prise de conscience du Gouvernement wallon et singulièrement du Ministre des Pouvoirs locaux sur cette situation. Les cabinets planchent dessus. Et je crois que c'est essentiel d'établir des relations de confiance en la matière.

Cette vision, j'en suis conscient, n'est pas la plus réjouissante. Mais elle n'est probablement rien par rapport à tous les drames humains de ces derniers mois et tous les dommages futurs annoncés que nos concitoyens, commerçants et indépendants, nos entreprises devront traverser à l'avenir. Il nous faut être à leurs côtés avant tout.

Cependant, l'Etat, au sens large du terme en ce compris les communes, devra être également au rendez-vous de la solidarité pour que nous puissions traverser ensemble cette crise et ensuite reconstruire de nouvelles perspectives. Les moyens financiers devront être déployés pour permettre une reconstruction et nous devons toutes et tous nous mobiliser au sein des différentes assemblées pour œuvrer ensemble dans la même direction pour un changement de paradigme qui devra notamment passer par un refinancement des pouvoirs locaux, premiers investisseurs publics du pays.

Notre volontarisme s'est traduit par plusieurs exonérations de soutien de taxes et de redevances, le maintien de subsides et, bien entendu, notre plan communal de relance. Nous faisons donc, à notre niveau, clairement notre part du job.

Après ces considérations introductives, je vous propose de passer en revue les éléments essentiels de ce budget de transition, une transition vers l'après-crise et les changements nécessaires que ça impliquera pour les budgets futurs.

Il s'agit également d'un budget de transition car il intègre un coût de la crise totalement incertain à ce stade tant en recettes qu'en dépenses, tablant sur un hypothétique retour à la normale dans le courant de l'année 2021. On peut tous l'espérer. Les modifications budgétaires successives nous permettront alors d'ajuster le tir à la hausse ou à la baisse pour coller à la réalité de la crise et de ses chiffres.

Quand je parle de "retour à la normale en 2021", je dois aussitôt relativiser. Nous avons pris l'hypothèse, probable et crédible hélas, que la crise sanitaire poursuivra ses effets encore une bonne partie de l'année 2021, sans être pour autant aussi dramatique que 2020. On l'espère et c'est le pari que nous faisons.

Nous avons donc prudemment considéré que les articles budgétaires en recettes ou en dépenses qui sont impactés par la crise, comme l'a montré l'année 2020, resteraient alors en berne de 25% par rapport à leur ligne normale de flottaison. Dit autrement, ça nous aurait paru absurde de vous présenter un budget comme si plus aucune semaine de l'année 2021 n'allait être impactée par la crise parce que, bien entendu, le virus allait être terrassé la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, mais, à l'inverse, on ne pouvait pas raisonnablement dégrader les chiffres de 2021 en se calquant sur 2020 et en faisant un copier-coller.

Donc, on a pris l'hypothèse que l'année allait probablement encore se dégrader et être impactée par le virus les premiers mois de 2021 et puis, espérons-le, on croise tous les doigts, les choses iraient mieux par la suite et donc, c'est pour ça qu'on a voulu prendre cette hypothèse réaliste et prudente de moins 25% des articles de recettes ou d'augmentation de 25% des articles de dépenses qui avaient jusqu'à présent montrer qu'ils subissaient un impact de la crise.

Le total des recettes ordinaires de l'exercice propre s'élève à 194.414.396 € et le total des dépenses ordinaires de l'exercice propre s'élève quant à lui à 197.713.799 €. Le budget 2020 se présente donc en déficit à l'exercice propre de 3.299.403 €.

Néanmoins, ce résultat de l'exercice propre en déficit se voit aussitôt amélioré au global dès lors que le résultat des exercices antérieurs s'élève à 4.248.933 € en raison de la réforme de la MB 2 par la tutelle ayant refusé une mise en provision avec un budget en déficit en 2020. Précisons d'emblée que cette écriture purement technique ne change rien à la situation financière globale, aujourd'hui préoccupante pour les exercices futurs.

Donc, dit autrement pour essayer de se faire comprendre parce que c'est très technique. Vous vous souviendrez que nous avons pu nous réjouir en septembre de reconstituer des réserves, un bas de laine, à hauteur de 20 millions grâce notamment aux bons résultats du compte 2019 qui avait pu, donc, réalimenter notre bas de laine de plus de 4 millions d'euros. Mais la Région wallonne a estimé que cette mise de côté de ces 4 millions d'euros n'aurait pas dû s'opérer sur le budget de 2020 puisque celui-ci n'était pas en boni et qu'il faut donc comptablement réaliser cette écriture sur 2021.

Dit autrement, notre bas de laine augmente de 4 millions et on puise dedans un peu plus de 3 millions pour équilibrer le budget 2021. Ça reste donc bénéfique pour notre bas de laine de l'ordre de 1 million d'euros, 900 et des milles. Mais, ça nous force, il est vrai, vu notamment

cette dégradation des finances évoquées pour des motifs qui nous sont externes et que j'ai détaillés tout à l'heure, à devoir aller puiser quelque peu dans notre bas de laine.

Mais nous avons, par contre, contrairement à d'autres Villes - j'ai évoqué Charleroi et Liège, mais j'ai les chiffres aussi pour La Louvière, pour Mouscron, pour Verviers, pour Tournai - la chance d'avoir un bas de laine grâce à notre bonne gestion intérieure. On a toujours veillé à gérer de manière vigoureuse, mais aussi rigoureuse, sans quoi, aujourd'hui, on devrait faire l'aveu d'un budget en déficit sans même la capacité de trouver l'équilibre grâce à nos réserves et provisions.

Dans ce cadre morose, c'est ce que je suis en train de vous expliquer, heureusement que la gestion parcimonieuse des dernières années nous a permis d'accumuler des réserves et provisions qui s'élèveraient fin 2021 à un montant total estimé de plus de 19,4 millions d'euros pour nous permettre de faire aujourd'hui ce tampon, ce barrage aux impacts directs et indirects de la crise et d'assurer la transition.

Après cet examen des résultats globaux, commençons par les recettes ordinaires, soit les recettes de prestations, de transfert et de dette.

Rappelons que les comparaisons s'opèrent par rapport au budget 2020 après MB 2.

Les recettes de prestations s'élèvent à 7,6 millions d'euros et représentent 4% du total des recettes ordinaires.

Elles sont en augmentation de plus de 600.000 € par rapport à 2020. Vous en trouverez le détail dans les documents budgétaires, mais notons que la variation porte sur un hypothétique retour à la normale dans le courant de l'année 2021, par exemple, en matière de locations de salles, de fréquentation du PARF ou encore d'organisation des stages. Tout cela toujours, avec comme je l'évoquais, la clause des 25%.

Les recettes de transfert s'élèvent à 180 millions d'euros et représentent 93 % du total des recettes ordinaires.

Ces recettes progressent certes globalement de 4 millions d'euros par rapport à la MB 2 de 2020, mais, ce qui est plus inquiétant, c'est qu'elles sont par contre totalement stables par rapport au budget initial 2020.

Ces recettes qui sont les plus importantes en termes de pourcentage au sein du budget communal, il n'y a pas photo, comprennent essentiellement :

- *Les recettes dites de fonds, c'est ce qui nous vient du fonds des communes, du fonds Namur Capitale et de la main morte;*
- *Les recettes de fiscalité, donc les additionnels et la fiscalité locale;*
- *Et enfin, les subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir.*
- *180 millions de recettes de transfert sur 194, chacun comprendra aisément que quand on a des recettes qui fluctuent à l'IPP, au précompte en fonction du Fédéral et de l'enrôlement que ça impacte l'impôt directement notre maquette budgétaire.*
- *Les recettes de fonds représentent globalement 47,7 millions d'euros et progressent de plus de 620.000 € par rapport à 2020 dont :*
- *40,9 millions pour le fonds des communes conformément au montant provisoire communiqué par le SPW et qui sera ajusté en cours d'exercice;*
- *6 millions pour le fonds "Namur Capitale" dont 3,7 millions au profit de la Zone de Police au travers d'une dotation spécifique.*
- *Les recettes de fiscalité représentent 103,3 millions d'euros et progressent de l'ordre de 3,2 millions d'euros dont:*
- *83,7 millions d'additionnels, donc l'IPP, le précompte immobilier et les recettes automobile;*
- *19,6 millions d'euros de taxes dites "locales.*

Les additionnels à l'Impôt des personnes physiques s'élèvent à 38,2 millions, soit une diminution de 1,5% par rapport à 2020. Et il est fort à craindre qu'en 2022, les chiffres de l'IPP seront certainement mauvais étant donné que c'est avec cet effet décalage que l'on subira en plein fouet les pertes de revenus des ménages belges et namurois de cette année. 2020, à cause de la perte d'emplois, du ralentissement de leurs activités ou des chômages temporaires Covid, par exemple.

Cette estimation communiquée par le SPF tient compte, dit-elle, de la réalité des enrôlements et de l'effet du tax-shift dont l'impact est estimé pour 2021 à 750.000 € pour un impact cumulé structurel de l'ordre de 4 millions d'euros.

Ce qui a pu, peut-être, être une bonne nouvelle pour les particulier ne l'a pas nécessairement été pour notre collectivité.

Si nous ne contestons pas l'effet positif sur le portefeuille des citoyens, nous pouvons, en effet, aujourd'hui nous rendre compte que l'effet est par contre important et négatif sur les finances locales et que cette décision du Fédéral n'est donc pas neutre sur nos finances et leur dégradation au fil des ans. C'est par exemple ce type de mesure prise unilatéralement qui vient impacter et mettre à néant des efforts de gestion entrepris parfois depuis de nombreuses années.

Enfin, notons que l'impact de la crise actuelle n'est pas encore véritablement intégré et que les effets se feront probablement sentir dès 2022, comme je l'expliquais à l'instant en raison de la crise Covid.

Les additionnels au précompte immobilier s'élèvent à 44,1 millions d'euros, soit une progression de 2% par rapport à 2020.

Comme mentionné depuis plusieurs années déjà, et à l'instar des additionnels à l'IPP, cette recette doit être considérée sur plusieurs années. A titre d'exemple, on peut notamment remarquer que la croissance entre 2017 et 2018 était de 5,80% pour 2,2% entre 2018 et 2019 et encore 3,05% entre 2019 et 2020.

Les recettes de la fiscalité locale s'élèvent à 19,6 millions d'euros et augmentent de l'ordre de 3 millions par rapport à 2020 sur base de l'hypothèse d'un retour à la normale dans le courant de l'année 2020, 2021 pardon pour diverses recettes qui avaient été diminuées en MB 2 pour venir en soutien notamment aux commerçants dans le cadre de la crise.

Notons que ce chiffre de 19,6 millions reste toujours 1 million d'euros en-dessous du montant estimé au budget initial 2020 qui tablait sur 20,6 millions, partant du principe que les premiers mois de 2021 seront toujours inéluctablement impactés par la crise.

Enfin, la MB 1 de 2021 intégrera les éventuels correctifs en la matière ainsi que les écritures nécessaires pour rencontrer la possibilité offerte récemment par le Gouvernement wallon d'exonérer pour 2021 les secteurs les plus touchés de certaines taxes.

En effet, le Gouvernement wallon a décidé le 26 novembre dernier, et je l'en remercie, c'est une excellente initiative, de pouvoir compenser la totalité des moindres recettes des communes qui supprimeraient en 2021 leurs taxes sur les débits de boissons, sur les terrasses, sur les droits de place pour les marchés, sur les métiers et loges foraines et enfin sur les hôtels et chambres d'hôtes.

Le Collège communal entend bien user de cette faculté pour un montant estimé à près de 800.000 € et apporter ainsi son soutien à des secteurs fortement impactés par la crise depuis plusieurs mois.

Les modalités étant aujourd'hui connues, le Collège s'est donc saisi du dossier ce jour afin de vous soumettre la décision formelle lors du Conseil du mois de janvier prochain de ne pas donc appliquer les taxes et redevances suivantes pour tout l'exercice 2021 :

- la taxe sur les séjours en établissements hôteliers et assimilés;*
- la redevance sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés;*

- la redevance sur l'occupation du domaine public, sauf pour les commerces et entreprises ne relevant pas du secteur de l'HORECA ou des commerçants ambulants;
- la taxe sur les loges foraines, les activités de gastronomies foraines, les cirques et autres chapiteaux assimilés;
- et enfin, la redevance sur l'occupation du domaine public par les forains pour les caravanes résidentielles lors de la Foire de Juillet.

C'est donc 800.000 € qui vont pouvoir être réalisés comme effort additionnel au bénéfice de tous ces secteurs sans que ça n'amoindrisse nos recettes puisque ce sera intégralement compensé par la Région.

Enfin, les recettes de subventions s'élèvent à 29 millions d'euros et sont globalement stables par rapport à 2020.

Les recettes de dette s'élèvent à 4,9 millions d'euros, soit 2,5% du total des recettes ordinaires et diminuent de près de 1,3 millions essentiellement en raison de la suppression de la recette "one-shot" versée par la Régie foncière en application du renouvellement de la concession du Casino en 2020. Abstraction faite de cet élément, ces recettes sont donc globalement stables.

Enfin, les recettes de prélèvement à l'exercice propre s'élèvent à 1,8 millions d'euros qui correspondent à la reprise annuelle de provision constituée au bénéfice du CPAS à cette fin pour 460.000 € et à l'inscription exceptionnelle au budget ordinaire de la recette liée à l'emprunt de relance pour 1.315.000 d'euros.

Après avoir expliqué les différentes catégories de recettes et leurs variations, je vais maintenant aborder les dépenses ordinaires, soit les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dette.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 83 millions d'euros, soit 42% du total des dépenses ordinaires et progressent de 2,4 millions d'euros par rapport à l'année dernière, par rapport à 2020.

Ces dépenses intègrent la totalité des coûts en matière de personnel qui sont connus à ce jour dont le plein impact du plan d'embauche 2020, le plan d'embauche 2021, les départs à la retraite, ceux en tout cas qui sont connus et les diverses adaptations liées à la RGB; il s'agit des promotions, des évolutions de carrière, etc.

Notons que ce projet de budget n'intègre pas d'indexation des salaires dès lors que le bureau du plan prévoit, tout au mieux et pour l'instant, une éventuelle indexation en janvier 2022 pour les salaires dans la fonction publique. Evidemment si cela devait changer, les crédits nécessaires seraient alors prévus par voie de MB.

Enfin, notons une quasi stabilité des équivalents temps plein depuis près de quatre ans où ils étaient de 1.402 équivalents temps plein à la Ville de Namur dans son Administration centrale en 2016. Ils sont 1.404 en septembre 2020.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 32,3 millions d'euros, soit 16% du total des dépenses ordinaires et diminuent globalement de près de 265.000 € par rapport à 2020.

Il est important de rappeler que ces dépenses avaient fortement été augmentées en MB de 2020 notamment pour intégrer une série de dépenses liées à la crise et que la comparaison avec le budget initial est donc probablement plus pertinente.

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2021 sont finalement supérieures de plus d'un million € par rapport au budget initial 2020.

Le budget initial reprend d'ailleurs une série de dépenses nouvelles liées au plan de relance comme par exemple 175.000 € pour la promotion des commerçants, 100.000 € pour le fonctionnement du réseau de bénévoles, 65.000 € pour la mise en place d'une plate-forme de réduction de la fracture numérique pour les écoles ou encore l'achat et la mise à disposition de tickets pour les articles 27 en matière culturelle.

Notons enfin que ce même budget initial, qui se veut le plus proche possible de la réalité,

diminue également, comme indiqué, une série de dépenses en raison de la crise et de ses impacts sur le fonctionnement des services au quotidien, par exemple au niveau de l'affranchissement qui diminue de près de 140.000 €.

Les dépenses de transfert s'élèvent à 61,4 millions d'euros, soit 31% du total des dépenses ordinaires et diminuent globalement de près de 200.000 €.

La dotation au CPAS représente 18,8 millions d'euros, soit 31% du total des dépenses de transfert. La dotation est conforme à celle prévue par le CPAS dans son budget 2021 qui vous sera d'ailleurs soumis au Conseil du mois de janvier prochain.

Pour mémoire, rappelons que la dotation au CPAS avait été fortement majorée en 2019 et ensuite encore en 2020 en raison de la crise du COVID. Les moyens dévolus au CPAS, fortement augmentés ces dernières années, apportent la preuve de notre engagement en faveur des plus défavorisés.

Pour rappel, au compte 2018, la dotation du CPAS s'élevait 16,6 millions € contre 18,8 millions € aujourd'hui, soit une progression structurelle de plus de 12% en trois ans. Je n'ai pas le souvenir spontané d'autres secteurs ayant connu une telle augmentation sur une si courte période parce que le CPAS en avait le besoin et parce que c'était notre engagement.

La dotation à la Zone de Police représente 19,5 millions d'euros, soit 32% du total des dépenses de transfert.

Notons que le montant de cette dotation acte une diminution exceptionnelle de près de 250.000 € par rapport aux montants initialement prévus dans les projections quinquennales.

La dotation à la Zone de secours NAGE représente 7 millions d'euros, soit 11% du total des dépenses de transfert.

Cette dotation est diminuée de près de 3 millions d'euros par rapport au budget initial 2020 en raison de la reprise partielle et progressive du financement par la Province. C'était déjà une première tranche de 20% en 2020. C'est une tranche portée à 30% en 2021, ce sera de 40 % en 2022, 50 % en 2023 et enfin 60 % en 2024.

Comme je vous le disais en octobre, c'est évidemment un peu éloigné de la Déclaration de Politique Régionale qui prévoyait 100% à l'horizon 2024, mais c'est évidemment un grand bonus, d'autant que ce mécanisme - on le sait, on en a débattu - a évidemment aussi son revers de médaille sur d'autres structures dans lesquelles la Province a décidé de réduire les financements qui, pour partie, devront évidemment être repris par d'autres niveaux de pouvoirs, dont les communes. Nous avons d'ailleurs déjà abordé ce sujet important lors de notre dernier Conseil de la semaine dernière au détour de la motion avortée de Défi.

Les autres dépenses de transfert représentent 12,5 millions d'euros, soit 20% du total des dépenses de transfert et augmentent de près de 900.000 € par rapport à la MB 2 mais de plus de 1,5 millions par rapport au budget initial 2020.

Ces dépenses concernent notamment les subsides et le soutien au monde associatif social, culturel et sportif pour près de 9 millions d'euros ou encore l'intervention communale obligatoire dans le déficit des fabriques d'église pour 1 million d'euros.

Il est important de préciser que pour mesurer les modifications, il convient davantage de comparer au budget initial 2020 à cause des fortes variations en 2020 et 2021 en raison des impacts de la crise ou encore d'éléments de relance ponctuellement prévus.

A ce titre, notons notamment un montant de 520.000 € au titre de subsides pour le développement économique pour soutenir nos commerçants, un subside complémentaire de 45.000 € au profit de l'ASBL Namur CentreVille, qu'on appelait avant GAU, pour élargir structurellement son action au cœur commerçant de Jambes ou encore un soutien à la plateforme e-commerce Namur Boutik pour un montant annuel de 120.000 €.

Je note d'ailleurs avoir vu dans la presse hier que Mons réfléchissait à développer une sorte d'Amazon locale pour soutenir ses commerçants locaux. On a déjà pris de l'avance avec Namur Boutik.

Les dépenses de dette s'élèvent à 21 millions d'euros, soit 11% du total des dépenses ordinaires.

Si facialement, ces dépenses augmentent de près de 800.000 €, il convient d'épingler qu'en réalité, elles diminuent en part propre, c'est-à-dire la part à charge du budget réel de la Ville, de plus de 100.000 €. Enfin, le montant de 21 millions est, quant à lui, stable par rapport au budget initial de 2020.

Je rappelle, comme déjà indiqué, que malgré le travail régulier sur la dette ainsi que sa gestion active par notre Directeur financier qui permet d'en garder le contrôle et de saisir les meilleures opportunités du marché, les investissements consentis la législature précédente dont les chantiers se terminent vont inévitablement accroître le volume de la dette et sa charge pour les exercices futurs. C'est logique, c'est normal, c'est prévu. C'est surtout maîtrisé. La progression est régulière et elle est connue.

Même avec ces augmentations prévues, les deux ratios régionaux de contrôle de la dette sont toujours bons puisque le ratio du volume de la dette est aujourd'hui de 96,53%, c'est-à-dire bien inférieur aux 125% autorisés par la Région; et celui des charges financières, c'est-à-dire l'impact que représente cette dette sur nos recettes ordinaires, est aujourd'hui de 8,61 %, soit largement inférieur aux 17,5% autorisés par la Région. On est donc dans le bon, et largement.

Après avoir parcouru les grandes lignes de force du budget ordinaire, venons-en au budget extraordinaire, c'est-à-dire le budget d'investissement.

Le budget extraordinaire 2021 s'équilibre à un montant de 58 millions d'euros au global financé par, grosso modo:

- 49 millions par emprunt, dont 16 millions qui sont, rappelons-le, compensés par une recette équivalente à la charge d'emprunt pour le projet "ADEPS". On l'a inscrit et on le reporte, hélas d'année en année, on espère que l'année 2021 permettra enfin sa concrétisation par la Communauté française;
- 5,7 millions par subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir;
- 1 millions d'euros par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, dont essentiellement le financement du FRIC qui doit transiter par un fonds de réserve dédié à cet effet.
- Et 2,5 millions € par intervention de tiers.

Il est important de rappeler que, comme chaque année, ce montant d'investissements prévus comporte des doublons avec le budget 2020 à hauteur de quasi 4 millions d'euros concernant des projets pour lesquels il était incertain de pouvoir ou non les attribuer avant le 31 décembre de cette année.

Donc, on a des services qui carburent pour le moment, qui travaillent densément, mais il y a tellement de cahiers de charges qui sont en route et de marchés à devoir suivre que certains pourront, effectivement attribués avant le 31 décembre. D'autres pas et donc, dans le doute, pour éviter d'attendre ma MB 1 qui arriverait au mois de mai ou de juin pour réinscrire les crédits des projets prévus en 2020 qui n'auraient pas pu être attribués à temps, avant la fin du mois de décembre, on les a, d'entrée de jeu, réinscrits dans la maquette du budget initial 2021. Ce qui fait qu'ils pourraient à défaut d'être attribués avant le 31 décembre être très vite attribués en 2021 dès que la tutelle régionale aura validé notre budget.

Et donc, les sommes sont inscrites dans les maquettes deux fois, mais elles ne seront, évidemment, engagées qu'une seule fois. Et s'il le faut, la MB 1 rectifiera alors les écritures en conséquence.

Il faut aussi souligner que le budget 2021 comporte un emprunt de 1.315.000 destinés à financer une partie du programme de relance au budget ordinaire.

Enfin, ce budget comporte également une partie, je le disais, du plan de relance qui n'a pas pu être concrétisé en 2020 au niveau extraordinaire. Souvenez-vous que quand on vous a exposé le contenu du plan de relance, il a été précisé qu'une partie de ces crédits allaient

être inscrits dès la MB 2 en 2020 parce que c'est immédiatement qu'il fallait que ces projets puissent être arrivés, d'autres allaient être inscrits dans la maquette de 2021. C'est la cas y compris au niveau extraordinaire.

Au niveau des projets, nous pouvons notamment relever au niveau des masses principales, hors l'ADEPS sur laquelle je ne reviendrai plus qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons prévu en 2021:

- 6 millions d'euros pour des travaux à la piscine de Jambes dont les montants devront encore être précisés, c'est une estimation;
- 4,2 millions d'euros pour des travaux dans nos écoles communales;
- Le même montant, 4,2 millions d'euros pour les travaux de voirie sur fonds propres, c'est-à-dire en dehors de ce qui va pouvoir être réalisé avec l'apport financier du FRIC; ce sont donc des efforts conséquents qui sont faits aussi au niveau voiries, égouttages et trottoirs;
- 2,1 millions d'euros pour le site de l'Espena en vue de la création du futur parc public en cœur de ville;
- 2, 28 millions d'euros pour des travaux aux infrastructures sportives, aux bâtiments sportifs et aux aménagements de terrains de sport; les sportifs qui sont eux-mêmes confrontés à des impacts majeurs en termes de crise Covid ne sont pas du tout oubliés;
- 1,8 millions d'euros pour l'équipement du Grand Manège qui transitera alors via le CAVEMA pour pouvoir équiper ou ouvrir dans les meilleurs délais ce futur antre à la gloire, notamment de la musique et du chant;
- 880.000 € pour des travaux en matière de mobilité ;
- 1,7 millions d'euros pour des travaux d'égouttage; là aussi, hors le FRIC;
- 1.750.000 € pour des honoraires et des travaux à la Citadelle, notamment pour pouvoir préparer la future rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure;
- 816.000 € pour l'infrastructure informatique et 750.000 € pour lutter contre la fracture numérique et favoriser la transition digitale dans nos écoles communales;
- 520.000 € pour des aménagements d'aires de jeux; on n'oublie pas aussi cet enjeu de la proximité au cœur des quartiers
- 1,750 millions pour l'aménagement qualitatif de l'axe Rogier-Brabant, tout cet axe de la rue Rogier et de la rue du Premier Lancier Jean-Baptiste Brabant va pouvoir être refait conformément au plan pont pont qui avait été à l'époque porté par l'Echevin Gavroy;
- 4,5 millions d'euros pour la rénovation intégrale de la place de la Station et l'aménagement du boulevard Mélot, conformément à nos engagements antérieurs. On le sait le quartier de la gare a un besoin urgent de revitalisation, on va enfin arriver à la concrétisation de dossiers sur lesquels on travaille déjà depuis plusieurs années C'est aussi en 2021 que le passage Wérenne va faire l'objet de sa rénovation, sans parler à terme aussi de la revitalisation du square Léopold et des autres artères commerçantes voisines, notamment l'avenue de la Gare et la rue Borgnet;
- Notons encore, 300.000 € pour les moyens dévolus au budget participatif qui rencontre un très vif succès, Madame l'Echevine de la Participation a pu le redire, on a reçu des projets pour plus de 2 millions d'euros; C'est dire si ça répondait à une attente et à un enthousiasme de nos citoyens; 292.000 € pour les cimetières, quasi autant pour l'aménagement des Quais de la Porcelaine pour le service de la propreté publique pour favoriser notamment le tri ou encore les moyens nécessaires pour les aménagements de sécurité routière dans les villages ou encore des crédits pour améliorer les problèmes thermiques de l'Espace citoyen.

Ce n'est évidemment pas exhaustif, l'annexe 14 comme on dit dans le jargon qui détaille la totalité des investissements du budget extraordinaire pour quasi 60 millions d'euros cette

année sont procurés dans les annexes du budget, vous pourrez les parcourir.

Et puis de toute manière l'ensemble de mes collègues Echevins et moi-même, on reste après à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous auriez, les souhaits de précision, y compris sur ces détails d'investissement.

Pour clôturer cette partie consacrée au programme d'investissement, précisons que la balise pluriannuelle régionale d'investissement est, bien entendu, toujours respectée.

Et je ne m'attarderai pas sur les projections quinquennales et sur le respect du plan de gestion dès lors que celui-ci date de près de six ans, que sa valeur est nulle car en rien représentative comme j'ai déjà pu le dire, et ce sera réactualisé dans le courant de l'exercice 2021.

Le genre d'exposé, chers amis du Conseil, que je viens de vous faire, budgétaire et prospectif à la fois sur la politique qui sera menée dans l'année qui suit, mérite toujours une conclusion ou un condensé des éléments importants.

Cependant, le contexte sanitaire, les perspectives financières et plus largement l'incertitude dans laquelle nous vivons toutes et tous aujourd'hui rend cet exercice plus difficile.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà exprimé, ce budget 2021 comporte une série d'inconnues et d'hypothèses notamment sur la crise, sur sa durée, sur son dénouement et je suis bien en mal de dire si la vérité budgétaire sera conforme ou non à la vérité sanitaire. Néanmoins, ce budget vous est une nouvelle fois présenté à l'équilibre.

Ensuite, si nous sommes des gestionnaires et qu'à ce titre, nous devons nous inquiéter des problèmes financiers de notre Ville pour les années futures, il est aussi important que nous puissions les relativiser au moment où bon nombre de nos concitoyens et de nos entreprises sont eux-mêmes confrontés à des problèmes financiers bien plus prégnants et immédiats sur leur vie et qui ruineront parfois le rêve d'une vie.

Enfin, nous sommes peut-être ce que l'on appelle une Grande Ville mais ce que nous vivons aujourd'hui impacte aussi d'autres communes, la Région aussi, la Belgique, l'Europe même, et nous ne sommes donc pas seuls face à ces difficultés et il sera nécessaire que nous puissions tous être solidaires pour envisager sereinement l'avenir, les changements de paradigmes et l'après-Covid.

Ce qui est par contre certain, c'est que les perspectives financières et budgétaires seront demain moins roses qu'hier, que les prochains travaux budgétaires seront compliqués et qu'ils nécessiteront une large majorité et un large consensus notamment pour obtenir le soutien nécessaire auprès des autres niveaux de pouvoir. Dans cette mer agitée, majorité et minorité doivent unir leurs forces et leurs relais, dans le seul intérêt de la Ville.

Mais les défis seront importants tant au niveau de la baisse temporaire des recettes des additionnels à l'IPP que des futures dépenses sociales au travers du CPAS ou encore des politiques initiées dans le cadre de la crise par exemple au bénéfice des personnes isolées ou des commerçants pour envisager la reprise, la relance et sauvegarder le tissu des PME qui constitue le maillage économique le plus important de notre pays mais aussi de notre commune.

Le défi sera également important au niveau des maisons de repos, de l'accompagnement du vieillissement de notre population ou encore pour continuer d'assurer un enseignement de qualité pour nos enfants également fragilisés par la crise, le confinement et les cours à distance.

Aujourd'hui, nous parons au plus urgent mais c'est demain que nous devons préparer ensemble l'après-Covid et opérer les choix opportuns pour assurer l'avenir de notre Ville, de ses aînés, de sa jeunesse, de ses écoles, de son tissu commercial, de ses entreprises, de ses associations de terrain sociales, culturelles, sportives, et j'en passe.

Malgré les perspectives moroses et inquiétantes que j'ai pu vous exposer, la Ville bouclera son exercice 2021 en équilibre, une nouvelle fois, et elle continuera de mener une politique volontariste de soutien aux acteurs de terrain, durement frappés par la crise. Des politiques

innovantes seront impulsées en matière de soutien commercial, de revitalisation urbaine, d'émancipation culturelle, d'aménagements de voirie, d'égouttage ou de trottoirs, d'aires de jeux pour les enfants, de terrains de sport ou encore d'attractivité touristique. Nous serons plus que jamais au rendez-vous de la solidarité pour les plus fragiles et les démunis. Nous accélérerons nos transitions vers une ville plus durable, plus mobile, plus agile, plaçant continuellement le capital humain, dont l'enfance et l'école, au cœur de nos projets. Nous soignerons les questions de convivialité, de biodiversité, de propreté et de sécurité. Près de 60 millions d'euros d'investissements sont ainsi prévus à notre budget 2021. Ils permettront de conjuguer Namur au futur.

Voilà, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, qui clôture mon intervention sur le budget 2021. Un budget incontestablement façonné par la vigueur et la rigueur. Comme d'habitude, mes collègues et moi-même, de même que le Directeur financier et son service en cas de besoin pourrons répondre à vos éventuelles questions et nous nous ferons un plaisir de vous apporter toutes les précisions utiles.

Je vous remercie, Madame la Présidente, chers collègues, pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

La parole est maintenant aux Conseillers et aux Conseillères qui souhaiteraient s'exprimer.

Je vois tout de suite la main de Monsieur Damilot, sinon n'hésitez pas à utiliser la petite main bleue. Monsieur Damilot, vous avez la parole pour commencer.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Madame la Présidente, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai été encore plus attentif cette fois-ci à votre exposé que lors des examens précédents. Je vais revenir, bien entendu, à tout ce que j'ai retenu de cet exposé et des documents qui nous ont été remis.

Mais, bien entendu, je vais commencer d'abord par remercier le personnel des finances pour la confection de tous ces documents toujours plus complexes, à raison de phénomènes nouveaux, irruption de la crise du Covid et ses conséquences financières. Personnellement, je pense que la meilleure manière de les remercier, c'est de lire attentivement le résultat de leurs travaux. Et je peux vous assurer que c'est mon cas, même si quelques jours supplémentaires n'auraient pas été de trop.

Je veux aussi remercier, je ne l'ai pas encore fait, le Collège, ça n'arrive pas tous les jours, d'avoir consacré une séance complète du Conseil au budget. J'ai le souvenir que certaines années ce débat débutait à 22 heures. Cette fois-ci, ça a commencé quasiment à 18 heures précises. Le budget occupe une position centrale, c'est très bien. Il s'agit, pour mémoire tout de même, de dossiers à quasiment 200 millions d'euros, il me semble que ça méritait bien cet honneur-là.

C'est un budget inhabituel, complexe en raison de toutes ces incertitudes, c'est aussi, vous l'avez dit et j'y reviendrai tout à l'heure un budget de transition. C'est un budget inhabituel qui nous est soumis puisque pour la première fois, je l'examine et l'autorise, un déficit à l'exercice propre. C'est une faculté qui nous a été accordée dans le courant de cette année en raison des mesures qui ont été autorisées à prendre pour soulager un peu les victimes économiques et sociales du Covid.

En fait, cette faculté s'est imposée à toutes les Communes dès la MB 1 de 2010, elle est maintenue pour 2021 évidemment, mais sauf nouvelles imprévues, c'est la dernière fois. Et en 2022, l'équilibre à l'exercice propre devrait être à nouveau la règle.

A cet égard, vous avez expliqué mais, il faut bien reconnaître que c'est complexe, tant que pour 2020, que pour 2021, ce sont les marges dégagées à l'exercice antérieur qui permettent l'équilibre global.

Il n'a même pas été nécessaire de puiser dans le fond de réserve qui est aussi une latitude accordée par la Région. Je voudrais quand même revenir un peu sur les explications que

vous avez données.

Pour 2020, il y a 5,7 millions de recettes issues des exercices antérieurs que vous avez expliqué par le boni de 2019 et par des recettes qui n'auraient pas été constatées au compte et donc, reportées en 2020. Je dois dire que c'était assez clair pour un esprit comme le mien.

Par contre, pour 2021, à nouveau 4,2 millions qui apparaissent aux résultats des exercices antérieurs nonobstant entre temps l'impact des mesures Covid, réduction des recettes de 5,4 millions selon votre document et une augmentation de dépenses de plus de 2 millions et demi.

Là, c'est un peu plus compliqué à comprendre. Il y a d'un côté le pas de force du Casino et l'emprunt de relance, deux mesures qui augmentent les recettes d'environ 5 millions. Mais, j'ai encore de la peine à trouver le 4,2 millions des exercices antérieurs. Vous venez d'expliquer la réforme de la MB 2 et ses conséquences, je vous avoue que pour moi, c'est un peu technique et qu'il me plairait qu'à cet égard d'avoir quelques petites notes d'explication de la part du service financier si ce n'est pas trop demandé. Ça me ferait vraiment plaisir.

En tout état de cause, ces résultats aux antérieurs ne pouvaient pas arriver à un meilleur moment en fonction des défis auxquels nous sommes confrontés. Cela dit et dans la même foulée, sachant qu'à partir de 2022, on devra vraisemblablement retrouver l'équilibre, est-ce que ces bonnes surprises, parce que moi, j'appelle ça une bonne surprise, sont appelées à se reproduire, peut-on se hasarder à un pronostic pour l'exercice 2021?

Je viens maintenant sur les différents points du budget, sur les recettes de prestations mais, vous l'avez dit vous-même, dans le texte, on parlait de presque un retour à la normale mais je suis d'accord avec vous qu'il faut largement nuancer ce propos. C'est un retour très partiel et ce n'est évidemment pas surprenant, les conséquences du Covid se feront encore sentir dans les mois à venir, qui sait même peut-être au-delà.

Sur les recettes de transfert, vous savez que nous n'avons pas le même œil. Je suis de nature plus pessimiste, vous êtes de nature plus optimiste. Les chiffres vous semblent moins pessimistes que ceux que vous avez évoqués dans la MB 2 suite à un courrier de la Région, mais en ramenant la prévision à 2% au lieu de 3,5 sur lesquels vous pariez auparavant, ça me paraît en tout cas personnellement plus conforme, puisque les indexations du revenu cadastral sont très faibles, 1,7% pour cette année, par exemple.

J'observe par ailleurs que pour les exercices suivants qui figurent dans le tableau auquel vous ne prêtez pas trop d'intérêt, je parle des projections quinquennales mais ça dépend pour quel poste. Vous retombez dans le même travers d'optimisme puisque vous prévoyez à nouveau 3,25% de haut. Rien, me semble-t-il, ne présage une telle évolution.

Au sujet du PRI toujours, une petite question. J'ai lu dans une circulaire de la Région que l'on demandait ou recommandait ou conseillait, je ne sais plus quel était le terme exact, aux Communes d'avoir un agent constatateur qui travaille de concert avec les services du cadastre pour adapter éventuellement les revenus du revenu cadastral, et donc, du PRI à percevoir.

Hier, j'ai entendu des Bourgmestres au JT qui manifestement allaient appliquer cette circulaire, je tiens à préciser que je ne suis pas demandeur, j'ai toujours peur que ce genre de mesures ne débouchent sur de la délation. Mais par contre, j'aimerais savoir si la Ville a un tel service ou un tel fonctionnaire ou si elle pense en engager un ou en désigner un. Et si c'est déjà fait, a-t-on déjà des premiers résultats?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, oui, j'ai compris maintenant. Merci.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Je l'ai dit de suite, je ne suis pas demandeur. C'est plutôt une demande d'informations.

L'IPP, vous le savez, j'ai toujours été aussi plus pessimiste que vous pour les prévisions de recettes fiscales. On vient de voir le coup de frein pour le PRI. Pour l'IPP, c'est davantage qu'un coup de frein, c'est un recul.

Evidemment le tax-shift est la cause essentielle de ce recul. La crise Covid l'accentuera en 2021 et en 2022. Et oui, il y a des raisons structurelles qui expliquent ce phénomène. Il y a la stagnation de la population et j'ai gardé en mémoire les chiffres inquiétants de pauvreté, de chômage de Namur par rapport à la Wallonie et même par rapport au reste des autres Communes de la Province. Bref, c'est une recette qui est aussi un indicateur de santé économique et qui est en berne. Et on le ressentira encore plus en 2022. Je tiens quand même à rappeler, ce n'est pas toujours agréable, que cette recette intègre néanmoins 7 millions résultant du passage à 8,5% sous votre majorité.

Au niveau des recettes fiscales locales, je voudrais revenir un instant, j'espère que vous n'allez pas être fâché, sur la recette liée à la gestion des déchets. Je trouve, à titre personnel, que le coût-vérité a bon dos. En regardant dans le tableau et je peux vous dire que ça m'a frappé immédiatement, que ce soit ceux figurant dans le détail du budget 2021 ou dans les projections quinquennales, j'ai vu immédiatement ceci.

Entre les recettes du compte 2019 que nous avons approuvé il y a à peine 6 mois, et les prévisions pour 2021, j'observe qu'on passe de 5,3 millions à 6,5 millions, soit exactement une hausse de 21,3%. Certes, il ne m'avait pas échappé que dans les projections quinquennales, les projections de hausse de recettes annuelles pour ce poste-là étaient passées de 2,5% par an à 4% par an. 21,3% en 2 ans, excusez-moi, je reste sans voix. Un effet retard ne peut pas, pour moi, expliquer à lui seul un tel écart.

Si encore, il y avait de l'inflation mais ce n'est pas le cas, il n'y a aucune commune mesure avec l'évolution du coût de la vie. Sincèrement, je me demande quel est le sens de cette notion de coût-vérité. Aussi pour comprendre cette estimation 2021, je souhaiterais vous poser la question suivante. Cette recette est le résultat de la multiplication du nombre de ménages selon différentes catégories par les tarifs appliqués à ces catégories. Je ne peux pas imaginer que cette simulation ait été faite sans que l'on ait introduit dans le programme, les tarifs qui seront appliqués en 2021 et donc, j'aimerais connaître dès à présent cette nouvelle grille tarifaire. Ça ne me réconciliera pas avec la notion de coût-vérité mais ce serait peut-être un premier pas.

Enfin, les Communes ont reçu des aides régionales et fédérales pour faire face au Covid. Je dois bien avouer que je ne suis pas parvenu à les isoler. Pourriez-vous me les préciser en faisant la distinction Commune - CPAS?

Enfin, vous en avez parlé, j'ai aussi pris connaissance de la note de Collignon du 04 décembre qui demande aux Communes de supprimer totalement en 2021 les taxes pour les secteurs cafés, restaurants, hôtels, maraîchers, ambulants et forains. Il est question d'une enveloppe de 21 millions pour compenser totalement les pertes, c'est ce que la circulaire indique.

J'ai entendu que cette mesure ne se trouvait pas dans le budget initial et pour cause, l'information est assez récente, mais si j'ai bien compris, c'est un impact de 800.000 € de moindres recettes pour la Ville de Namur en 2021 qui serait compensée intégralement. C'est évidemment une bonne nouvelle pour les secteurs concernés. Je pense que c'est aussi une bonne nouvelle pour les finances communales.

Je viens maintenant aux dépenses? J'ai été étonné, même si ce n'est pas spectaculaire, par la prévision de hausse de 3% pour le personnel, 3%. C'est plus que ce qui était prévu à l'initial 2020 qui lui, contrairement à cette fois-ci, avait intégré 1,1 million pour l'indexation des salaires au 1^{er} mars 2020.

Donc, avec une indexation prévue en 2020, on avait une prévision de dépenses de 2,3%. Et cette fois-ci, sans augmentation liée à l'index qui représente un montant, on arrive à 3%. Je suis d'autant plus étonné de la hauteur de cette augmentation que la MB 2, c'est d'ailleurs presque toujours le cas, a révélé une réduction des dépenses de personnel de 700.000 € et je le précise, malgré la dépense inhérente aux chèques accordés aux membres du personnel.

Enfin, la troisième raison de mon étonnement à propos des dépenses de personnel, les ETP, je vous ai entendu, mais il y a quand même des choses un peu curieuses qu'il faudra

rectifier. Page 25 de la note d'explications, donc, je vous donne la référence, on nous dit qu'en septembre 2020, les ETP s'élevaient à 1.404. Page 24 du budget 2020, on nous dit que les ETP de septembre 2019 s'élevaient à 1.424.

En d'autres termes, en un an, entre septembre 2019 et septembre 2020, les ETP, selon les chiffres qui nous sont communiqués, sont passés de 1.424 à 1.404 et cela, 1.424 moins 1.404, ça fait toujours 20 et pas 3,17 comme il est mis dans le document. Donc, là, j'aimerais quand même bien avoir une explication.

Donc, pour moi, les dépenses de personnel sont surestimées et je le précise tout de suite, Monsieur le Bourgmestre, ça ne constitue pas une critique car je pense qu'il est de bon ton dans un budget de surestimer les dépenses et de sous-estimer les recettes mais je tenais à vous faire part de mes constatations.

Voilà, vous l'avez cité mais vous n'êtes pas entré dans le sujet si je puis dire, je tenais quand même à vous parler du problème des pensions. 414.000 € en plus de cotisations et que vous expliquez à mettre en lien avec l'augmentation de la cotisation de responsabilisation, montant que j'ai découvert quasiment à la dernière page du document, je vais y revenir dans un instant.

Une part de cette augmentation vient également de ce que l'alimentation par les agents eux-mêmes diminue puisque le nombre d'agents statutaires diminue dans vos prévisions budgétaires et diminuera encore dans les prochaines années.

Mais, tout d'abord, je constate que dans les 414.000 € en plus, il y a une partie qui concerne les pensions des agents statutaires et une partie qui concerne les mandataires. J'aimerais avoir une explication.

Dans les tableaux annexés, la part des 414.000 € qui concerne les agents représente une hausse de 4% par rapport à 2020. Par contre, la part des 414.000 € qui concerne les mandataires, elle, représente une hausse de 19% par rapport à 2020.

Je concède que cette dépense connaît des fluctuations, mais 2021 ne semble pas un accident puisque dans les tableaux, j'observe qu'ultérieurement les cotisations de personnel augmenteraient de 8% et celles des mandataires, pour la même période, de 26%.

Je ne comprends pas ces hausses. Je peux vous dire que j'ai bien reçu une explication mais celle-ci m'a semblé tellement particulière que je souhaiterais connaître les explications officielles.

Je rappelle d'ailleurs à mes collègues à ce sujet que dans le fond de réserve des pensions de 28 millions, il y a quand même 6 millions qui sont réservés pour les mandataires. Sous forme de clin d'œil, ne faudrait-il pas aller vers un deuxième pilier de pension pour les futurs mandataires. Je le dis sur un ton badin, ce n'est évidemment pas une proposition sérieuse.

Mais, je reviens sur la cotisation de responsabilisation qui n'apparaît pas dans les dépenses puisqu'elle est payée par Ethias. Elle passerait, selon le tableau tout en fin de document, de 655.000 € en 2019 à quasiment 2 millions en 2020 et 2,5 millions en 2021. Jusqu'à présent cette cotisation, je ne pense pas que ça ait changé, était égale à 50% de la différence entre les coûts des pensions et le montant des cotisations. Selon l'étude de l'Union des Villes et Communes de mars cette année, les 50% devraient rester en l'état en 2021 et peut-être passés à 63% en 2022.

Certes, on peut s'attendre à une hausse mais de là à tabler sur une hausse de 350% en 2020 et de 500% en 2021, j'ai dû mal à comprendre que comme pour les salaires, il n'y aura ni indexation ni péréquation.

A titre d'information, j'ai cru comprendre que la Ministre des Pensions avait été particulièrement sensibilisée à cette problématique, ce qui est évidemment, à ce stade, n'autorise aucun pronostic sur le règlement de ce problème surtout qu'en la matière, vous le savez, on sait que l'approche des Communes flamandes a été totalement différente de celles des Communes wallonnes.

J'imagine qu'on reparlera plu en détails des pensions l'année prochaine mais plusieurs

éléments me font penser que le chemin que vous comptez prendre n'est pas aussi favorable que ce que vous pensez.

Sur les dépenses de fonctionnement, d'abord, quelques petites explications. Dans le plan de gestion, il était prévu, le plan de gestion d'aujourd'hui, d'hier, il était prévu que la facture de l'éclairage public diminuerait de 40%, soit environ 480.000 €, en raison de la généralisation du LED. La MB 2 ne montre pas ce mouvement, à peine 4% en moins par rapport au compte 2018. Donc, je voudrais une explication, peut-être que les investissements ont pris du retard.

Autre question concernant les postes contrats et concernant le fonctionnement informatique, 110.000 € en plus, 18% d'augmentation. J'imagine que ce sont les effets de l'extension du télétravail, peut-être de l'acquisition de matériel ou de l'évolution dans le secteur. Là aussi, j'aimerais avoir une réponse à cette question.

Alors, toujours en dépenses de fonctionnement, un Conseil communal, ce n'est pas un Conseil communal si on ne parlait pas du téléphérique. Une dépense de 648.000 € apparaît ou réapparaît pour 2021, j'imagine en raison de la mise en exploitation l'année prochaine, ce sera donc la "bonne année" et j'ai mis "bonne année entre guillemets pour ce projet.

Première question. Je n'ai pas le souvenir qu'elle ait déjà été posée. En tout cas s'il est l'a été, pas devant moi. Si le téléphérique est mis en service le 1^{er} juillet, par exemple, doit-on payer 50% de ce montant? En d'autres termes, la dépense sera-t-elle au prorata des mois d'exploitation?

La deuxième question. La dépense de 648.000 € figure dans la rubrique "Commerces industries". Est-ce que le montant que la Ville reçoit pour le téléphérique dans le cadre de l'enjeu métropolitain ne devrait pas figurer dans cette rubrique? Ce n'est pas le cas. Sous cette rubrique, il y a pourtant 250.000 € de prévus pour le Pavillon numérique. Je suppose que les 648.000 € figurent dans le 1,5 million de subvention pour les grands projets, mais je trouve que pour des raisons de clarté, il eut été préférable de le mettre en face de la dépense. Si c'est le cas, pouvez-vous me donner l'affectation du solde? 1,5 million moins les 648.000 € par projet ou est-ce qu'une partie du solde ira, comme vous me l'avez dit à propos de la convention Namur Capitale, ça ira dans le pot commun?

Je trouve, en tout cas, que ça donnerait plus de transparence et cela vous éviterait, Monsieur le Bourgmestre, de devoir répondre à chacun des Conseils à ces questions sur le sujet.

Sur les dépenses de transfert, 3 millions en moins pour la Zone NAGE, c'est plus qu'appréciable, je vous entends chaque fois dire que c'est moins que ce que vous aviez prévu au moment où vous aviez élaboré le plan de gestion au mois de mars, plan de gestion qu'on a dû mettre de côté, c'est vrai. Mais vous reconnaîtrez que c'est quand même beaucoup plus que ce que le Gouvernement précédent nous avait accordé en la matière.

Et à ce sujet, question peut-être plus d'orthodoxie budgétaire. Est-ce que la réduction importante de cette dépense justifie toujours le maintien d'une provision de 1 million? Sur quoi, j'aimerais avoir une réponse aussi à cette question.

Je ne dirai rien cette fois-ci sur la dette, comme ça vous serez surpris. Vous connaissez ma position, je connais la vôtre et on ne se mettra pas encore d'accord en 2020, peut-être qu'en 2021, on pourra en discuter.

En synthèse, un budget inhabituel et complexe en raison des circonstances. Un budget impacté négativement et combien, par le Covid mais aussi sauvé par le résultat des antérieurs, les 3 millions de la Zone de Secours et les subventions importantes de la Région, et même en dépenses, par la faible inflation qui vous permet d'éviter une indexation des salaires, ce qui n'est tout de même pas rien.

Un budget transitoire aussi. 2012 aurait dû être le premier budget lié au plan de gestion actualisé. Il faudra attendre l'année prochaine. Ce sera un rendez-vous beaucoup plus important. Déjà, il y a la question du retour vraisemblablement obligatoire à l'équilibre, et plus toutes les mesures que vous prendrez à l'horizon de 5 ans pour rester dans les clous du plan de gestion actualisé et respecter les nouvelles balises.

Les projections quinquennales qui accompagneront ce plan de gestion devront préciser tout

cela. Ces derniers temps et encore ce soir, vous avez dit qu'il ne fallait pas accorder d'importance aux projections annexées au budget et aux différentes MB. Je trouve néanmoins, Monsieur le Bourgmestre, que celles qui sont annexées au budget initial de ce soir se précisent sur certains points.

Vous avez, par exemple, déjà intégré la reprise de la charge de la Zone de de Secours qui conduirait à une réduction de 7 millions en 2024. C'est tout de même pas rien. Ce seul élément est extrêmement important et néanmoins, j'observe, et vous avez présenté le chiffre tout à l'heure, que d'exercice en exercice, les prévisions s'assombrissent.

Et en outre, j'attends aussi avec impatience comment vous allez concrétiser toutes les promesses, les annonces de la Déclaration de Politique communale. Rien que le geste de gratitude vis-à-vis du personnel vaudra le détour. Comment vous allez concrétiser le PST? Certaines mesures entraînant des coûts de personnel et de fonctionnement non négligeables.

Bref, 2012 est une sorte de transition, je dirais même en cette période de fêtes, une mise en bouche. J'ai donc hâte de connaître le contenu du menu de l'année prochaine qui nécessitera à n'en pas douter une nouvelle réunion spéciale du Conseil. J'ai entendu votre appel à la minorité, je suis prêt à l'entendre mais dans le cadre d'une véritable concertation.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Damilot pour votre lecture toujours aussi minutieuse.

Je passe la parole à Monsieur Warmoes pour d'autres questions. Monsieur Warmoes a disparu. Je vais alors passer...

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Warmoes n'a pas disparu, il a juste oublié d'ouvrir son micro.

M. T. Warmoes, Conseiller communal PTB:

Je pense qu'il est ouvert maintenant, vous m'entendez?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous entends.

M. T. Warmoes, Conseiller communal PTB:

J'ai dû faire une fausse manipulation.

Je n'ai pas que des questions. Je vais commencer par remercier le Département de la Gestion Financière, le personnel en général, pour avoir présenté le budget en commission, répondu aux questions complémentaires que j'avais posé par mail. Et je vais rejoindre le collègue Damilot pour remercier aussi le Collège d'avoir, effectivement, prévu suffisamment de temps pour ces discussions importantes.

Monsieur Damilot a terminé par ça, moi, je vais commencer par ça. Effectivement, 2021 sera à nouveau une année de transition, mais une transition en eaux troubles, et en eau tout sauf calme puisque le nouveau plan de gestion ne sera présenté que fin de l'année à venir, entendons-nous bien. C'est là que se décidera l'avenir financier de notre Ville. Pour le moment, le paquebot Ville de Namur reste toujours à flot.

Je n'avais quand j'ai écrit ma préparation, naturellement, pas prévu ce que Monsieur Prévot allait dire donc, il y aura peut-être un peu de répétition. Et pourtant, ce n'est pas un budget comme les autres puisque le Covid 19 est passé par là. Il a lourdement impacté les finances communales et la reprise par la Province d'une partie, 30% en 2021 et 60% en 2024, de la dotation à la Zone de Secours et c'est un ballon d'oxygène, une économie de 3 millions d'euros en 2021, mais ça ne suffit pas à combler les pertes. Le résultat de l'exercice propre de 2021 est estimé à moins 3, 3 millions d'euros.

Et nous n'avons cessé de le répéter à maintes reprises les perspectives sont sombres. Pas plus tard que hier, la Banque nationale annonçait qu'en 2020, le PIB de la Belgique devrait chuter de 6,7%, ce qui est une baisse inédite depuis la seconde guerre mondiale et selon ses prévisions, la crise devrait également entraîner la perte de 100.000 emplois d'ici

l'automne 2021.

C'est du jamais vu et donc, 2021 ne sera pas le retour, l'année du retour à la normale. Peut-être, on peut l'espérer, mais c'est loin d'être assuré au niveau sanitaire, mais certainement pas au niveau économique.

Et ce dont en plus, que l'effet des additionnels à l'IPP, Monsieur le Bourgmestre l'a déjà signalé, suite à la perte des revenus des ménages, viendra avec deux ans de retard à partir de 2022.

Les taxes sur les commerces l'Horeca, les entreprises seront également impactées et, bien entendu, les autres niveaux de pouvoir régional et fédéral en particulier sont également impactés par la crise. J'ai noté ici, Monsieur le Bourgmestre, que vous aviez dit que les années à venir sont bousillées.

Et don, le Collège a bien fait de jouer la prudence en tenant compte pour 2021 d'un effet de 25% en moins ou en plus de la crise du Covid sur les postes affectés en 2020. Mais, à notre avis, ce que nous craignons, c'est que ce ne sera pas assez, mais ça nous pourrions le voir à partir de la modification budgétaire n°1 et éventuellement n°2. La question se pose également si la dotation du CPAS suffira vu l'affluence d'un nouveau public précarisé, en particulier des jeunes, des indépendants, mais d'autres aussi.

Et bien entendu, hors ces dotations diminuent de 215.000 € en 2021. Tout en augmentant de 550.000 € par rapport au budget initial de 2020 mais rappelons qu'une dotation exceptionnelle de 765.000 € a dû être octroyée en 2020 à cause de la crise du Covid mais qui n'est pas passée bien entendu.

Et donc, j'ai bien noté, Monsieur le Bourgmestre, que vous avez dit que nous ne laisserons pas tomber les plus précarisés, vous l'avez déjà répété souvent. Je suppose que là aussi si la nécessité se fait sentir que en modification budgétaire 1 ou 2, dans le cas de besoins accrus du CPAS, la Ville répondra présent.

L'avenir est difficile à prévoir mais une extrême prudence s'impose donc. La projection pluriannuelle montre que les réserves et provisions seront épuisées dès 2023 puisqu'elles devront combler des déficits importants et récurrents. Et on peut espérer une aide de la Région wallonne mais, à ce stade, rien n'est décidé. Il y a une vraie prise de conscience, avez-vous dit, Monsieur le Bourgmestre, je n'en doute pas. N'empêche que les finances de la Région wallonne sont ce qu'elles sont naturellement.

Nous reviendrons plus loin sur le plan de relance mais notons tout de même, ça tombe bien, Monsieur Damilot ne voulait pas intervenir sur la dette en général. Si je ne le faisais pas, je voulais quand même en dire quelque chose.

En un an à peine, le ratio du volume de la dette passe de 79,60% à 96,53. Certes, c'est toujours inférieur à la balise régionale de 125%, mais l'augmentation est quand même importante par rapport à votre balise interne, le solde disponible fond de 46,7 à 21 millions. Je sais bien, c'est normal me direz-vous, que des investissements pour les années ultérieures ont été avancés dans le cadre du plan de relance.

Dans la mesure où il s'agit d'investissements qui accroissent le patrimoine de la Ville et qui bénéficient à la collectivité, nous soutenons, bien entendu, ces investissements. Dans la mesure où il s'agit juste d'augmenter l'attractivité de la Ville, nous y croyons nettement moins.

Je fais ici juste le constat, ce n'est pas du tout un reproche ou une critique que la capacité d'emprunt de la Ville se rétrécit quand même fortement avec ce budget 2021.

Entrons maintenant dans le détail du budget, d'abord les recettes. Pour le PTB, c'est clair. Les épaules les plus larges doivent porter les charges les plus lourdes. En début de législature, nous nous sommes opposés à toute une série de règlements et de taxes, de règlements sur des taxes et redevances asociales touchant des ménages namurois. Je dis asocial, je me répète un peu puisque le budget ressemble à ce sujet-ci en tout cas à celui de l'année passée.

Asocial car hormis ceux et celles qui sont dans une situation de grande pauvreté et je reconnais l'effort que la Ville fait pour environ 5.000 ménages, si je ne me trompe pas, qui sont dans une situation d'extrême pauvreté, de grande pauvreté qui sont exonérés de pas mal de taxes. Mais pour les petits revenus qui sont supérieurs à une allocation de chômage, ces règlements ne prennent pas en compte les revenus des ménages avec un modeste revenu supérieur aux allocations de chômage. Ceux-ci paieront autant qu'une famille de millionnaires, et oui, il y a des millionnaires à Namur mais je ne citerai pas de nom.

Ces taxes injustes représentent une partie importante des recettes de la Ville, ainsi les rentrées liées aux déchets, taxe déchets et vente de sacs et raccordements aux égouts s'élèvent à 10.536.000 €. Elles représentent à elles seules la moitié de la fiscalité qu'on dit locale et près de 10% des recettes fiscales.

Ces taxes sont payées par la totalité des ménages et des indépendants indépendamment de leurs revenus. Après une augmentation de 16% l'année passée, la taxe sur la gestion des déchets augment une nouvelle fois de 4%, alors qu'aucune indexation des salaires n'est prévue cette année.

Et donc, on assiste à une augmentation de 20% en deux ans. On me répondra, bien entendu qu'il s'agit d'une obligation légale et du coût-vérité. Alors, je rétorquerai d'abord qu'en disant que la plupart des déchets produits par nos concitoyens ne le sont pas volontairement. Ce ne sont pas les citoyens qui décident comment sont emballés leurs produits, tout le monde ne dispose pas d'un jardin ou de poules pour évacuer ses déchets organiques, etc.

Ensuite, je vais un peu m'étendre sur le sujet parce que je viens, aujourd'hui même, de recevoir un rapport du Conseil d'Administration de la Copidec, qui rassemble toutes les intercommunales wallonnes de gestion des déchets dont le BEP pour ce qui concerne notre province, qui a pris position au sujet de la modification de la taxe de l'incinération en Région wallonne.

Bien qu'il ne s'agit pas de ce débat spécifique ici, les constats dénoncés par les intercommunales wallonnes sont toutes aussi vraies pour le débat qui nous occupe et je cite: "Le principe de coût-vérité répercute toute augmentation de taxes sur les Communes, les citoyens et les PME et impacte encore une fois le pouvoir d'achat des Wallonnes et des Wallons, or les Communes, les citoyens et les PME sont déjà durement frappés par la crise sanitaire".

Selon la Copidec, je cite encore: "Il ne serait pas judicieux d'augmenter encore le coût de la gestion des déchets déjà mal perçue et acceptée par la population". Et toujours selon la Copidec: je cite: "Pénalisant et difficilement compréhensible alors que les producteurs, les Communes et les citoyens se sont pleinement inscrits dans les objectifs de prévention et de tri à la source depuis de nombreuses années".

Force est de constater que de très nombreux efforts ont été faits par la population sur les 10 dernières années faisant tomber le taux d'élimination des déchets à un minimum historique du taux de recyclage à un maximum jamais atteint et le taux de valorisation à un niveau proche d'un optimum que de nombreux pays européens nous envient.

Mais simultanément aux efforts consentis, la population ne peut plus comprendre, accepter que ceux-ci s'accompagnent systématiquement d'un alourdissement de la taxe déchets. Et donc, c'est un débat qui se déroule, bien entendu, au niveau de la Région wallonne. Et la Copitec met la pression au Gouvernement wallon pour trouver d'autres formes de financement.

Je dis ceci parce que vous avez tous ici des relais, excepté DéFI au niveau régional. Et donc, nous pensons et nous-mêmes, nous y sommes aussi, bien entendu, et nous reviendrons dessus. Nous pensons avec le PTB qu'il faut utiliser ces leviers pour en faire de même et éviter qu'une fois de plus, ce soit aux citoyens de payer la facture.

Voilà, ça s'est donc par rapport à cette augmentation nouvelle de la taxe déchets, même si elle est 4 fois inférieure à l'année passée, mais c'est 20% en 2 ans. Ensuite naturellement, les modalités d'application de ce fameux coût-vérité sont de la responsabilité de la Commune et à Namur, on a opté pour une progressivité en fonction de la taille du ménage.

Ce qui, en réalité, s'approche alors plus à une taxe sur les enfants ou une taxe sur les autres cohabitants.

Concernant la taxe sur le raccordement à l'égout, les gens paient déjà fort cher un coût-vérité à l'assainissement dans le prix de leur eau de ville sur leur facture d'eau.

Un autre contributeur important que vos ponctionnez, ce sont les automobilistes. Donc, j'ai fait l'addition, ça fait 5,2 millions d'euros pour les parkings et les P+R, les horodateurs et les additionnels aux taxes automobile. Nous sommes, bien entendu, pour les transports en commun, pour la mobilité douce. Mais tant qu'il n'y a pas d'alternative valable comme des transports en commun convenables et bon marché ou des pistes cyclables et des emplacements vélos sécurisés, les gens seront obligés d'utiliser leur voiture et donc, malheureusement, de payer à la caisse.

Le PTB demande que ceux qui ont les moyens contribuent de manière plus importantes aux rentrées fiscales de la Ville, certainement en ces temps de crise, mais quand est-il? La taxe sur les établissements financiers ne rapporte que 125.000 €, la taxe sur la force motrice, 250.000 €, la taxe sur les écrits publicitaires et les toute-boîtes, 680.000 €, la taxe sur les panneaux publicitaires, 430.000 €.

Donc, ce sont 4 taxes qui ne touchent pas les ménages mais qui rapportent 1.485.000 €, soit 1,4% des recettes fiscales ou 7% de la fiscalité dite locale. Cette part est insuffisante. Or, pour chacune de ces taxes, le taux en vigueur à Namur est en deçà, dans certains cas même fort en deçà du maximum imposé par la circulaire budgétaire 2021 de la tutelle. Donc, il y a moyen de les rehausser et d'avoir un petit plus de contribution de ces secteurs-là.

C'est également le cas pour la taxe des logements inoccupés où avec un taux progressif de 150 à 210 € au mètre courant, on est loin du maximum autorisé de 270, Vous vous êtes engagés pourtant à lutter contre l'inoccupation du logement.

Et pour les surfaces de bureaux, ça, je l'ai dit l'année passée aussi, c'est zéro puisque ces taxes n'existent toujours pas, Dieu sait ce qu'elles pourraient rapporter à Namur. Vous avez fait le choix de ne pas avoir de taxes sur les bureaux.

Passons maintenant aux dépenses. Nous prenons bonne note des dépenses de personnel et de dotation au CPAS ainsi que des dotations aux Zones de Police et de Secours. Je l'ai déjà dit plus haut, nous craignons que la dotation au CPAS ne sera pas suffisante.

Nous sommes satisfaits que le niveau de personnel est maintenu même si j'ai hâte d'entendre la réponse à la question de José Damilot mais nous nous félicitons, en tout cas, du Plan d'embauche.

Malgré un léger recul dû à un retard dans sa mise en œuvre du Plan d'embauche durant la crise du Covid 19, nous nous félicitons du maintien du volume à l'emploi de la Ville. Sans ces travailleurs, la Ville n'est rien, il ne faut pas l'oublier. Et sans l'engagement quotidien de nombreux employés de la Ville, nous aurions eu bien plus difficile à traverser cette crise sanitaire, ne l'oublions pas non plus.

Dans les frais de fonctionnement, nous retrouvons le téléphérique pour 678.000 €, vous m'excuserez de pointer cela encore une fois du doigt. Alors après, je n'ai plus eu le temps de faire la recherche mais ce n'est pas grave, cette année, les 27 ou 28 suivantes, peut-être 26, je ne sais plus, ce montant devra bel et bien être déboursé. Et nous ne parlons pas ici d'un éventuel avant puisque rien n'est décidé à ce niveau-là.

Petite remarque ici, en marge, qui n'a rien à voir avec le budget, mais certains groupes ou Conseillers ont fait grand bruit au dernier Conseil sur l'implantation de 2 éoliennes à Wierde et Andoy, par rapport à l'impact paysager. Mais on ne les a pas entendus sur la défiguration de la Citadelle par ce téléphérique. C'est une petite remarque.

Dans les subsides, ça ne vous surprendra pas non plus, nous continuons à nous opposer aux subsides de 385.000 € pour l'asbl NEW. A notre avis, il y a des asbl bien plus utiles aux Namurois que celle-là.

Et justement, par rapport aux asbl, je l'ai déjà dit et je reviens avec ce point-là, on aurait aimé

que la Ville prenne à son compte sans aucune distinction si ce n'est leur activité réelle sur le territoire de la ville de Namur bien entendu, la perte de subsides infligée de façon brutale par la Province à des associations de première ligne.

Je vais être un peu prudent ici puisque je n'ai pas la liste complète. Pour autant que je sache, elle n'a toujours pas été libérée par le Collège provincial des organisations impactées. Donc, c'est une liste partielle. Et les détails du budget, les tableaux qui sont pris dans le budget mentionnent parfois des postes qui ne mentionnent pas une organisation en particulier. Par exemple, un poste de 5.000 € pour les subsides de la petite enfance.

Mais donc, j'ai fait un petit tableau pour voir un peu. Mais d'abord, ce que je voulais dire, c'est que par rapport à ces associations, l'économie que la Ville fait par rapport à cette année si on parle de 2021, par rapport à la prise en charge de la Zone de Secours, c'est 3 millions d'euros en gros.

Ici, je vais nommer quelques chiffres. Donc, le réseau des BébésBus perd 77.000 €. Infor Jeunes 8.125 €. Le Centre d'Action Interculturelle, 20.000 €. Namur Entraide Sida, 26.850 €. C'est les chiffres que j'ai pu avoir mais il y en a encore d'autres bien sûr aussi.

Alors, j'ai remarqué dans le budget que certains, certaines associations comme le GLN, par exemple, au Plan Logement Namurois, je ne sais pas la perte qu'elle a au niveau de la Province, mais en tout cas, là, le subside passe de 45.000 à 80.000. Je m'en félicite que ce soit clair. La Maison de la Poésie passe de 41.310 à 61.310, je m'en félicite aussi. Le subside du CAV&Ma est augmenté aussi. Mais d'autres, comme Infor Jeunes restent avec 6.750 €, le Centre d'Action Interculturelle reste avec 7.500 €, et pour le BébésBus, je ne sais pas. Il y a eu 2.000 € qui ont été donnés pour 2020, mais je ne sais pas ce qui est prévu pour 2021.

Voilà, j'aurais aimé que toutes les associations soient un peu logées à la même enseigne, je ne pense pas que ce soit opportun d'aller faire des distinctions tant sur le travail des uns et des autres. Ce sont toutes des organisations qui sont en première ligne sur le terrain.

Et je vais terminer par une question parce que nous avons reçu aujourd'hui un projet de délibération modifiée qui, en fait, à la demande du CRAC si j'ai bien compris, en tout cas, je pense que c'est du CRAC et de la DG05. Je cite comme ça, c'est plus clair, la délibé: "Il a été demandé à la Ville d'adopter une méthode de suivi différent des dépenses de personnel et de fonctionnement qui ne soit plus basé sur le principe du coût net mais des ratios". Et la délibé poursuit en disant: "Considérant que l'analyse des données historiques et des projections, les ratios suivants pourraient être adoptés au titre de balises à ne pas dépasser".

Et donc, il y en a 4 qui sont nommées. D'une part, les dépenses de personnel par rapport des dépenses totales ou des recettes totales, et les dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses totales ou recettes totales.

Si je regarde par rapport aux dépenses, je vois que vous posez une balise de 42,5% de dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales. Or, actuellement, cette part est de, si on parle de la même chose, c'est pour ça que je pose la question, 41,97%. Ça veut dire qu'il y a très très peu de marge pour engager du personnel, si on prend cette balise-là.

La marge est un peu plus grande mais pas énorme non plus pour les dépenses de fonctionnement puisque là les dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses totales de l'exercice propre, vous proposez une balise de 17,5% alors qu'on est aujourd'hui à 16,31%, si j'ai bien compris. Si ce n'est pas le cas, vous m'expliquerez l'affaire.

Voilà, j'en ai fini Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Warmoes.

Madame Hubinon, vous pouvez aussi réagir maintenant.

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe Ecolo:

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du

Collège et chers collègues,

Il y a un an dans l'enceinte désormais désertée de notre Conseil, je faisais au nom de notre groupe des commentaires sur le budget proposé par la majorité. J'évoquais le budget 2019 qui pouvait être considéré comme un budget de transition né au sortir des urnes et le budget 2020 comme un budget d'affirmation.

Il s'agissait d'indiquer le chemin dans lequel nous allions nous engager, un budget fidèle aux valeurs qui étaient déjà les nôtres et aux enjeux d'alors. Evidemment, nous ignorions ce que nous allions traverser à peine quelques semaines plus tard. Le bien connu bas de laine namurois et la fameuse trajectoire budgétaire chers à notre Bourgmestre allaient être malmenés.

Aujourd'hui, il nous faut cependant dessiner des lendemains que nous espérons meilleurs en confiance et de façon volontariste. Et soyons ambitieux d'entrée de jeu, il ne suffira pas de quelques mesures symboliques pour sortir de l'ornière.

Certes, l'exercice est périlleux, la situation précaire et les enjeux colossaux. Nous le savons, chacun des niveaux de pouvoir de notre pays doit faire face à cette réalité. J'entends nos élus fédéraux insister sur le fait de ne laisser personne sur le bord de la route. Monsieur le Bourgmestre évoquait lui de ne pas délaissier les plus démunis.

Cela nous ramène à l'essentiel, l'humain qui est notre commerçant, notre entrepreneur local, notre chauffagiste, notre coiffeuse, notre voisine, notre enfant, notre grand-père. L'essentiel est donc de reconstruire autour de tous ceux-là, autour de nous tous, un environnement favorable à l'activité tant sociale au sens large que culturelle, sportive ou économique.

Alors, sans entrer dans les détails des chiffres qui nous ont été présentés par Monsieur le Bourgmestre et utilement fouillés par nos collègues, Messieurs Damilot et Warmoes et dont chacun a pu prendre connaissance par ailleurs, je souhaite cependant souligner quelques éléments qui montrent combien le Collège a souhaité s'engager sur des pistes concrètes au-delà même du plan de relance dédié aux besoins immédiats et dont nous observons la trace partout dans ce budget initial.

A l'extraordinaire pour commencer, on trouve des sommes dédiées à l'amélioration des infrastructures de nos écoles car elles aussi sont en transition écologique, rénovation complète ou partielle pour répondre aux besoins pédagogiques d'aujourd'hui, isolation, ventilation grâce aux subsides octroyés par le Ministre Henry et des travaux seront aussi engagés afin de verduriser les espaces collectifs. Sans parler de la très belle somme octroyée à la rénovation des sanitaires dont on a aujourd'hui plus qu'hier compris l'absolue nécessité.

Les enjeux sont en effet réels en termes de santé pour nos élèves et leur bien-être au quotidien. Les achats dédiés à l'école seront par ailleurs toujours plus durables. La crise aura aussi éclairé d'un jour nouveau les besoins numériques de nos écoles tout en ne négligeant ni le projet pédagogique, ni les enjeux éthiques et écologiques.

Tout cela concourt aussi à réduire l'impact de notre activité sur l'environnement et je m'en voudrais de ne pas citer les décisions prises par nos Echevins, Madame Scailquin et Monsieur Gennart, qui investissent autour des établissements scolaires pour la sécurité routière.

En termes de transition écologique, un coup d'accélérateur est donné à la politique alimentation durable de la Ville et à la place de la nature en ville. Et ce n'est pas rien. Jamais la Ville ne s'était engagée sur le terrain de l'agriculture et de l'alimentation. Parmi les projets retenus, on retrouve les sommes allouées à l'alimentation durable qui comprend l'achat de terres agricoles, soit un projet structurel de plateforme intégrant les acteurs de l'alimentation durable autour d'un espace de relais agricole. L'ambition est de développer une production locale qui alimentera en quantité suffisante et variée les cuisines de nos collectivités.

Pour lutter contre le réchauffement climatique et garantir une ville agréable, respirable, des moyens ont été alloués au lancement d'un véritable plan canopée permettant de cartographier les sous-sols pour planter pas moins de 10.000 arbres à l'horizon 2030 partout

où se sera possible. Ce Pla s'appuiera sur les résultats de l'étude consacrée à l'adaptation du territoire au changement climatique (en cours de finalisation), notamment via la végétalisation de certaines zones prioritaires.

Des sommes complémentaires ont aussi été dédiées à des projets forts, tels que la plantation d'arbres en milieu urbain, l'amplification de la végétalisation des façades et des berges de cours d'eau afin de favoriser voire de restaurer parfois la biodiversité terrestre et aquatique. Il faut ajouter à cela les travaux sur les sentiers, ce n'est pas anodin, chacun se réapproprie son lieu de vie et signale régulièrement aux services les manquements rencontrés. C'est d'ailleurs la même dynamique qui nous encourage à étudier les possibles quant à la rénovation du quartier Saint-Nicolas. Nous n'oublions pas le budget conséquent d'achat du site Espena. Pour rappel, le projet de parc est lui aussi co-construit avec un panel citoyen.

Alors même si les dépenses relatives aux missions sociales de la Ville consistent essentiellement en des dépenses à l'ordinaire, il me plaît à pointer un investissement hautement symbolique dans les budgets extraordinaires à ce sujet, celui alloué à l'ouverture d'un espace VIF, pour violences intrafamiliales, c'est le nouveau nom du Family Justice Center.

On sait combien la thématique est importante pour tout un chacun, elle est chère à notre cœur d'écologie. Les moyens dégagés pour permettre à Namur l'ouverture d'un tel lieu d'accueil pluridisciplinaire s'inscrit dans la volonté réaffirmée de notre Echevin de la Cohésion sociale de prendre ce thème à bras le corps. Ceci est à mettre en perspective avec le centre de prise en charge des violences sexuelles dont nous avons appris l'ouverture prochaine au sein de notre hôpital public.

A l'ordinaire maintenant, on retrouve les sommes consacrées au fonctionnement et aux projets pédagogiques, notamment celles dédiées aux écoles et encadrements différenciés. Ce travail sera poursuivi pour améliorer les connexions numériques et globalement, je dirais que le budget consacré à l'encadrement dans nos écoles permettra de réelles avancées pour nos enfants qui passent une bonne partie de leur journée dans nos enceintes et il faut s'en réjouir.

La petite enfance n'est pas en reste, un budget lui est alloué renforçant son bon encadrement et autorisant dès lors une centaine de places d'accueil sur le territoire namurois. Je tiens aussi à signaler le soutien à quelques asbl dont les haltes-garderies BébéBus. Et enfin, en plus de ce qui apparaît d'ailleurs à l'extraordinaire, la somme allouée au budget participatif dont le succès a été évoqué tout à l'heure par Monsieur le Bourgmestre.

Sur le terrain de la transition et au niveau des audits logement, un véritable incitant est proposé par la Ville par l'octroi d'une prime audit pour les habitants situés sur le territoire communal en sus, bien sûr, de celle octroyée par la Wallonie.

Les fonds pour le conseil agroalimentaire durable namurois ont été dégagés afin de concrétiser les propositions et d'autres encore pour soutenir les potagers partagés. Je terminerai sur ce thème en évoquant la plantation de haies dont l'intérêt relève tant de la biodiversité que du cadre de vie.

Quant au social, outre les mesures relatives au Plan de relance qu'on sait arrivées bien à point pour les secteurs concernés, les moyens sont maintenus pour permettre à nos différents projets d'aboutir. En plus des moyens pour soutenir le Plan de Cohésion Sociale qui pour rappel s'appuie également sur les fonds propres de la Ville, les enjeux pour l'année à venir seront, nous le craignons, immenses.

Mais le travail intense des équipes de terrain sera accentué par des renforts humains nécessaires, je pense ici aux éléments de plan d'embauche 2020-2021, tant pour permettre de mettre sur les rails le projet "Gardons le contact" dont nous avons encore parlé récemment, mais également pour poursuivre les efforts dans les quartiers avec un enjeu spécifique envers les jeunes. Je pense d'ailleurs que ma collègue Christine Halut y reviendra un petit peu plus tard.

Alors, comme l'a évoqué le Président du CPAS lors de notre Conseil de la semaine dernière,

ces jeunes ont besoin de notre soutien. Ils sont aussi les victimes de cette terrible crise que nous traversons. Notre enjeu est de leur permettre à eux et à tous les publics fragiles qui souffrent en ces moments difficiles d'accéder à une vie digne et tournée vers un avenir porteur d'espoir.

Et ce ne sont pas des propos vides de sens, croyez-moi. Au quotidien, en tant que maman et en tant qu'enseignante, je constate combien l'angoisse est réelle, combien se projeter est compliqué pour ces jeunes privés de ce qui devaient renforcer leur personnalité et leur parcours futur.

Après ces quelques commentaires que je souhaitais partager avec vous, vous l'aurez compris, c'est de façon solidaire et avec une certaine prudence que notre Collège a dû se positionner et annoncer le budget qui nous est présenté ce soir. Pas question de tirer la couverture à soi, c'est collectivement qu'il faut assumer là où nous avons l'opportunité d'agir.

Il y a un an, je souhaitais que Namur soit une ville plus verte, plus sociale et plus participative, je réitère ce souhait et j'insiste, plus sociale encore et engagée sur le terrain à hauteur de ce que les Namurois et les Namuroises espèrent. Je vous remercie de votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Madame Hubinon.

Madame Klein, je vous en prie.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:

Je vais y arriver, merci.

Merci Madame la Présidente.

Au nom du cdH, je voulais évidemment commencer par remercier les services pour la qualité de leur travail ainsi que le Collège pour le sérieux de la gestion budgétaire. Cette gestion prudente et efficace permet à notre Ville d'être une des rares en Wallonie à présenter un profil à l'équilibre avec autant de réserves. On peut s'en réjouir et c'est particulièrement pour l'avenir des Namurois et des Namuroises.

Ce qui est vrai actuellement et encore à très court terme ne le sera malheureusement plus dans quelques années. Les réserves constituées, à terme, progressivement, on le sait, font fondre comme neige au soleil. Non parce que la Ville gèrerait tout d'un coup mal ses finances mais pour des motifs dont nous n'avons pas la maîtrise en raison de décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir, et ce, à un rythme plus rapide que prévu, en raison de la crise sanitaire.

La dette et sa charge restent bien maîtrisées et suivent les courbes prévues, rien d'alarmant donc de ce côté-là. Ce qui est plus inquiétant, plus alarmant, c'est la perspective des déficits de la majorité des Villes et Communes wallonnes comme l'Union des Villes et des Communes de Wallonie l'a récemment redit. On ne saura plus faire l'économie d'un mécanisme d'intervention de la Région wallonne, notamment pour faire face aux dépenses de pensions et du CPAS. On est quelque peu rassuré par les propos du Bourgmestre qui nous assure que la Région y est sensible

Le cdH renouvelle évidemment sa pleine confiance dans le Collège, notamment pour sa gestion du budget à l'équilibre depuis plusieurs années déjà. La mer s'annonce agitée, mais nous avons un bon capitaine.

Malgré toutes ces difficultés et la prudence bien avisée du Collège et des services, le cdH veut néanmoins saluer tous les efforts qui seront consentis en 2021 pour les Namurois et les Namuroises durement éprouvés par la crise sanitaire.

En matière de culture, les associations bénéficieront des aides du Plan de relance et plusieurs outils culturels de grande envergure vont se finaliser comme le Grand Manège ou le Conservatoire, sans oublier les investissements pour les Bateliers ou encore la poursuite des fresques artistiques dans la ville.

Toujours dans le cadre du Plan de relance, le cdH salue le soutien aux commerçants en

cette période difficile, avec des subsides importants pour le développement économique, pour Namur Boutik et une compagne de communication.

A noter aussi, l'augmentation du subside pour Namur CentreVille, anciennement GAU, qui étendra désormais son réaction d'actions jusqu'à Jambes répondant ainsi à une vieille demande des commerçants.

En matière de mobilité, plus particulièrement de mobilité douce, des investissements sont aussi prévus pour apporter notamment une solution au point noir pour les vélos, soit ces chainons manquants, ces maillons où il subsistait, où il subsiste des problèmes de sécurité. En 2021, différents marchés attribués en 2020 devraient être concrétisés comme celui du piétonnier avec son extension possible.

Au niveau des ressources humaines, le poste budgétaire le plus important de la Ville, ce poste budgétaire est préservé. Et une augmentation est même enregistrée en 2021. La crise du Covid 19 a impacté notre Ville comme beaucoup d'autres, mais Namur reste fidèle à ses décisions et poursuit ses engagements prévus dans l'application des plans d'embauche.

Au nom du cdH, je profite de l'occasion pour remercier encore chaleureusement l'ensemble du personnel communal qui a prouvé et montré au cours de la crise sanitaire combien nous pouvons compter sur son dévouement, sa disponibilité, sa réactivité et sa volonté à servir la population.

En matière de sports, la Ville continuera à soutenir les associations sportives, en espérant qu'en 2021, elles pourront organiser des activités et événements dans de bonnes conditions.

Le cdH veut également remercier l'ensemble des membres des comités, tous ces bénévoles qui malgré la crise font un maximum pour soutenir le développement du sport et des performances sportives sur notre territoire.

Enfin, en matière de patrimoine et de bâtiments communaux, la politique ambitieuse de réduction de l'empreinte énergétique se poursuit en tablant sur leur rénovation et leur mise en conformité.

Tous les secteurs sont concernés, les sports, les écoles, l'associatif, le patrimoine classé. Pour les écoles, on en a déjà parlé, les investissements seront particulièrement importants à Wépion, à Bouge, au Parc Astrid à Jambes, sans oublier le million qui sera consacré à la rénovation des sanitaires dans 7 écoles de l'entité.

Au niveau de l'infrastructure sportive, c'est la rénovation et la mise en conformité de la piscine de Jambes qui mobilise le budget le plus important et qui est, sans doute, un des chantiers les plus attendus.

Merci pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Klein.

Monsieur Demarteau, c'est à vous.

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:

Merci Madame la Présidente.

On peut se rendre compte avec DéFI que l'exercice de ce budget 2021 est difficile. On ne s'attendait pas, il y a un an, à devoir peut-être. On s'attendait surtout à avoir un plan de gestion, à pouvoir avoir une perspective et enfin, peut-être voir l'avenir et les actions concrètes de la Déclaration de Politique communale de la majorité. L'actualité et la récente crise ont donné lieu à d'autres constatations.

Alors, j'ai pris le pli d'analyser ce budget et j'aurais quelques questions de choses qui m'ont plus ou moins interpellées.

J'ai entendu l'appel de Monsieur le Bourgmestre en disant que la minorité devait être aussi constructive et pouvoir comprendre la difficulté de l'exercice dans un avenir aussi incertain et autant d'inconnues. Mais, il y a certaines choses qui m'ont quand même interpellé.

Concernant les recettes au niveau de l'exercice propre, on peut voir donc qu'on stagne et qu'on est plus qu'à 875.000 € en gros, de recettes car on n'a plus de recettes exceptionnelles par rapport aux autres années. Et la peur, c'est la suite, la disparition de certains commerces ou la précarité des ménages pourra encore accentuer ce problème de recettes.

Au niveau des recettes de prestation, on parle plus ou moins d'une diminution de 25% pour être prudent parce qu'on n'en sera pas en début d'année à un retour à la normale. Mais je me pose quand même question parce que 25%, ça veut dire d'une année, ça veut dire 3 mois. On parle déjà de l'horizon de février pour l'Horeca et pour d'autres choses, est-ce vraiment encore 25% réalisable et vraiment réaliste. C'est surtout ce qui est au niveau de la fiscalité locale qui me pose question. Surtout on peut voir donc que normalement le parking avec les horodateurs et la perception des horodateurs devraient revenir à la normale. La seule question c'est, est-ce que les une heure de gratuité ont-elles été prises en compte vu qu'auparavant c'était une demi-heure et maintenant c'est une heure? Est-ce que ça a été pris en compte parce que le comportement des Namurois et des visiteurs aurait changé?

Je vois que certes beaucoup ont fait déjà allusion à la taxe déchets, je ne comprends pas trop ce qui est noté dans l'explication en annexes du budget. On parle de plus 445.000 € dont 185.000 € liés à la crise. Donc, en fait, il y a d'un côté l'adaptation de 4%, par exemple pour les ménages, mais je ne sais pas de combien de pourcents est-ce pour le commerce. Il y a l'adaptation du coût-vérité, mais il y a aussi, est-ce que ce qui n'a pas été perçu en 2020 sera répercuté sur les commerces en 2021?

On peut se réjouir de l'annonce de certaines taxes et redevances qui seront prises en charge et compensées par la Région. Monsieur le Bourgmestre les a citées auparavant. Mais c'est vrai que ça aurait pu peut-être être à l'ordre du jour de la majorité avant l'annonce de la Région.

Et donc aussi, concernant tout ce qui est taxe égouts, etc., il y a aussi une adaptation. Qu'est-ce qu'elle va être pour la suite? J'aimerais les chiffres.

Au niveau des dépenses pour le personnel, on peut voir que la dépense pour le personnel est en augmentation. J'ai juste quelque chose qui m'a interpellé, c'est que les frais de formation du personnel sont en diminution. Est-ce vraiment opportun? Est-ce que l'on pourrait me l'expliquer parce que je pense que la formation du personnel est toute aussi importante? Et donc, il ne faut pas la négliger, donc avoir une diminution n'est peut-être pas la meilleure chose.

La dotation du CPAS nous semble, à nous chez DÉFI toujours insuffisante, mais surtout on peut lire dans la note que la nouvelle trajectoire pour le plan de gestion 2022-2027 pourrait être mise en place. Donc, il pourrait avoir une nouvelle trajectoire, alors que pour nous, il devrait y avoir une nouvelle trajectoire, c'est sûr. Voilà, c'était juste une petite question de vocabulaire, mais pour nous, ça nous semblait important.

On peut voir aussi, au niveau des associations que nous ne sommes toujours pas convaincus, par exemple par le Plan de relance et l'octroi de subsides pour Namur Boutik.

Je voudrais juste saluer le travail du service pour rendre ça le plus clair possible entre le Plan de relance, les parties de Plan de relance entre 2020 et 2021. Rendre ça le plus lisible possible parce que ça aide beaucoup.

Mais j'ai quand même quelques questions parce qu'on voit qu'il y a des diminutions, par exemple pour l'Office du Tourisme et alors, la disparition du subside pour Namur en Mai. Est-ce que c'est parce qu'il y a eu un message de la part des organisateurs? Est-ce qu'on pourrait répondre à cette question?

Mais aussi pour le salon Hope qui a eu lieu en octobre dernier et on voit de nouveau aussi que ça a été mis à zéro alors que ça s'inscrit, je pense, totalement dans la volonté de la Ville du durable, de la transition écologique, etc. Donc, il se peut que ça vienne des associations elles-mêmes mais j'aimerais bien avoir un éclaircissement là-dessus.

Concernant l'extraordinaire, je ne vais pas m'attarder beaucoup plus parce que la ligne reste

la même, celle que j'ai pu exposer lors de la présentation du Plan de relance. C'est en fait la concrétisation de ce Plan de relance duquel nous avons pu débattre et avec lequel nous n'étions pas toujours d'accord sur beaucoup de points.

Et donc, je ne vais pas m'attarder à de nouveau tous les citer, mais en tout cas, on trouve qu'il y a certaines choses qui pourraient être faites de manière plus directe pour aider les commerçants, les indépendants, le PME parce qu'aujourd'hui, si elles ne sont pas aidées ce seront peut-être des personnes qui devront être aidées par le CPAS par la suite, mais c'est aussi des gens sur qui on compte pour payer des taxes qui auront peut-être encore augmenté dans les années à venir. Mais ils ne les payeront plus s'ils ne sont plus là. Ils devront bénéficier d'une aide supplémentaire et donc, peut-être les aider à s'épanouir dans ce qu'ils font actuellement, c'est peut-être quelque chose qui serait judicieux.

Et enfin, je regrette personnellement qu'il y ait peu d'actions faites pour la jeunesse, pas uniquement financières, mais vraiment dans la santé mentale de la jeunesse parce qu'on peut de rendre compte au fur et à mesure des jours que la jeunesse perd espoir dans le futur, trouve cette crise très longue et qu'il faudrait, au niveau communal aussi, essayer de trouver quelque chose pour les aider, pour donner un maximum pour le futur, de leur donner les clés et s'armer pour la suite parce que je pense que s'ils ne sont pas armés, on risque d'avoir, et je peux vous dire qu'en étant entouré de beaucoup de jeunes de mon âge et aussi beaucoup plus jeunes, l'épanouissement est une chose essentielle. On l'a tous vécu et pourtant on lui porte gravement atteinte avec cette crise sanitaire.

Voilà ce que je voulais dire. Je sais que l'exercice n'a pas été facile, on s'en rend bien compte. Mais on se rend compte aussi que le Plan de relance, pour nous, était peut-être un acte manqué sur certains aspects. Et donc, ce budget qui est le reflet de ceci ne nous satisfait pas à 100%.

Voilà.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Demarteau.

Madame Collard, vous pouvez poursuivre.

Mme C. Collard, Conseillère communale PS:

Merci Madame la Présidente., chers collègues,

Au PS, la question environnementale nous inquiète et nous préoccupe grandement en mémoire, mon intervention lors du dernier Conseil. Vu les mesures de taxation au niveau des déchets en nette augmentation, nous souhaiterions savoir si le budget relatif à la prime octroyée aux parents qui utilisent les langes lavables sera revue à la hausse.

En effet, il nous revient de plusieurs témoignages que depuis quelques mois, les ménages qui en font la demande ne se voient plus octroyer cette prime faute de budget. Pourrait-on donc envisager l'augmentation de ce poste de subvention pour au moins pouvoir satisfaire les demandes de tous les ménages namurois?

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Collard.

Madame Absil.

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, je ne vais surprendre personne en annonçant que le groupe MR valide le budget proposé par le Collège au Conseil ce soir.

Une fois n'est pas coutume, je ne souhaite pas décrire le détail des décisions qu'il nous plaira de soutenir au fil de l'année qui va s'écouler et qui permettront de continuer à rénover, à animer, à développer et à soigner, à loger, à éduquer, à cultiver, à dynamiser notre ville et ses habitants.

Je rejoins les propos de Monsieur le Bourgmestre, on ne va pas se mentir l'incertitude qui plane aujourd'hui sur l'avenir à très court terme rend les réjouissances habituelles autour des projets plus délicates à exprimer parce que le monde de demain paraît plus impalpable que jamais, parce que les effets de la crise sanitaire à court, moyen et long termes sont simplement impossibles à estimer aujourd'hui.

A quel point la crise est-elle derrière nous? Va-t-il falloir libérer de nouveaux moyens de relance économique pour relancer la machine? Quel sera l'impact des pertes de revenu sur nos recettes?

Nous avons pu observer lors de l'année écoulée que le Collège a su apporter des réponses de manière volontariste à la situation et s'adapter de manière permanente aux changements que la pandémie que nous traversons nous impose.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur un service financier dont la qualité d'analyse et la proactivité dans de nombreux dossiers ont permis à notre commune d'offrir à ses citoyens une gestion saine et dynamique.

Nous formulerons donc ce soir le vœu que ce budget puisse se réaliser, que les moyens resteront disponibles et que les bras le seront tout autant, car nous sommes bien conscients que certains services ont énormément donné ces derniers mois pour maintenir les missions de base de la commune en plus de la charge exceptionnelle amenée par le Covid 19.

Le moins que l'on puisse faire ce soir étant de valider ces moyens pour permettre à l'Administration communale de poursuivre son travail.

Nous serons naturellement disponibles à l'avenir pour réfléchir à des pistes pour éviter que le coût de cette crise ne se répercute brutalement sur nos concitoyens et qui devra être pragmatique et local.

Monsieur le Bourgmestre et Echevin des Finances, Mesdames et Messieurs les Echevins soyez comme d'habitude éclairés dans votre action et dans la mise en œuvre de ce budget pour Namur et pour l'ensemble des Namurois. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Absil.

Madame Halut à souhaiter apporter des précisions supplémentaires par rapport à l'intervention de Madame Hubinon, je vous en prie.

Mme C. Halut, Conseillère communale Ecolo:

Alors en fait, je ne suis pas économiste, je ne suis pas comptable, je ne pourrai pas évidemment faire une analyse aussi précise que Monsieur Damilot. Mais j'ai pourtant pris la peine de lire attentivement et de le relire ce budget communal 2021 à l'ordinaire et à l'extraordinaire.

Je voudrais vraiment remercier toute l'équipe pour la clarté de ce budget et sa présentation. J'ai mesuré les investissements attribués à la revalorisation de la Citadelle de Namur. Je ne vais pas la remettre en cause évidemment puisque depuis plus de 12 années, il résulte d'un choix de mise en valeur de la Citadelle et de la valorisation de son patrimoine. Je reconnais que ce choix donne une visibilité à Namur Capitale, au tourisme et à des répercussions directes, économiques au sein de notre commune.

Vous l'avez exprimé, Monsieur le Bourgmestre, lors de votre introduction du budget, les démunis ne seront pas oubliés à Namur. Je suis pédiatre et en octobre 2018, j'ai fait un engagement politique, un engagement citoyen pour une commune verte, participative, mais surtout solidaire.

Et aujourd'hui, je voudrais vous parler un peu avec mon cœur. Tous les jours, je suis confrontée aux conséquences directes de la crise du Covid 19 sur de nombreuses situations complexes, émotionnellement extrêmement difficiles, sur les enfants, les familles et surtout les jeunes de notre commune sont confrontés.

Je pourrais vous partager à tous de nombreuses situations presque insupportables, vivre à 6 dans un deux-pièces, presque enfermés avec des parents alcooliques, des parents violents,

des parents défaillants, des situations explosives.

Avoir des difficultés financières et ne plus manger tous les jours, ne plus fréquenter les institutions pour les personnes handicapées, les arrêts des aides concrètes à domicile.

La fracture numérique crée une fracture éducative et scolaire importante. Vous avez lu la carte blanche d'enseignants, certains de notre commune et vous savez que la désespérance s'installe, le décrochage scolaire et la démotivation.

L'arrêt pour les jeunes en humanités partiellement, dans les hautes écoles, dans les universités en présentiel, l'arrêt des activités sportives, l'arrêt des mouvements de jeunesse, c'est une rupture voire une fracture du lien social et surtout du soutien social.

Tout cela atteint profondément la vitalité de notre jeunesse. Des tensions sont palpables même dans les milieux favorisés, mais exacerbées dans les milieux socio-économiques défavorisés.

J'ai lu, Monsieur le Bourgmestre, dans la presse de ce jour, on ne reviendra pas sur les choix pour lesquels la majorité s'est accordée, mais il faudra réfréner certaines envies dans le futur. Et oui, cependant, avec la crise actuelle, avec la situation sociale, psychologique et économique, des familles et surtout des jeunes devront au sein de notre commune, être soutenus par des moyens financiers pour les soutenir.

La précarisation de leur parcours nécessite une considération forte. Les jeunes, c'est l'avenir de notre commune. Ils ne peuvent être laissés pour compte voire exclus.

Aujourd'hui, leurs études, leurs formations, leurs stages, leur début de vie active est compromis. A nous, responsables politiques, de répondre à la crise et à la post-crise à la hauteur des enjeux nouveaux qui s'ouvrent et s'ouvriront à nous afin d'éviter leur errance, afin d'éviter l'augmentation de leur fracture sociale, afin d'éviter les actes de délinquance et plus encore, leur choix vers des théories complotistes ou populistes.

Beaucoup de projets concrets pourraient être proposés, ce n'est pas l'endroit ni le lieu aujourd'hui. Soutenir et financer une politique pour les enfants, pour les familles et surtout pour ces jeunes, c'est adopter des moyens financiers proportionnels aux défis qui sont vraiment criants, aggravés par cette crise.

C'est aussi, et je l'espère, éviter de laisser s'essouffler tous ceux et celles qui sont engagés sur le terrain, en première ligne, à accompagner et à trouver des solutions concrètes aux situations compliquées et complexes que nous vivons tous les jours. Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Halut.

Madame Kinet.

Mme F. Kinet, Conseillère exclue:

Merci Madame la Présidente.

Ça va être un peu difficile de passer effectivement après le tableau vrai et triste de Madame Halut, mais je reviens un peu dans mon intervention.

Je voudrais, d'abord, ça a été fait par presque tout le monde, comme c'est l'usage, mais encore plus en cette période, remercier et féliciter le Département de la Gestion Financière pour son travail de tous les jours, pour leur disponibilité et leurs explications patientes à nos questions, nous qui pour la plupart, ne sommes pas spécialisés dans la finance comme vient de le dire exactement Madame Halut.

Les remercier, mais surtout leur souhaiter beaucoup de courage pour la suite car gérer des comptes, des chiffres avec autant d'inconnues va relever d'un travail quotidien et d'une réactivité de tous les instants.

En effet, et c'est valable pour nous tous, en tout cas la plupart, nous naviguons en plein brouillard, nous ne pouvons savoir de quoi le lendemain sera fait, ni combien de temps va durer cette épouvantable situation, sanitaire bien sûr mais financière aussi et pour plus longtemps.

En effet, si ce budget 2021 ne pourra que devoir être revu en modifications budgétaires au fil de l'évolution de la situation, celui de 2022 sera bien plus impacté au niveau des recettes. Les années suivantes aussi d'ailleurs. Nous pouvons nous y attendre dès maintenant.

Je ne vous cache pas, d'emblée, que je trouve ce budget 2021 trop optimiste. L'établir de façon plus pessimiste aurait peut-être permis d'être agréablement surpris par la suite. Et encore, ce n'est même pas sûr.

Plusieurs fois dans le texte de la note explicative, j'ai relevé une forme d'optimisme à laquelle je n'adhère pas. Je cite en vitesse; recettes fortement impactées en 2020, continueront à l'être en 2021 mais dans une moindre mesure. Un peu plus loin, recettes de prestations, retour à la normale ou de moindre impact négatif. Fiscalité locale et additionnelle, une forme de retour à la normale même si certaines réserves ont été prises en compte.

Je résume un peu parce que ça devient long, tout le monde a déjà beaucoup parlé.

Pas d'intervention prévue pour le CHR compte tenu de leurs excellents résultats financiers lors des exercices précédents. J'espère, mais l'activité économique et lucrative de l'hôpital a été touchée de plein fouet par la pandémie. Plus de consultation, ni d'examens, moins d'opération.

Il faut bien aussi reconnaître, je pense que Monsieur Damilot l'a souligné aussi, une part de chance pour nous présenter un budget à l'équilibre à l'ordinaire, enfin son résultat global. Je vais vous passer la lecture des chiffres. Le déficit, par contre, est de 3 millions et des dont la part Covid est estimée à 1.932.000 €. Donc, si je comprends bien s'il n'y avait pas eu le Covid, le déficit à l'ordinaire aurait été de 1.366.000 €.

Une part de chance, disais-je. En effet, on ne va pas y revenir longuement, mais vous avez pu compter sur un boni surprise de l'exercice antérieur de 4 millions, 3 millions de dépenses en moins pour la Zone de Secours et une reprise par la Province bien à point, pas d'indexation des salaires en 2021, les différentes aides Covid dont le plan de relance, l'augmentation de la dotation de Namur Capitale. Mais bon, on ne va pas boudier un peu de chance.

D'autant qu'en 2021, nous ne bénéficierons plus du one-shot de 1.215.000 et des euros du droit de porte du Casino lié à l'attribution de la nouvelle concession.

Je voudrais maintenant évoquer les additionnels à l'IPP prévus en diminution de 1,51 %, ils avaient déjà baissé de 0,65% en 2020 en MB2. Les effets de la crise Covid à leur égard ne se fera sentir qu'à partir d'octobre 2021 et surtout en 2022.

Il y a vraisemblablement les effets du tax-shift du fédéral, j'avais mis, vous ne manquerez pas de nous le dire mais je vous le dis, vous n'avez pas manqué de nous le dire. Je dirais que c'était attendu, peut-être aurait-il fallu s'adapter en conséquences dans les dépenses. En tout cas, les citoyens eux, vous l'avez dit aussi Monsieur le Bourgmestre, sont heureux d'avoir bénéficié d'une moindre taxation.

Je pense que, malgré tout, il y a aussi un phénomène de paupérisation dans notre ville qui explique la diminution ou tout au moins la stagnation maintenant constante de ces rentrées fiscales qui en réalité devraient augmenter vu le nombre de nouveaux logements de standing créés. Notre population de jeunes actifs, aussi, n'augmente pas autant que dans d'autres communes limitrophes. Espérons néanmoins de bonnes nouvelles du SPF en cours d'année, elles seront sans nul doute dramatiques en 2022.

2021 sera l'année enfin de la mise en circulation du téléphérique avec les premiers 600.000 euros par an pendant 30 ans à payer. Ce n'est plus 30 ans, mais 27 ou 26. La signature convention en 2017 mais on paye à partir de la mise en circulation. J'imagine que pour la durée il faudra voir avec les concessionnaires qui ne doivent pas être heureux du retard pris. Mais surtout, ce n'est plus non plus 600.000 mais bien 648.000 euros déjà en 2021 puisque la somme convenue au départ est indexée. En 2026 par exemple, comme nous apprennent les projections, ce sera 715.444.36 euros.

A cela, il faudra ajouter le supplément, la rawette comme vous le diriez, pour l'extension de

la plage horaire pour qu'il puisse être aussi un moyen de mobilité douce et même pour le tourisme. D'ailleurs, une fermeture vers 17 , c'était bien trop tôt pour l'été tout au moins.

Les négociations sont toujours en cours pour déterminer cette augmentation ou ces arrangements, toujours est-il que ce n'est pas budgétisé ici. C'est un peu dommage mais nous verrons plus tard.

Par ailleurs, à propos de ce téléphérique , j'aimerais, comme ça se sera clair pour tout le monde et on ne dira pas que c'est la Ville qui le paie, j'aimerais que vous me réexpliquiez de nouveau son mode de financement.

Cette dépense est subsidiée par la Région dans le cadre des projets métropolitains qui sont devenus les grands projets. Donc rappel, la Région alloue 1.500.000 euros par an à Namur pendant 20 ans, non indexés je suppose.

Vous nous aviez expliqué les avoir reçus dès 2014 et qu'ils avaient été mis de côté avant que les projets commencent. Donc, nous recevrons ce million et demi d'euros jusqu'en 2034.

Vous nous aviez aussi expliqué en avril 2019 que dans les faits, la Ville avait emprunté la totalité de la somme et se servait du versement annuel pour rembourser le crédit, perdant 5 millions en intérêt dans l'opération. Un prêt donc de 25 millions d'euros.

Si je pouvais comprendre votre opération et le raisonnement de dire qu'ainsi on pouvait avancer plus vite, je m'en étais déjà inquiétée. D'une part, parce que ça privait une éventuelle autre majorité, endéans les 20 ans, de pouvoir bénéficier pour ces projets à elle de ce million et demi par an, aussi pour la perte des 5 millions en intérêts, mais surtout je m'étais inquiétée de l'hypothèse où la Région ne serait plus capable financièrement de les payer. Vous m'aviez rassurée en me disant que c'était budgétisé et quoiqu'il arrive, on les recevrait toujours. J'espère.

La concession du téléphérique, elle, elle court jusqu'en 2047, donc 30 ans à partir de 2017. En 2034, c'est la fin du subside de la Région, mais il restera encore 13 ans de téléphérique à payer.

Pouvez-vous nous dire ce que vous avez imaginé pour cette fin de période sans subsides et nous rassurer quant au paiement pérenne du subside régional?

Vous nous avez déjà appris et confirmé, par exemple, que la subvention régionale de 250.000 euros par an, pour les frais de fonctionnement du Pavillon de Milan, n'était plus payée, c'est peut-être un oubli, peut-être fait depuis vendredi passé, n'était plus payée depuis 2 ans. Avez-vous des nouvelles de ce côté? Parce que je crois que cette somme est inscrite dans le budget.

Ne se trouve pas non plus dans le budget, la diminution du montant de la concession du Casino au prorata des mois de fermeture, demande évidemment tout à fait légitime de ses exploitants. Nous en avons pris connaissance lors de la commission de l'Echevine Mouget.

En ce qui concerne le service extraordinaire, il est aussi en déficit à l'exercice propre, mais à l'équilibre au résultat global grâce à un prélèvement sur fonds de réserve.

Pouvez-vous me donner quelques éclaircissements? J'ai pu y lire notamment, achat de l'Espena, 2.100.000 €. Est-ce que se sera subsidié? Et est-ce qu'on est au moins certain, dans la conjoncture actuelle que le parc Léopold sera bien rasé?

Deuxième point où je me suis posé la question, travaux Pavillon numérique 400.000 €. Quels travaux? Subsidés, pas subsidiés?

D'ailleurs, au sujet du Pavillon , je rejoins la demande du Conseiller Seumois toute à la fin du dernier Conseil précédent pour que nous soit envoyé par le service des Finances , tout ce que ce Pavillon nous a coûté et nous coûte encore et la part des subsides et ce depuis l'achat.

Voilà, je pense avoir fait un premier tour.

L'avenir nous le dira mais je répète que ce budget a une vision trop optimiste de l'avenir qui nous attend en tout cas au niveau des finances de la Ville.

Je déplore que vous n'ayez pas encore réduit certaines dépenses, celles qui ne sont pas indispensables en tout cas.

Je déplore que 28 millions d'euros soient encore empruntés et alourdissent encore la dette et sa charge.

Finalement, je regrette et c'est dommage bien que ce soit bien mais c'est quand même dommage que vous vous soyez lancés dans beaucoup de grands projets très coûteux, trop à la fois je dirais, que nous devrons bien payer dans le futur quoiqu'il arrive.

Vous nous avez dit prévoir tenir encore 2 ou 3 ans avec les réserves et après?

Nous sommes face à tellement d'inconnues, les effets de la suite de la mise en oeuvre du tax-shift, les effets de la réforme des pensions pour le personnel auxquels viennent s'ajouter maintenant les effets de la crise Covid et les moyens que la Ville ne manquera pas de mettre en oeuvre pour venir au secours des Namurois les plus impactés que ce soient par des suppressions de taxe pour certains ou par de nouveaux moyens alloués au CPAS pour faire face à sa mission chaque jour, hélas, encore plus nécessaire .

Et je vous trouve très confiant, cela m'a marquée à votre commission, bien que finalement depuis lors vous avez quand même eu raison de l'être étant que la Région nous vient en aide, vous l'avez répété plusieurs fois, fort confiant par rapport aux gestes financiers que vous espérez de la Région.

La Région avait déjà un déficit abyssal avant la crise Covid. Elle va se retrouver, à la fin de cette crise, complètement exsangue. et personne n'ose imaginer que, qui que ce soit, aura la merveilleuse idée d'augmenter les impôts. A Namur, sous votre règne, ce fut , d'ailleurs, déjà fait par 2 fois pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. La Région devra immanquablement faire des choix.

La seule et unique solution sera, de nouveau, de diminuer les dépenses, du moins celles qui ne sont pas absolument nécessaires et productives. Mais enfin, vous allez me dire que je radote, cela je le disais déjà avant la crise.

Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, je suis peut-être prévoyante. Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre pour vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Kinet.

Pour terminer ce premier tour, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

Je voudrais, tout d'abord aussi, m'associer aux nombreux remerciements qui ont été adressés ce soir aux services et à l'espace démocratique qui nous est réservé de manière unique ce soir, avec du temps et de la qualité pour les échanges.

Et peut-être encore une demande à la majorité, c'est de pouvoir profiter de temps supplémentaire, je pense notamment à certains documents qui pourraient déjà nous être donnés un peu plus tôt pour pouvoir aussi honorer celles et ceux qui sont derrière à la manoeuvre. Et je pense aux annexes qui nous sont proposées ce soir, comme le rapport d'activités qui est une richesse, un mine d'informations. Je suis déjà revenu là-dessus lors du budget précédent. Je trouve, en effet, que c'est triste de devoir finalement ne pas prendre le temps de pouvoir expliquer ou en tout cas, avoir en face de nous, beaucoup de services qui pourraient nous expliquer en long et en large, ce qu'il y a derrière.

Donc peut-être que l'on pourrait proposer dans chacune des Commissions de pouvoir avoir déjà un œil éveillé sur ce précieux document. Donc, je remercie auprès de la Direction générale l'ensemble naturellement des services qui ont préparé ce document.

Tableau des synergies, on en a déjà débattu, mais il est aussi soumis à notre approbation ce soir. Derrière ces annexes, il y a aussi, vous vous en doutez, le Plan de relance. Inutile de vous dire qu'il ne répond pas selon nous à, pour la plupart, de vos choix et projets au besoin

essentiel d'accès aux droits fondamentaux.

Dans ce contexte, avec la précarité grandissante, votre majorité aurait bien été inspirée d'orienter des choix qui répondent davantage à ces préoccupations que je viens d'évoquer.

Un budget de crise plat et sans souffle, un nouveau budget de transition où après celui de 2019 déjà de transition, dans ce contexte particulier, nous aurions également aimé analyser le budget du CPAS qui a, d'ailleurs, été présenté depuis de nombreux jours à nos collègues du CPAS afin de mesurer que la dotation octroyée à cette structure est suffisante pour accomplir ses missions essentielles.

Nous en doutons aujourd'hui et pouvoir déjà apprécier concrètement comment seront déclinées les mesures en faveur de ceux que vous ne voulez pas voir oubliés, à savoir les plus vulnérables d'entre nous.

Et en ce sens, je veux joindre mon cri à celui de notre collègue Christine Halut qui vient de le dire si bien. Au vu des défis et des enjeux notamment sociaux et pour les relever, vous devriez, sans aucun doute, revoir vos ambitions et coller davantage à cette réalité que vous définissez vous-mêmes rose.

Ça augure peut-être sans doute, vous nous le direz dans vos réponses, une réorientation majeure de vos politiques au vu des données et du contexte sur lesquels vous avez volontairement qualifié les perspectives d'inquiétantes.

Une question donc, allez-vous revoir votre PST pour coller davantage à cette réalité? Et pourrions-nous, le cas échéant, en connaître les grandes lignes voire chantiers prioritaires?

A vous entendre, j'ai l'impression que nos projets pourraient être portés par votre majorité. Pourtant, lorsqu'on les propose, ils ne sont pas toujours bien reçus, en témoigne encore vos propos de ce soir.

Pour terminer sur une note positive, nous ne pouvons naturellement qu'être sensible à votre appel à la minorité, j'insiste minorité. C'est un terme positif que vous employez ce soir et sur lequel je souhaite insister, une minorité, de travailler ensemble.

Et c'est donc bien volontiers que nous pourrions répondre en rêvant même de travailler avec vous, par exemple, à revoir les choix repris dans les enveloppes du Plan de relance ou autres chantiers naturellement sur lesquels nous pourrions avec vous peser. Pour nous, prioritairement, en faveur de ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Un beau changement de perspective de la souveraineté budgétaire exercée par la majorité, je vous remercie pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour toutes ces réactions et ces questions..

Monsieur le Bourgmestre et peut-être d'autres membres du Collège vont pouvoir maintenant répondre aux sollicitations.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Présidente.

J'ai pris beaucoup de notes pendant les interventions des uns et des autres. Je voudrais commencer par remercier l'ensemble des intervenants à la fois pour la sérénité des échanges sur la forme et pour la maturité des échanges sur le fond.

On avait décidé de faire suite à votre demande formulée par la minorité de pouvoir consacrer le temps utile à un débat budgétaire. C'est effectivement, comme ça a pu être rappelé par Monsieur Damilot, la maquette budgétaire qui permet de conduire les politiques de la Ville durant une année.

On a maintenant eu l'occasion d'entamer ce débat il y a presque 3 heures et même si on n'est pas nécessairement d'accord sur tout ce que vous avez pu entendre ou sur tout ce que moi, j'ai pu entendre, on a en tout cas pu l'exprimer avec beaucoup de courtoisie et de conviction de part et d'autre. Je tenais à le souligner parce que je pense qu'on nuit et au travail de qualité qui a été fait en amont et dont vous avez été plusieurs à vouloir souligner

cette qualité et témoigner du respect si on fait de la vaine empoignade ou un jeu de slogans vite faits et gratuits.

Je vais reprendre l'essentiel des éléments qui ont pu être partagés par les uns et par les autres et tenter d'apporter un maximum d'éléments de réponses nonobstant les compléments que mes collègues souhaiteraient apporter.

Tant Monsieur Damilot que Madame Kinet, à un moment donné, ont évoqué leur surprise de l'optimisme par lequel j'aurais péché. Madame Kinet prenant quelques extraits de la note, je rappelle tout simplement, à l'attention de Madame la Conseillère que cette note n'est pas le fruit du Collège mais du Département de Gestion Financière, donc de ces mêmes agents dont vous avez voulu saluer la qualité du travail. Et on ne les a pas contraints dans une pièce à avoir obligatoirement une tonalité optimiste.

Ce que je veux dire derrière ça, c'est que les propos qui sont les leurs dans la note sont le reflet de leurs convictions au moment où cette note est rédigée. Et je ne pense pas que dans l'exposé que j'ai fait qui s'est voulu être un exercice vérité en vous montrant les chiffres et la dégradation de la trajectoire telle qu'elle se présente à nous, que j'ai péché par optimisme.

J'ai d'ailleurs tenu des propos assez forts en reconnaissant que, depuis que j'exerçais la responsabilité des finances, c'est la première fois que je devais exposer des projections pluriannuelles aussi catastrophiques.

Et j'ai souligné à maintes reprises l'inquiétude qui me gagnait, qui nous gagnait. Et le fait que, si aujourd'hui, on est en capacité de présenter encore une fois un budget à l'équilibre, c'est uniquement grâce à la gestion rigoureuse antérieure et au bas de laine qui a pu être constitué. Sans quoi, nous serions dans la même configuration que les autres grandes villes de Wallonie, c'est-à-dire devoir, dès cette année, constater que nous faisons face à un déficit majeur, que nous n'étions pas en capacité de compenser à défaut de provisions et de réserves suffisantes.

Et donc, si aujourd'hui, la plupart des Villes wallonnes sont en train de prendre le mur sur le plan budgétaire à défaut de ce bas de laine qui est le nôtre, nous nous pouvons simplement nous réjouir à court terme de constater qu'on risque de se prendre le mur simplement avec deux ans de décalage. Mais la perspective n'est pas plus radieuse.

Et donc, c'est ça qui, effectivement, m'inquiète et que j'ai voulu évoquer quand madame Kinet évoquait que j'apparaissais fort confiant vis-à-vis des gestes de la Région wallonne. Je ne suis pas confiant des gestes que la Région wallonne pourrait faire, je suis préoccupé, je suis inquiet et je revendique que la Région fasse un geste à l'égard de notre commune, de sa capitale, comme à l'égard d'autres grandes villes et communes qui auront besoin de cette intervention de la Région.

Donc, je n'ai pas la faculté de pouvoir prédire si on sera entendu, je sais juste que le Gouvernement wallon est particulièrement conscient lui-même, disposant d'ailleurs de beaucoup de municipalistes en son sein, des vrais difficultés auxquelles structurellement les communes du pays sont confrontées.

Et dès lors, je sais qu'ils réfléchissent à trouver une solution. Je ne sais pas vous dire de quelle nature, ni de quelle ampleur, ni même si elle sera susceptible d'être satisfaisante par rapport à nos propres difficultés, mais, en tout cas, je dis clairement que sans aide régionale additionnelle, le mur que l'on craint dans les chiffres en 2023, on ne pourra pas l'éviter.

Et c'est ça qui me préoccupe sauf à faire, comme d'autres grandes villes, cet artifice budgétaire d'une provision de recettes à déterminer qui, en fait, dans les faits prend la forme en fin d'année budgétaire d'une décision du Gouvernement d'allonger via le CRAC un nouvel emprunt.

Un mécanisme auquel on n'a pas encore eu recours contrairement à Liège ou Charleroi, mais je ne peux pas non plus exclure que jamais, nous ne serons amenés à devoir faire appel à ce genre de mécanisme pour simplement garantir la continuité des services.

Monsieur Damilot, vous m'interrogez pour savoir si la Ville de Namur avait l'intention ou avait éventuellement pris une décision de consacrer un agent dédicacé aux sanctions

administratives communales qui fasse un peu l'inspecteur cadastre, une sorte de Lucien Cheval de la péréquation cadastrale. Non, ce n'est pas, ni décidé, ni prévu que ce le soit. En la circonstance, ça ne fait pas partie des mesures intrusives que l'on préconise.

Vous avez été plusieurs à vous interroger sur les recettes liées au coût-vérité, liés à la propreté publique en évoquant Monsieur Damilot que vous estimiez que le coût-vérité avait bon dos, notamment en soulignant et c'est vrai l'augmentation de près de 21% en deux ans du montant.

Je dois avoir l'honnêteté de dire que ces chiffres augmentent si fortement non pas parce qu'on n'essayerait de travestir ceux-ci et de faire porter la responsabilité sur le coût-vérité d'autres éléments. Simplement, le Gouvernement wallon a une époque et je l'assume parce que j'étais Ministre de ce Gouvernement à l'époque, au côté de Madame Tillieux d'ailleurs, dans les mesures d'économie auxquelles le Gouvernement Magnette a été astreint, il a été décidé par la voix du Ministre Di Antonio à l'époque de réduire drastiquement le taux d'intervention de la Région wallonne dans les subventionnements pour les outils de traitement des déchets.

Et donc, tous les parcs à conteneurs et autres outils présents sur le territoire wallon ont vu leur taux de subvention chuter et donc, inévitablement, avec les effets de dominos cascades prenaient effet avec quelques années de décalage. On en reçoit maintenant l'effet retour cette augmentation au niveau du BEP dont vous allez pouvoir découvrir les arcanes prochainement puisque nous avons pu valider votre désignation au BEP lors du précédent Conseil communal se trouve confronter à une augmentation majeure de ces coûts qu'il répercute donc sur les communes.

Et donc, c'est strictement et exclusivement le reflet du coût-vérité qui augmente de la sorte à cause de cette décision régionale. J'ai pu fustiger l'impact pour nos finances de la décision de la décision du Gouvernement fédéral du Gouvernement précédent au niveau du tax-shift. Avec la même honnêteté, je fustige aussi la décision à laquelle pourtant j'ai pu prendre part à l'époque dans un autre cas de figure qui concerne là le Gouvernement wallon.

D'ailleurs, Monsieur Warmoes, pour rester sur cette thématique, se demandait si nous allions répercuter en 2021 le coût de certaines recettes attendues en 2020. Non, pas du tout.

Si le montant de 2021 apparaît aussi élevé par rapport à 2020, c'est uniquement en raison du fait qu'en 2020, il a intégré toute une série d'exonérations que nous avons décidées pour soutenir les citoyens pendant la crise qui ne sont pas budgétées de la même manière en 2021.

Et donc, c'est ça qui constitue le delta et le pourquoi de la différence. Ce n'est pas parce qu'on va tout d'un coup récupérer en 2021 des montants que l'on escomptait en 2020. Non, ce qui a été exonéré en 2020 le restera. Mais donc, quand on réécrit les maquettes budgétaires, le chiffre de 21 n'est pas le même que le 20.

Par ailleurs, Monsieur Warmoes, et souvent beaucoup de personnes font la même erreur, vous évoquez le fait que les gens finalement, les citoyens ne comprennent pas pourquoi leur coût-vérité ne cesse d'augmenter alors même qu'ils trient de plus en plus et de mieux en mieux leurs déchets.

C'est une fausse image du secteur de croire que parce qu'on trie plus et mieux, ça coûte moins. A l'inverse, toutes les infrastructures qui doivent être déployées pour favoriser aussi le tri sélectif génère elles-mêmes des coûts importants et additionnels.

Et donc, croire qu'il y a un lien direct entre meilleur tri donc chute des coûts au niveau des infrastructures, je dis bien, ce n'est pas la même chose nécessairement quand on est dans un schéma comme les conteneurs à puces ou autres. Madame Deborsu, tu pourras bien entendu compléter mes propos, a déjà pris l'avancée dans l'étude de ces différentes options pour voir ce qui pourrait être le plus opérationnel à mettre en œuvre et qui soit aussi le plus juste.

Et par ailleurs, Monsieur Warmoes, je rappelle que les plus fragiles dont vous vous êtes fait le relais sont exonérés du paiement de cette taxe. Et on est, là aussi, il faut le rappeler, une

des rares villes de Wallonie à être aussi généreuse pour des exonérations de taxes pour les profils socio-économiquement les plus fragilisés.

Toujours au niveau de Monsieur Damilot, vous vous étonnez de l'augmentation des dépenses du personnel de près de 3% en disant, tiens, c'est plus que ce que je n'avais moi-même pu prévoir ou escompter, comment cela se fait-il? En réalité, ça tient à deux éléments. Le premier, c'est le Plan d'embauche 2020 et le deuxième, c'est le plan d'embauche 2021.

Le Plan d'embauche 2021 est bien plus modeste que le Plan d'embauche 2020, mais il subsiste des engagements malgré tout conséquents de plusieurs dizaines de personnes. Nous avons, souvenez-vous un Plan d'embauche majeure en 2020. De mémoire, de près d'une cinquantaine de personnes mais peut-être que l' Echevin des Ressources humaines pourra affiner mon propos.

Et à cause de la crise Covid, on a accusé un grand retard dans la capacité d'organiser ces recrutements. Pas possible d'organiser les tests, les examens, les entretiens oraux, etc.

Et donc, c'est la raison pour laquelle, à la fois, on a pu acter comme vous l'avez souligné Monsieur Damilot, 700.000 € en moins en MB2 et pour laquelle il y a un tel différentiel alors par rapport à 21 puisque toute une série d'engagements prévus dans la maquette budgétaire de 2020 à cause du Covid n'ont pas pu être opérés et donc, sont reportés en 2021, auxquels s'ajoutent les recrutements spécifiques de 2021, ce qui donne effectivement un effet de palier plus important.

On a actuellement plusieurs dizaines de recrutements qui sont effectivement en retard.

Je vous remercie d'avoir, par contre, souligner que vous préféreriez avoir les dépenses de personnel qui soient surestimées plutôt que sous-estimées. On verra évidemment au fil de l'eau durant l'année 2021 ce qu'il en est.

Vous avez attiré aussi l'attention sur la charge au niveau des pensions et des cotisations, notamment pour les pensions des mandataires, versus le taux de progression de la cotisation pension pour les statutaires.

En fait, ça tient d'abord à un certain effet yoyo et d'autre part, la viabilité de la pension mandataire est proportionnellement moins longue que celle des statutaires et donc, par effet mécanique, l'alimentation annuelle doit être plus proportionnellement conséquente.

C'est la raison pour laquelle il y a ce taux facial relatif de contribution distincte. Ce n'est pas du tout parce que les mandataires auraient la mauvaise idée de s'arroger quelconque privilège. Tout cela est géré par les fonds Ethias.

Le coût de responsabilisation d'ailleurs en matière de pension que vous avez souligné et qui transite par Ethias atteint effectivement...

A mon avis, c'est Monsieur Pirot si j'ai reconnu sa voix. Je ne sais pas s'il a pu couper le son. Oui, merci.

Alors, oui, effectivement, près de 500% d'augmentation ces dernières années au niveau du coût de responsabilisation des pensions. Et c'est précisément la raison pour laquelle je cite régulièrement les pensions du personnel parmi les éléments déstructurant de notre trajectoire budgétaire.

Le coût explose et on fait une analyse semestrielle à tout le moins de la gestion des options à prendre en matière de pensions parce que, jusqu'à présent, l'analyse a été faite que davantage nommés et statutarisés couplés à la mise en œuvre du second pilier coûterait encore plus cher aux finances communales.

L'option qui a été choisie, elle n'est peut-être pas la plus digne pour répondre aux fibres de l'ancien délégué syndical que vous êtes et qui aurait probablement préconisé que nous arbitrions nos choix de nomination en fonction de la nécessaire valorisation du personnel. Il faut reconnaître que l'élément déterminant majeur quant aux choix de notre politique de nomination ou pas, c'est surtout le coût que représente ces décisions par rapport à l'option alternative qui est d'assumer la cotisation de responsabilité.

Donc, c'est d'abord le déterminant budgétaire, c'est vrai, qui fait pencher la balance dans un sens plus que dans un autre. Et aujourd'hui, même si ça coûte plus cher et ça coûtera plus cher de pouvoir effectivement assumer ce coût de pensions. Ça coûte moins cher que si on devait être dans une démarche de statutarisation plus large au vu des nouvelles modalités.

Mais, nous évoluons, nous évaluons, ce mécanisme très régulièrement, plusieurs fois par an en fonction aussi de décisions qui tombent par d'autres Cours et Tribunaux pour pouvoir veiller à avoir l'élément le plus juste, à la fois vis-à-vis du personnel d'où cet engagement de second pilier qui n'est pas une obligation, mais qui est une volonté, et d'autre part, la maîtrise de l'impact budgétaire.

Vous avez raison de noter que la diminution de la facture de l'éclairage public si elle est notable, elle est néanmoins moindre proportionnellement que ce qui avait pu être annoncé. Une explication toute simple, c'est le retard qui a été pris par Ores pour implémenter le changement quartier par quartier, village par village de l'éclairage au LED par rapport à la trajectoire initiale dont on avait pu convenir, voire rêver sur papier.

Et donc, les économies se font, elles sont attendues avec le même effet, mais c'est vrai avec un gain qui est plus dilué dans le temps que ce qu'on avait pu au départ projeter.

110.000 € de plus au niveau des contrats informatiques, peut-être que l'Echevin en charge de l'informatique aura d'autres éléments que ceux que je peux peut-être partager avec vous de mémoire. On s'en est aussi étonné. Je crois que ça tient surtout au fait que beaucoup de nouveaux logiciels ont dû être acquis avec la crise sanitaire.

Beaucoup plus aussi de licences liées à l'explosion du télétravail et que tout ça s'accompagne de coûts contractuels que nous sommes contraints alors d'aligner. Mais peut-être qu'il y a un ou l'autre élément qui m'échappe, que l'Echevin Auspert pourra préciser.

Au niveau du montant pour le téléphérique, pour revenir sur cette question du téléphérique, je vais à nouveau répondre à toutes vos questions, je n'ai pas de problème. Je suis parfois chagriné de voir que, un peu comme de vieilles marottes, on revient toujours avec ce dossier-là du Pavillon occultant finalement les dizaines d'autres dossiers qui sont mis en œuvre par la Ville de Namur.

Et donc, je trouve que ça appauvrit le débat qu'on est capable d'avoir sur les politiques menées par une Ville comme la nôtre en se focalisant à chaque fois sur ces deux outils comme si on savait que faire un post Facebook après là-dessus allait faire un banco. Je pense que c'est déjà un argument qui a déjà été utilisé maintes fois y compris durant la campagne électorale, qui n'a pas procuré auprès des personnes qui l'ont agitées à tout crin l'effet bénéfique qu'ils avaient escompté.

Je pense que, aujourd'hui, si vous discutez avec beaucoup de citoyens, il y en a beaucoup qui attendent probablement que les uns et les autres s'expriment pour bien d'autres politiques y compris en critiquant ces politiques qu'en revenant un peu comme des arbres qui cachent la forêt uniquement sur ces deux marottes qui finalement étaient déjà connues, y compris en 2018 et qui n'ont pas amené pour autant la sanction que les uns et les autres ont espéré.

Donc, je réponds bien volontiers à nouveau à ces questions et puis, j'ose espérer que ces deux dossiers-là ne résument pas toute la dynamique d'une Ville.

Donc, s'agissant de l'octroi de l'intervention de 600 et des mille euros indexés, elle ne se calculera pas, Monsieur Damilot, en 2021 au prorata du nombre de mois subsistant depuis la mise en œuvre avant la fin de l'année. Les closes prévoient bien l'octroi forfaitarisé du montant le mois qui suit la mise en œuvre effective du téléphérique. Donc, ce ne sera pas au prorata.

Vous me demandiez aussi à quoi était affecté le solde du million cinq de projets métropolitains puisque, effectivement, 600.000 pour faire simple sont pris en charge par la Région wallonne pour couvrir cette dotation annuelle au téléphérique. Comment se partagent les 900.000 autres? C'est simple. 195.000 sont dévolus au financement des projets du Grognon et 705.000 € sont justifiés auprès de la Région wallonne dans le cadre du projet du

Conservatoire et du Grand Manège. Ça, ce sont en gros les trois dossiers qui bénéficient du financement à travers l'intervention régionale.

Alors, Madame Kinet, vous avez rappelé la mécanique qui entoure le téléphérique. Effectivement, la prise en charge par la Région wallonne de ces 600 et des mille euros durant la durée de vie de l'intervention régionale de 20 ans au niveau des projets métropolitains, le solde allant être pris alors en charge par la Ville.

Ça, il n'y a pas secret, la Ville payera quand la Région cessera de payer, mais la Ville et la Région aussi ont déjà économiser 3 à 4 ans avec le retard pris par la mise en œuvre du processus. Donc, dans les faits, quand vous comptez les dotations déjà épargnées et qui ne sont pas dues, le nombre d'années restant et l'intervention au titre de crédits métropolitains, reprenez grosso modo que la Région va financer pendant 2/3 du temps et la Ville pendant 1/3. A la grosse louche, c'est la trajectoire.

Vous me dites, est-ce que j'ai les garanties que ces financements vont pouvoir être pérennes? Les garanties ne sont ni plus ni moins fermes que n'importe quelle intervention aujourd'hui payée par l'Etat ou par la Wallonie. Donc, si dans 5 ans, la Wallonie décide d'arrêter, elle en a tout le loisir comme n'importe quel pouvoir public a tout le loisir d'arrêter le paiement de quoi que ce soit.

Mais vous savez, on s'excite beaucoup autour du téléphérique à chaque séance du Conseil communal ou presque. Mais vu depuis la Wallonie, c'est d'abord regarder comme étant un outil atypique dans le paysage de notre région dont d'ailleurs d'autres villes commencent à vouloir s'inspirer. Indépendamment de Huy, Liège est aussi en train de réfléchir à un outil comme celui-là, notamment pour liaisonner son centre-ville avec l'hôpital de la Citadelle.

Et d'autre part, dans le budget wallon, c'est périlleux, donc le jour où éventuellement, la Wallonie tellement exsangue devra décider éventuellement de ne plus intervenir au niveau de ces 600 et des mille euros pour le téléphérique, c'est qu'elle sera bien mal ou bien loin pour bien, bien, bien plus d'autres projets bien plus essentiels et graves que le téléphérique. Ce n'est vraiment pas l'élément qui, aujourd'hui, génère un trouble majeur dans sa trajectoire budgétaire.

Pour ce qui concerne la question de Monsieur Damilot toujours. Comment va-t-on pouvoir concrétiser les promesses du PST ou de la DPC? Monsieur Martin est revenu sur cette question en fin d'intervention aussi.

Je ne pense pas que l'on va nécessairement refaire un PST bis pour une raison simple, c'est que dans le cadre des procédures liées aux Plans Stratégiques Transversaux, il est prévu par le Code de la Démocratie Locale une évaluation intermédiaire du PST. Evaluation intermédiaire qui nous offrira, donc a priori l'année prochaine, la faculté de pouvoir revisiter le PST et donc, peut-être indirectement, d'en modifier certains éléments de portée.

S'agissant de notre Déclaration de Politique Communale, je l'ai relu il n'y a pas très longtemps. Les valeurs qu'elle souhaite porter en avant, les transitions qu'elle souhaite incarner, les tonalités qu'elle met en exergue me paraissent encore pleinement d'actualité.

J'ai envie de dire, au contraire, ce qu'il conviendra de faire par rapport à la Déclaration de Politique Communale, c'est probablement d'accélérer certaines des transitions que l'on appelait de nos vœux, pas nécessairement de les jeter à la poubelle.

Et donc, je ne dis pas que par rapport à notre texte de pensées en 2018, à la lumière de la crise sanitaire, rien ne va devoir changer bien entendu. Ayons la lucidité de le dire. Aucun pouvoir public sur cette planète au vu de cette pandémie mondiale ne peut raisonnablement dire que tout ce qu'il ambitionne faire dans les années qui viennent ne sera pas affecté d'une manière ou d'une autre par la crise Covid.

Dans quelles mesures, sur quels projets? C'est encore trop tôt pour pouvoir le dire, mais, vous savez, j'ai bien conscience qu'aujourd'hui en parlant du budget, on explique comment on gère les comptes, mais je sais aussi qu'à un moment donné, on devra rendre des comptes.

Et ce sera alors, à ce moment-là aux citoyens de décider si oui ou non, la manière dont nous

avons conduit la politique de la Ville et nos ambitions à la lumière ou pas de la Déclaration de Politique Communale a été jugée satisfaisante ou non. Mais des ajustements dans nos choix d'orientation, nous serions bêtes, aveugles et bornés de ne pas pouvoir ou vouloir tenir compte du contexte et donc, de s'enfermer dans des certitudes puisque, de surcroît, on vit dans un contexte où, aujourd'hui, la seule chose qui est certaine, c'est que plus rien ne l'est.

Monsieur Warmoes, d'ailleurs pour faire le lien avec ce que je viens de dire, vous avez vous-même commencer votre intervention en rappelant que la baisse était inédite depuis la seconde guerre mondiale du PIB. C'est le Gouverneur de la Banque nationale de Belgique qui le soulignait. Vous avez vous-même rappeler que c'était du jamais vu.

Oui donc, a fortiori, je le dis, c'est du jamais vu. C'est inédit depuis la seconde guerre mondiale. Comment peut-on penser que ça ne va pas affecter les choix que nous allons devoir poser dans les mois et dans les années qui viennent.

Vous me dites, vous, qu'une réduction de 25% d'une série d'articles de recettes et de dépenses au titre de prudence par rapport à l'impact Covid n'est pas jugé suffisant. Il aurait fallu peut-être être plus dur dans la réduction d'une série des articles budgétaires potentiels.

Peut-être, c'est lors de la première modification budgétaire qu'on aura déjà une meilleure idée. Je rappelle que le budget qu'on vous propose pour pouvoir vous être proposé dans les formes et dans les temps requis, il a été bouclé au mois de novembre.

Au mois de novembre, début novembre, on parlait encore d'une seconde vague dont on espérait qu'elle se termine à la mi-décembre pour permettre la reprise d'activités, des commerces pour les fêtes de fin d'année, que les achats puissent se faire et compagnie. Donc, ça ne me semble pas complètement déraisonnable quand nous sommes au mois de novembre et que le débat, à ce moment-là, vise à dire qu'à partir du 15 décembre, les choses vont pouvoir revenir en ordre, ça ne nous semble dès lors pas déraisonnable de tabler sur un trimestre prudemment d'impacts encore potentiels en 2021.

Aujourd'hui, on est le 15 décembre, on ne parle plus de la mi-décembre. On parle même peut-être d'un redurcissement de certaines mesures. On parle de février pour réouvrir certains commerces. Ayons l'honnêteté de reconnaître que tous les dix jours, la tonalité change, sauf que la maquette budgétaire, on ne sait pas l'adapter tous les 10 jours.

Et donc, peut-être qu'on a été trop prudent et qu'on devra réajuster à la MB1. Mais au moment, en tout cas, où nous l'avons décidé au mois de novembre, c'était déjà un fameux acte de prudence de prévoir ces 25% alors même que la perspective semblait être la reprise d'activités à partir de la mi-décembre.

Est-ce que la dotation du CPAS suffira? C'est aussi une question de Monsieur Demarteau. Je ne sais pas si elle suffira. A l'heure où on se parle, en tout cas, nous la considérons, à l'analyse des services, en concertation avec le CPAS, comme suffisante.

Maintenant, je vais être très clair. Je l'ai dit plusieurs fois, je le redis. Moi Bourgmestre en charge des finances et je sais que c'est le sentiment qui est aussi celui de notre équipe, on ne tergiversera pas lorsqu'il s'agira de donner les moyens utiles et nécessaires au CPAS pour aider celles et ceux qui sont les plus fragiles.

On n'a jamais, d'ailleurs, été pris en défaut de pouvoir aider. Ça ne dispense pas pour autant le CPAS de faire lui-même un exercice rigoureux dans la gestion de ses finances. Je ne veux pas non plus donner le sentiment que c'est open bar.

Du côté du CPAS, il y a aussi, comme n'importe quelle administration publique des efforts à devoir faire de réduction de voilure de certaines dépenses de fonctionnement, d'ajustement de certaines politiques, de développement ou non de certains services et ce n'est pas désobligeant de le souligner. Le Président du CPAS en est lui-même le premier conscient et le premier désireux aussi d'être certain que, lorsque les euros complémentaires sont sollicités à la Ville, c'est parce qu'il pourra se prévaloir d'avoir fait aussi un exercice de rigueur salubre au sein de l'institution du CPAS.

Donc, ce n'est pas open bar, mais il y a une volonté affirmée et que j'ai déjà plusieurs fois répétée, d'être au rendez-vous de la solidarité et c'est bien ce que nous comptons continuer

de faire.

Au niveau de toute une série de taxes que Monsieur Warmoes a évoquée, taxes sur les établissements financiers, sur les écrits publicitaires, sur la force motrice, surfaces de bureaux, etc., en tout cas, je salue votre exercice de transparence qui montre qu'avec le PTB toutes ces taxes auraient été en tout cas augmentées, ce n'est pas le choix que la majorité souhaite faire. Elle n'a pas l'envie d'augmenter plus que requis la pression fiscale sur notre territoire.

D'ailleurs, ça sonne bien de parler d'augmenter la taxe sur les établissements financiers quand on sait de quoi il s'agit et ce que ça représente. On parle de peanuts hein. On parle de quelques milliers d'euros sur 200 millions, Monsieur Warmoes. Donc, ayons l'honnêteté de quitter juste le côté slogan de dire, c'est sympa, c'est les banques qui vont cracher.

A un moment donné, ça ne vous rendra pas plus gras dans votre exercice budgétaire. Et par ailleurs, il y a même un danger à augmenter trop comme vous le préconisez la taxe sur la force motrice. Sauf à me tromper, c'est une taxe qui pèse surtout sur les établissements qui utilisent encore une machinerie faisant appel à de la main d'œuvre peu qualifiée.

Pour un parti qui veut défendre les travailleurs et l'emploi, je ne suis pas certain qu'on augmentera la capacité d'investissement d'une série d'entreprises sur notre territoire pour qu'elles aillent créer de l'emploi sur notre territoire et de surcroît de l'emploi accessible aux personnes moins qualifiées si le premier signal qu'on leur donne, c'est d'être, de toute la Wallonie, le lieu où on taxe le plus haut la force motrice. De surcroît, il existe aussi des mécanismes de compensation par rapport à cette taxe singulièrement à l'initiative de longue date des gens de la Région wallonne.

Vous me questionnez sur la modification qui a été portée à votre connaissance d'une délibération à propos des ratios et des balises du CRAC. Les taux que vous avez évoqués et que nous vous avons communiqués, ce sont en fait des taux sur lesquels nous nous sommes accordés entre notre Département des Finances et le CRAC pour pouvoir scénariser les futures projections quinquennales du Plan de gestion à vous soumettre.

Ce qu'on a voulu éviter, c'est de passer des mois et des mois parce que ça va prendre des mois et des mois à faire un exercice budgétaire avec toute une série d'hypothèses si, au final, le CRAC invalide les hypothèses qu'on a utilisées, rebelote, à ce moment-là.

Donc, on a voulu être dans une démarche plus proactive et de concertation avec le CRAC pour s'entendre avec eux sur la méthode et sur les taux potentiels à prendre en compte. Et ceux qui vous ont été indiqués sont ceux qui ont été validés par le CRAC parce que ça leur semble, effectivement, être conforme aux principes de réalité.

Quant à la question des subventions provinciales, vous souhaitez que toutes les associations soient soumises à la même enseigne, je ne parle pas ici de la taxe sur les enseignes bien entendu.

Je rappelle que, lors de notre dernière réunion du Conseil communal, la semaine dernière, on a, dans le cadre du débat sur une motion, précisé qu'elles étaient les associations que nous avons décidé de soutenir, les gestes que nous faisons.

Mais pour autant, notre conviction est aussi qu'on doit analyser la situation au cas par cas parce que l'impact d'une perte de subvention n'est pas proportionnellement la même sur tous les types d'associations.

Et juste plaider pour qu'on compense à 100% tout ce que la Province va retirer d'un côté, ça n'a pas beaucoup de sens dès lors que la motivation première était de soulager les finances communales.

Et donc, il y a une série de choix qui ont été posés, vous avez parlé d'Infor Jeunes. On a rappelé aussi l'accompagnement qui allait être celui de la Ville avec 25.000 € que nous sommes disposés à mettre sur la table aussi pour les reloger.

Vous avez évoqué le CAV&MA. On a parlé la semaine dernière de la Maison de la Poésie, de GLN dont on prend là à 100% aussi la perte de subvention. Et le BébéBus, pour rappel,

25.000 € sont prévus dans la maquette budgétaire pour continuer à organiser sur le territoire communal ces haltes qui nous semblent effectivement de haute valeur humaine ajoutée.

Madame Hubinon, vous avez redit votre souhait, votre conviction de pouvoir mettre en œuvre une politique permettant une ville plus solidaire, plus verte, plus participative. Je pense que c'est le cas et que notre maquette budgétaire en est aussi le reflet.

Que ce soit dans les choix que nous avons posés dans le Plan de relance ou que ce soit à travers le budget initial 2021, ce sont des ambitions qui étaient déjà présentes dans la Déclaration de Politique Communale, qui sont à nouveau présentes ici. De même que votre souhait que demain soit plus humain a été aussi clairement entendu et se reflète dans les choix qui ont été posés. Dans les soutiens apportés aussi aux acteurs culturels, aux acteurs sportifs, aux commerçants qui sont très impactés.

Et Madame Absil a pu aussi le souligner. Il faudra veiller à ce que tous et toutes nous puissions être, pour reprendre ces propos, éclairés dans la mise en œuvre du projet de budget et dans les décisions qui vont devoir en découler.

Une maquette budgétaire, c'est une intention. Le budget, c'est une prévision. Après vient l'opérationnalisation. Et c'est là, et Madame Absil a eu raison de le souligner, que chacun et chacune devra être au rendez-vous de la vigilance pour pouvoir mettre en œuvre les priorités.

Mais on veut rester un territoire qui soit, certes, plus participatif, plus vert, plus solidaire, qui soit plus humain, mais qui soit aussi plus attractif, plus dynamique, plus innovant, plus entreprenant. Et ce sont des éléments qui transpirent clairement aussi dans notre Plan de relance et dans notre budget 2021.

Monsieur Demarteau, vous avez évoqué la peur, au début de votre intervention. Je préfère parler d'inquiétude par rapport aux perspectives que de parler de peur parce qu'on ne peut pas se permettre que la peur gagne.

Aujourd'hui, la peur gagne déjà beaucoup trop notre société de manière générale générant le rejet de tout un chacun, perturbant les notions du vivre ensemble et alimentant les populismes et les complotismes.

Nous, nous voulons proposer à Namur, tous les partenaires de la majorité, voulons proposer à Namur une Ville qui ne soit pas béatement optimiste, mais qui soit volontaire, qui soit chaleureuse, qui soit innovante et qui refuse de céder à la peur, mais sans pour autant se mettre la tête dans le sable, c'est clair.

Vous me demandez aussi si l'heure de gratuité pour les stationnements en voirie avait été intégrée dans la maquette budgétaire. Oui, c'est le cas. Je vous le confirme que ça a déjà été intégré dans le budget 2021.

Vous évoquez la diminution des frais de formation du personnel. Là aussi, sous toutes réserves des compléments que l'Echevin des Ressources humaines pourrait nous apporter, je pense que ça tient au fait que la crise Covid a aussi hypothéqué les capacités de formation de toute une série de membres du personnel. Les déplacements, de surcroît, ne s'opéraient plus.

Les formations résidentielles ou en séminaires ne pouvaient pas se faire non plus. Et donc, étant donné que c'est probable que ça ne va pas redémarrer sur les chapeaux de roue au 1^{er} janvier, c'est probablement un des éléments qui explique pourquoi on a diminué une partie du budget de la formation du personnel en la matière. Mais je le dis sous toutes réserves d'éléments que l'Echevin pourrait porter à notre connaissance collective.

Vous avez par contre évoqué une diminution du subside à l'OTN, j'avoue que ça m'a surpris parce que je n'ai pas mémoire de ça. Mais là, je laisserai bien le soin, évidemment, à l'Echevine en charge du Tourisme de pouvoir apporter les éléments de clarté parce que votre affirmation, en tout cas, me surprend; même que vous avez affirmé une diminution de subside de Namur en Mai.

Alors, ça m'a tout autant surpris parce que, de mémoire, on a toujours bien prévu de faire

Namur en Mai et on l'espère bien qu'on pourra le faire en 2021. Et à aucun moment, il n'est prévu de diminuer la subvention de Namur en Mai. Je rappelle d'ailleurs qu'en 2020, on a gardé 100% de subside pour Namur en Mai, alors que l'évènement n'a pas pu se faire. C'était une volonté claire de soutenir aussi les acteurs culturels derrière cette dynamique.

A mon avis, vous avez dû avoir une mauvaise lecture d'un article budgétaire ou alors, il y a un point d'interprétation autre, mais, en tout cas, je suis surpris de cet élément que vous évoquez vis-à-vis de Namur en Mai.

Alors évidemment, c'est votre libre arbitre de cautionner ou de ne pas cautionner le plan de relance que nous avons esquissé. Moi, je remarque que, contrairement à certaines villes comme La Louvière où le plan de relance est décrié de toutes parts et où personne n'y adhère. De sorte que même les acteurs économiques, on fait des sorties presse contre le Plan de relance à La Louvière. Ça n'a pas du tout été le cas en ce qui nous concerne.

Je pense que l'on a eu un plan de relance bien équilibré. Alors, évidemment, chacun après aura pu considérer qu'on aurait dû mettre l'accent davantage sur ceci plutôt que sur cela, pas exclusivement sur ceci plutôt que sur cela.

Ça, ce sont par nature des choix été choisis, c'est renoncer. Vous me dites que vous auriez préféré faire des choses plus directes pour nos PME et commerçants, mais je suis demandeur de savoir lesquelles.

Et donc, n'hésitez sûrement pas à me faire parvenir une petite note de DÉFI sur le sujet. Il y a plein d'interventions probablement plus directes qu'on aurait pu envisager pour la question de l'aide aux commerçants, mais qui ne relèvent pas du niveau de pouvoir communal.

Et donc, moi, je suis, en tout cas, vraiment demandeur de pouvoir connaître vos propositions qui sont applicables au niveau communal et qui seraient susceptibles d'avoir un effet de levier conséquent à mettre dans un plan de relance à l'égard des PME et commerçants si d'aventure quelque chose nous avait échappé.

A raison, vous soulignez l'importance d'une politique qui tienne compte aussi de notre jeunesse qui est actuellement assez désemparée, désorientée, parfois même désœuvrée, avec de vrais problèmes de santé mentale, c'est vrai. Pas que la jeunesse d'ailleurs en cette matière, c'est une thématique dont on parle peut-être trop peu, celle de l'impact psychologique de toute cette crise, les enjeux du décrochage scolaire aussi qu'elle peut générer.

J'entends bien que, et Madame Halut aussi appelait à renforcer les soutiens financiers à la jeunesse, je pense que l'Echevin en charge pourra vous dire qu'elle n'est pas oubliée, mais je pense que plus que des biens, ce que notre jeunesse a aujourd'hui besoin, ce sont des liens.

Et c'est hélas plus précisément ce qu'on est le moins en capacité de pouvoir leur offrir à cause la crise Covid et des règles qui sont édictées et qui ne favorisent pas ces liens. J'ai aussi 3 ados à la maison, c'est vraiment cet enjeu important.

Alors, je n'exclus pas qu'il y a des enjeux aussi plus matériels, liés notamment à l'aide alimentaire à apporter à certains étudiants. Je mesure bien que beaucoup qui ont perdu leur job étudiant qui était pourtant indispensable pour payer leur loyer de kot, par exemple, ou pour pouvoir payer leur nourriture est aussi une réalité majeure.

Et nous l'avons pris en compte à travers les aides du plan de relance dévolu notamment au secteur de la grande précarité et aux aides et banques alimentaires. Le Président du CPAS pourra certainement le rappeler au besoin.

Mais je note, avec raison, ce point d'attention particulier à l'égard aussi de notre jeunesse, elle n'est pas négligée, elle ne doit pas en tout cas en avoir le sentiment. Et ça, c'est aussi un élément important sur lequel devoir travailler.

Madame Collard, vous m'avez parlé des primes pour les langes lavables. Là, j'avoue ne pas nécessairement maîtriser le sujet et je laisserai le soin à l'Echevine, je pense que c'est Deborsu qui a cette matière, de pouvoir vous préciser s'il y a un problème du budget

disponible pour les langes lavables. J'avoue que là, je l'ignore.

Pour ce qui concerne, à nouveau, les propos de Madame Halut, soulignant l'intérêt évidemment de la valorisation . Edu patrimoine et de la Citadelle, rappelant aussi l'enjeu d'un vécu familial et parental difficile dans beaucoup de ménages en cette période Covid.

Il faut évidemment penser à tous ceux qui vivent parfois en surnombre dans des appartements, sans avoir la faculté de pouvoir s'entendre et être dans de bonnes conditions pour le suivi scolaire. Vous avez raison de le rappeler. Il y a d'ailleurs plusieurs présidents de société de logement public qui sont aussi membres du Conseil et donc, qui sont aussi eux-mêmes très sensibles à cette question.

Et vous avez raison, la fracture numérique ne doit pas favoriser une fracture éducative. Et c'est précisément pour essayer, en tout cas, d'en réduire les effets et les risques qu'autant de moyens ont été consacrés à la lutte contre la fracture numérique et à la transition digitale dans nos écoles communales dans le cadre du plan de relance et qu'on le retrouve aussi dans la maquette budgétaire où ils pourront être pilotés par l'Echevine de l'Education.

Enfin, Madame Kinet, vous évoquez le CHR, en parlant que pour le CHR, il n'y a pas d'interventions qui soient prévues. C'est vrai, mais habituellement, il n'y en a pas, c'est-à-dire que la Ville ou son CPAS intervient au niveau du capital dans le CHR, mais pas dans ses coûts de fonctionnement annuel.

La paupérisation de notre ville, on ne peut pas nier que ça devient plus compliqué pour un certain nombre de personnes de manière générale d'ailleurs. Ce phénomène de concentration de poches de pauvreté, elle est rencontrée dans toutes les grandes villes du monde, pas seulement à Namur.

Et, même si par rapport à ce qu'on avait connu dans le passé comme beaucoup le redisent à Namur, il y a une perception un peu de dégradation de la situation sociale. Elle reste, il faut aussi s'en rendre compte, bien plus enviable que dans bien d'autres communes de Wallonie.

Il suffit de voyager un petit peu, d'ouvrir un peu ses œillères pour se rendre compte que même si, c'est un fait, il y a une précarité qui gagne du terrain y compris à Namur, c'est encore plus interpellant et problématique ailleurs. Mais ce n'est pas pour autant qu'on ne doit évidemment pas s'en préoccuper chez nous, loin s'en faut.

Je pense que l'engagement que l'on a formulé à l'égard du CPAS et de la Cohésion sociale sont là pour prouver que c'est un point majeur d'attention de l'équipe communale.

Vous me posiez la question, Madame Kinet, des 2 fois 250.000 € de subsides régionaux qui étaient en attente du Ministre en charge des numériques par rapport au Pavillon. On a reçu récemment une de ces deux tranches, il y a quelques jours. Je ne sais pas vous dire n'ayant pas eu la mémoire du courrier sous les yeux de quelle année il s'agit, mais en tout cas, les choses commencent à se débloquer du côté de la Région et je voudrais en remercier les Ministres concernés, le Ministre Borsu, en la circonstance.

De la même manière aussi que les tranches sont en train d'être libérées pour les interventions en subvention pour les projets métropolitains.

Vous me posiez d'ailleurs la question du souhait de disposer du détail des coûts du Pavillon comme Monsieur Semois, il n'y a pas de problème. Le DGF, comme Monsieur Seumois l'avait fait, a rédigé une note de peur que je ne la travestisse évidemment. Le DGF l'a fait et il vous la fera parvenir, il n'y a pas de problème et vous pourrez donc constater que dans l'état actuel des choses, j'ai même le petit tableau sous les yeux, il y a 6.739.584,32 € qui ont été dépensés; et 6.157.600 € de subvention régionale qui sont pro mérités.

Donc, ça veut dire que grosso modo, sur 6.7000.000, il y en a 600.000 qui ont été pris en charge par le budget de la Ville. Le reste fait l'objet d'un montant pro mérité de subside régional. Donc, comme je le disais tout à l'heure , en gros 10% de coût Ville, 90% de coût wallon. Je ne sais pas si ça permettra une fois pour toutes de clore le débat, ça m'étonnerait d'ailleurs. Mais, en tout état de cause, ça permettra peut-être de couper les ailes à plein de canards et notamment de ceux qui s'évertuent à faire croire que cet investissement a été un gouffre financier pour la commune.

Après qu'on aime ou pas le choix, qu'on apprécie ou pas sa localisation ou son design, ça, c'est encore autre chose, mais sachons alors de quoi on parle.

Au niveau de la diminution de la concession du Casino, Madame Kinet, effectivement, ça n'a pas encore été intégré dans la maquette budgétaire. Vous avez vous-même souligné que la demande d'exonération de loyer était légitime dès lors qu'ils sont contraints à l'arrêt de leur activité par l'Autorité fédérale.

C'est vrai, ils nous ont d'ailleurs récemment adresser un courrier en la matière, mais au moment de faire le budget au mois de novembre, c'est une demande qui n'avait pas été adressée et comme je le dis, on estimait, à l'époque, reprendre le cours des choses de manière plus décomplexée à partir de la mi-décembre. Donc, c'est probablement un élément qu'il faudra ajuster lors de la MB1.

Vous me demandez ce que représente les 2 et quelques millions d'euros prévus pour l'achat de l'Espena. Et donc, pour rappel, nous sommes engagés de monnaie involontariste à créer un nouveau parc public en sus du petit parc des Bateliers et en sus du grand parc des Casernes qui va être lui aussi de pleine terre et bien plus grand et convivial que celui du square Léopold, à créer un autre parc en plus, celui à côté de l'Hôtel de Ville, qui reliera la rue des Dames blanches aux jardins du Maieur. Donc, sur le site actuel de l'Espena parce qu'et donc, la somme en question est prévue pour envisager son acquisition.

Vous savez que le site appartient à la Communauté française. On doit négocier encore avec la Communauté française le prix d'achat parce que, à notre estime, elle demande un montant conséquent en ne prenant pas suffisamment en compte les coûts de dépollution du site.

Et donc, il y a, à nos yeux, une marge de négociation à avoir. J'ai d'ailleurs prévue de rencontrer le Ministre Dardenne dans les semaines qui viennent pour en débattre avec lui. Donc, on ne sait pas quel sera le prix d'acquisition final mais, en tout état de cause, on prévoit les montants utiles pour permettre de franchir une étape supplémentaire et essentielle dans la concrétisation de cet engagement pour plus de verdure, de parcs et de convivialité au sein de l'hyper centre de Namur à un jet de pierre du square Léopold pour lequel d'ailleurs, puisque vous demandez ce qu'il en est et si ça va finalement être rasé ou pas, le dossier se poursuit.

Celui relatif donc, à la concrétisation future du complexe multifonctionnel de logements, de bureaux et de commerces, avec un concept qui lui aussi tient compte de l'air du temps. Et la procédure administrative est assez lourde, et vous aurez très vite l'occasion d'en reparler puisque le Conseil communal sera saisi au mois de janvier prochain d'un point relatif précisément à ce PRU avec donc, j'imagine, une nouvelle occasion d'en discuter.

Mais il y a une étape supplémentaire qui sera donc franchie le mois prochain au Conseil pour avancer toujours dans ce processus de concrétisation du projet qui reste pour nous un projet autant de nécessité que de conviction.

Pour ce qui concerne les ultimes remarques formulées par Monsieur Martin, vous avez dit apprécier qu'à l'avenir le document soit procuré un petit peu plus tôt. Ce fut déjà le cas en tout cas cette fois-ci, notamment parce que je les avais transmis par l'intermédiaire de Monsieur Jorick Forain, Chef de service, aux membres de la Commission du Bourgmestre le vendredi. Donc, avant même que, théoriquement, les dossiers ne vous soient accessibles pour vous permettre d'avoir un week-end supplémentaire .

Mais, rassurez-vous, on essaie toujours avec le Département de Gestion Financière de faire au plus vite, mais c'est tellement technique et laborieux qu'il faut éviter la précipitation pour ne pas avoir trop d'erreurs matérielles dans ces maquettes budgétaires.

Vous considérez que le budget est plat et sans souffle, c'est votre choix. Ça me semble relever plus du slogan que de l'analyse, mais soit. Pour le reste, je pense que dans le cadre de la nécessité d'obtenir un juste refinancement de Namur dans les années qui viennent, on a effectivement intérêt à travailler main dans la main entre majorité et minorité pour obtenir de la Région ce financement.

Ça ne veut pas dire que demain, on va convier la minorité à tous nos conclaves budgétaires pour qu'elle cogère avec nous le budget de la Ville de Namur. Ce n'est pas ce que j'ai dit, donc, je ne voudrais pas contrarier les enthousiasmes frénétiques.

Par contre, je crois qu'on a tous intérêt à penser bien au-delà de nos partis politiques pour pérenniser les apports financiers de la Ville. Parce que, même si, quod non, tous les partis de la minorité d'aujourd'hui devaient, par chance ou malchance selon les points de vue, se retrouver aux commandes de la Ville en 2024, ils seraient les premiers à se réjouir si leur situation budgétaire s'en trouve non problématique grâce à un subventionnement régional qui aurait pu être obtenu avant ça par le travail conjoint de tous les partis politiques auprès du Gouvernement wallon.

Il faut penser bien au-delà de notre nombril et se dire que l'enjeu, ici, ce n'est pas de faire plaisir à un parti politique x ou y, c'est de faire en sorte que qui que ce soit demain aux commandes de la Ville, cette Ville dispose toujours des moyens budgétaires suffisants pour fonctionner, pour se déployer et pour pouvoir aussi alors développer ses services et son personnel.

Et ça, c'est un enjeu qui doit pouvoir nous unir bien au-delà de nos différences politiques et de notre posture de majorité ou de minorité parce que ça servira les intérêts de tous et certainement des Namurois et des Namuroises aujourd'hui, demain et après-demain, dans une perspective de long terme.

Voilà, Madame la Présidente, les quelques éléments de réponses que je pouvais apporter aux remarques qui m'ont été formulées. Je pense avoir écrit de manière assez exhaustive des commentaires des uns et des autres et je laisse, bien entendu, le soin à tout qui le souhaiterait parmi mes collègues du Collège de pouvoir compléter les propos que j'ai pu tenir.

Merci, Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi, Monsieur le Bourgmestre.

Eh bien, plusieurs de vos collègues souhaitent intervenir. Je voudrais avant demander aux Conseillers et Conseillères qui ont laissé leur petite main bleue levée de l'enlever du moins provisoirement pour qu'on y voit un petit peu plus clair. Je vous remercie.

Donc, je vais maintenant passer la parole à Monsieur Philippe Noël, qui est le premier à avoir souhaité intervenir. Je vous en prie Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Madame la Présidente, je vais aussi donner quelques éléments de réponses même si le Bourgmestre a déjà été, je pense, très complet dans les réponses apportées.

Je suis à la fois heureux d'entendre les préoccupations de l'ensemble des groupes concernant la destinée et les finances du CPAS et je partage aussi le fait que la perspective et la trajectoire est complètement inconnue, en ce compris dans le chef des départements financiers du CPAS.

Je n'ai pas eu l'occasion de vivre la précédente ou les deux précédentes crises qui sont souvent citées à titre de comparaison avec celle que nous vivons au niveau de l'impact que cela peut avoir sur le CPAS, à savoir la réforme du chômage et de l'impact que ça a pu avoir sur le CPAS et la crise financière de 2008.

Mais, et cela semble se confirmer à l'instant, la crise financière ou sanitaire a des effets sur le CPAS à long terme.

Et les quelques mois que nous venons de passer démontrent que cette trajectoire n'est pas une trajectoire avec une augmentation brutale de personnes qui se manifestent auprès du CPAS, mais probablement un effet sur le long cours et donc, je partage aussi vos préoccupations sur la trajectoire que prendra le CPAS en 2021, 2022 et probablement encore aussi en 2023.

Monsieur Damilot, vous avez évoqué quelques éléments, quelques questionnements par

rapport aux ressources du CPAS. Ce que je peux vous dire, c'est que la dotation communale avait été sensiblement augmentée avec une trajectoire pluriannuelle qui avait été définie.

Le budget du CPAS 2021 a fait l'objet du vote au sein du Conseil de l'Action sociale au mois de novembre et nous restons dans une trajectoire qui est en cohérence avec l'évolution de la dotation communale qui est prévue à 5 ans.

On peut déjà, d'ores et déjà, dire qu'il y a quand même des soutiens très importants qui sont arrivés au sein du CPAS pour permettre de passer le cap, en tout cas, le premier cap, celui de 2020. Il y a une augmentation du Fonds Spécial de l'Action Sociale, donc le FSAS.

On a eu une augmentation du taux de remboursement du revenu d'intégration sociale, enfin l'élévation de ce taux de remboursement qui a été prolongé. On l'a appris récemment jusqu'au 31 mars. On a des aides spécifiques relatives aux maisons de repos qui, elles aussi, on l'a appris il y a quelques jours ont été prolongées jusqu'au 31 mars.

Et donc, de la manière que pour les finances communales, les finances du CPAS sont suivies au jour le jour avec beaucoup de rigueur, je peux rassurer le Bourgmestre sur le sujet.

Ce qui est certain, c'est que nous avons pu traverser l'année 2020 avec des finances qui termineront normalement l'exercice à l'équilibre et j'illustrerai ça simplement à travers un chiffre. Quel a été le coût jusqu'à présent de l'impact de la crise sur les maisons de repos?

L'estimation qui se confirme de jour en jour, c'est que ça a coûté 1 million d'euros, 1 million d'euros qui sont liés pour deux tiers à une diminution des recettes au niveau des personnes qui sont donc hébergées au sein des maisons de repos et pour un tiers en augmentation des effectifs pour pouvoir maintenir la gestion des maisons de repos.

Et à peu près de la même manière, nous avons obtenu un soutien, tant de la Région wallonne que de la Ville, à concurrence d'à peu près d'un tiers au niveau de la Région wallonne et deux tiers de la Ville.

Et donc, le Bourgmestre l'a exprimé à plusieurs reprises, mais je tiens à reprendre ses propos, la Ville est présente et est solidaire par rapport à son CPAS. Cela s'est marqué à plusieurs reprises, encore lors de cette crise et à plusieurs reprises pendant cette crise.

Et donc, si le CPAS parvient à terminer de manière à peu près sereine au moins du point de vue financier, c'est grâce aux efforts récurrents de la part de la Ville.

Alors, qu'elle sera l'évolution sur 2021, je ne vais pas anticiper le débat que nous pourrions avoir, les échanges que nous pourrions avoir au mois de septembre puisque vous savez que le budget 2021 du CPAS sera porté à notre connaissance ou à votre connaissance pour la séance du mois de janvier, mais la trajectoire semble tenir la route avec les éléments dont nous disposons, avec la connaissance que nous avons de l'évolution, et tout en ne tenant compte de l'évolution du nombre de personnes qui vont encore se présenter encore demain au CPAS.

Ce qui est certain, c'est qu'on a quand même quelques grandes considérations qui sont exprimées et vous êtes plusieurs à être revenu sur le sujet, la problématique de la jeunesse. C'est une problématique qui concerne, à la fois les services de la Cohésion sociale et de CPAS.

Oui, très clairement, c'est un public que l'on a observé de manière plus prépondérante, tant au niveau du CPAS qu'au niveau du secteur notamment de l'aide alimentaire. Vous savez, et je regrette les propos de Monsieur Martin sur sa perception du plan de relance, mais je peux quand même vous dire que les choix que nous avons faits dans le cadre du plan de relance, à la fois pour les associations qui travaillent dans l'aide alimentaire que pour les associations qui travaillent avec le public précarisé, le soutien qui est apporté à travers ce plan de relance est un soutien qui arrive bien à propos et dans des proportions qui sont tout-à-fait en cohérence avec les réalités de terrain.

Madame Halut a exprimé un certain nombre d'expressions sur des réalités que je ne peux que partager. Elle a, à travers ce regard de pédiatre, exprimé de manière très juste ce que

nous pouvons aussi remarquer à notre niveau, au niveau des services de la Cohésion sociale et au niveau du CPAS.

Les mots sont justes, ils sont parfois difficiles à entendre, mais ils sont bien réels. Les situations auxquelles nous sommes confrontés sont dramatiques, il est certain que la crise ne fera qu'accentuer les fractures qu'il peut y avoir à tous points de vue, mais notre objectif est bel et bien de ne laisser personne sur le côté. Et nous verrons comment nous pouvons y faire face au fur et à mesure.

Nous sommes, en tout cas, et les services du CPAS le sont certainement, sont à l'écoute de ce qui se passe tous les jours aux portes du CPAS et au besoin, nous ajustons à chaque fois notre manière de fonctionner.

Je sais que nous aurons encore des échanges riches après-demain lors du Conseil de l'Action sociale pour savoir comment on peut ajuster au mieux notre manière d'intervenir au plus proche des réalités de terrain.

Alors, je peux aussi rassurer le Bourgmestre sur le fait que les finances du CPAS sont maintenues dans un strict respect des engagements qu'on a pris vis-à-vis de la Ville. On n'utilise absolument pas de l'open bar qui a été exprimé.

Mais, je suis aussi conscient que la trajectoire que nous allons devoir respecter sera strict, elle ne sera pas facile. Elle va peut-être nécessiter des choix. Il y a un travail de rigueur qui va être entamé pour évaluer les nouvelles dépenses que nous pourrions devoir assumer, mais pas uniquement parce que la Ville nous le demande.

Je pense que ça fait partie de notre manière de fonctionner au sein du CPAS. Notre Directeur financier a récemment encore envoyé un mail à l'ensemble des services pour essayer d'explorer toute une série de pistes.

Vous savez aussi qu'on a un organe extérieur qui a un regard assez critique sur une trajectoire que nous pourrions avoir au niveau du CPAS. Mais ce qui est certain, c'est que nous serons là pour répondre à l'appel du plus grand nombre et les publics sont de plus en plus larges. Et donc, c'est pour ça que nous pouvons devoir ajuster au fur et à mesure nos actions.

Et je suis assez sensible à toutes les expressions qu'il y a eu. Toute une série de publics ont été mis en évidence, que ce soit des jeunes, que ce soit des personnes qui sont victimes de violences intrafamiliales, des personnes âgées.

Les sphères dans lesquelles nous allons devoir avancer sont des sphères vraiment très, très importantes et nous serons présents pour essayer de répondre au mieux. Et les premiers qui sont concernés et qui se sont engagés dans cette direction-là, ce sont les services.

Mais je voudrais encore une fois souligner à quel point ils se sont investis dans leurs missions, à quel point c'est difficile pour le moment. Je puis vous assurer que l'on voit une situation de personnes qui ne semblent pas respecter les règles sanitaires, ça fait mal à tout le monde parce que nous en payons quotidiennement les conséquences.

Et je pense qu'il est vraiment très, très important que nous puissions conscientiser plus largement possible autour de nous pour que ces mesures soient respectées parce que cela permet aussi aux services de première ligne de pouvoir espérer de respirer un petit peu.

C'est quelque chose qui est très, très difficile par rapport à l'essoufflement de l'ensemble de nos services sociaux. Ils sont tous sur le pont depuis des mois. Je pense sincèrement que, malheureusement, nous n'aurons pas de trêve de fin d'année parce que les enjeux seront toujours là, parce qu'ils seront toujours mobilisés.

Et donc, outre les services financiers, je pense qu'on a largement salué et à juste titre ce soir, je pense qu'il faut garder absolument à l'esprit que nous n'aurons, même dans les moments plus festifs que l'un ou l'autre pourrait avoir, des services de première ligne qui seront toujours présents, qui seront toujours actifs et qui répondront aux besoins des plus précarisés.

Voilà, Madame la Présidente, s'il y a des éléments auxquels je n'ai pas répondu, je

reviendrai ultérieurement sur les questions plus précises.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous remercie Monsieur Noël.

Madame Barzin, je vous en prie.

Mme A. Barzin, Echevine:

Merci Madame la Présidente.

Je voudrais compléter ce qui a déjà été dit par les collègues et répondre à la question de Monsieur Demarteau en ce qui concerne l'Office du Tourisme. Donc, en fait, je voudrais répondre à sa question et surtout aussi, le rassurer que l'ensemble des collègues.

Par rapport à l' Office du Tourisme, il y a bien une subvention très importante à concurrence de 400.000 € qui est prévue. Donc, cette subvention est indexée chaque année et donc, elle l'est encore cette année.

Il y a eu au moment de la MB une erreur qui avait octroyé de manière indue un subside complémentaire. Et donc, c'était cet élément-là, à mon avis auquel nous faisiez allusion, Monsieur Demarteau, pour la grande partie du subside.

Et donc, on revient en fait si vous comparez le montant pour le budget initial 2021 à celui de 2020, vous verrez qu'il s'agit bien de l'indexation. Et donc ça, c'est le montant essentiel du subside à l'Office du Tourisme.

Et alors, il y a un surplus qui existe depuis quelques années et qui est lié à la taxe sur les séjours hôteliers. Donc, comme le Bourgmestre l'a expliqué au début de son intervention. Il y a toute une série d'articles qui avaient été adaptés avec une diminution de 25% des recettes et à certains endroits, il y a eu aussi une adaptation pour d'autres articles. Et donc, c'est uniquement pour ce petit surplus-là qui est effectivement toujours lié à cette taxe sur les séjours hôteliers.

Donc, on a imaginé que, dans la même case que des adaptations qui avaient été faites pour d'autres articles, il y aurait une réduction de cette taxe de séjours dans le courant de l'année 2021. C'est quelque chose qui a été fait aussi à un moment où on ne connaissait pas encore les dispositions de la circulaire qui est sortie il y a quelques jours.

Et donc, tous les éléments sont bien sûr sujet à modification en modification budgétaire, que ce soit pour le premier exercice ou pour le deuxième que nous aurons dans le courant de l'année 2021. Donc, je voulais vraiment vous rassurer par rapport à cet élément lié à l'Office du Tourisme.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

Madame Deborsu, pardon, dans l'ordre.

Mme Ch. Deborsu, Echevine:

Merci. Je voulais juste apporter quelques éléments de réponses complémentaires par rapport aux propos de Monsieur le Bourgmestre sur l'augmentation de la taxe déchets.

Il en a déjà parlé, c'est effectivement dû notamment en partie à cause de la perte des subsides de la Région et aussi, un autre phénomène auquel nous devons faire face, c'est la perte de valeur du papier carton qui a littéralement chuté.

Et le mot est faible. Et pour vous dire, le BEP a une perte de 2 millions de recettes au niveau des papiers carton. Cette perte de valeur, elle est notamment due parce que le papier carton est de moindre qualité qu'avant. Et aussi, parce que l'offre est vachement plus grande par rapport à la demande.

Donc, c'est cet élément-là, les 2 millions de recettes par an de perte que le BEP doit malheureusement répercuter sur les communes. Et donc, in fine, malheureusement, sur le citoyen, à cause du mécanisme du coût-vérité.

Ici, on voit que le coût-vérité montre vraiment ses limites, ça commence à devenir

incontrôlable ces augmentations qu'on doit, malheureusement répercuter.

C'est dans les mains de la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier, qui a promis de réformer ce coût-vérité. Ici, on attend toujours, les intercommunales aussi. Donc, à notre échelle, au niveau de la commune, nos marges de manœuvre sont vraiment très limitées afin de limiter cette augmentation.

Et donc, Monsieur le Bourgmestre en a parlé, ici, on a lancé une étude qui a été d'ailleurs attribuée pour pourvoir maîtriser au maximum le coût de la collecte des déchets afin de trouver le scénario de collectes qui est et le plus écologique, et également économiquement le moins coûteux pour le citoyen.

Donc, on travaille en ce sens, mais c'est clair qu'il va falloir passer par une réforme du coût-vérité pour éviter ces augmentations continues qui commencent à devenir incontrôlables et vraiment infernales. Voilà ce que je voulais rajouter.

Et pour répondre à la question de Madame Collard concernant la prime aux langes lavables. Effectivement, cette année, ça a eu beaucoup de succès et l'article budgétaire y dédié a été épuisé, je pense, vers le mois de septembre.

Alors, malheureusement, il n'y a pas d'augmentation prévue au vu des restrictions budgétaires que nous devons appliquer dont le Bourgmestre a déjà parlé. Et voilà, mais pour rassurer les familles qui ont déjà fait la demande en 2020 et qui n'ont pas pu bénéficier de la prime pourront bénéficier à partir de 2021. Ça a bien été pris en compte par le service.

Et, mais à côté de ça, en 2021, j'envisage de prévoir une espèce d'autre incitant pour les langes lavables par le biais d'organisations d'animation où lors de ces animations qui promeut l'utilisation du linge lavable, il y aura une distribution d'un kit qui sera d'une valeur extrêmement intéressante, tout aussi intéressante que la prime.

Et du coup, voilà, c'est un élément complémentaire . Pas d'augmentation du budget, mais on prévoit une autre sorte d'incitant parallèlement.

Voilà, ce que je voulais ajouter.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Deborsu.

Monsieur Sohier.

M. B. Sohier, Echevin:

Merci Madame la Présidente.

Je ne serai pas très long parce que Monsieur le Bourgmestre a déjà donné toute une série d'explications sur mes matières et en particulier au niveau du personnel.

Je souhaitais rassurer Monsieur Damilot concernant le nombre d'équivalents temps plein au sein de la Ville de Namur. Il est très stable, vous avez pris comme référence un chiffre qui était dans la note des finances comprenant 1.404 équivalents temps plein arrêté à la date du 1^{er} septembre 2020.

Mais, vous savez comme moi que les mouvements sont importants au sein de la Ville de Namur. Il a bien fallu arrêter une date, mais si on avait pris le 15 septembre le chiffre aurait été tout-à-fait différent.

Comme on l'a précisé, nous avons un Plan d'embauche 2020 assez important, il comprenait 59 engagements au niveau de la Ville. Malheureusement, la crise sanitaire a fait que nous n'avons pas pu assurer l'ensemble des éprouves.

Nous avons 11 candidatures qui sont en cours de réalisation pour l'instant. Nous avons reporté 5 engagements pour le 1^{er} janvier 2021. Et nous avons encore au-delà de ça, toute une série d'engagements qui ont été effectués.

Si je prends, par exemple des articles 60, nous en avons un peu plus en 2019, un peu moins au 1^{er} septembre 2020, mais nous en avons engagé depuis lors quelques-uns . Donc, si nous arrêtons les chiffres au 31 décembre, vous verrez que le chiffre des équivalents temps

plein est stable et il n'y aura certainement pas de diminution.

En ce qui concerne la réaction de Monsieur Demarteau, effectivement, il n'est nullement dans nos intentions de diminuer le montant de la formation. C'est l'impact de la crise Covid qui fait que nous avons moins de formations à l'extérieur, il y a moins de déplacements, etc.

Donc, voilà, nous acceptons toutes les formations qui sont sollicitées par le personnel et si l'article budgétaire n'est pas suffisant, comme d'habitude, nous ferions le nécessaire lors des modifications budgétaires. Et pour le personnel, généralement, c'est en MB2.

Pour répondre à Madame Halut, effectivement, vous avez rappelé l'importance de la problématique au niveau de la jeunesse, mais je tiens aussi à vous rassurer, ça sera un des travaux prioritaires du service Jeunesse, d'être attentif avec les agents de terrain, avec le service des Sorts, avec la Cohésion sociale de mettre tout en œuvre pour aider leur population.

Voilà ce que je devais vous dire, merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Monsieur Sohier.

Madame Mouget.

Mme Ch. Mouget, Echevine:

Merci Madame la Présidente.

Jusque quelques mots pour préciser les choses et rassurer Monsieur Demarteau quant au soutien au salon Hope. En fait, le montant n'apparaît plus comme tel parce qu'une nouvelle ligne budgétaire "Crédits thématiques sur les matières de transition" a été créée.

Donc, ce budget sera évidemment encore alloué en soutien à cette initiative et je peux confirmer mon soutien entier à toutes les initiatives de ce type. Celle-là, en particulier, qui vise à mettre en avant toutes les initiatives de transition sur le territoire communal notamment.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

C'est au tout de Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin:

Merci Madame la Présidente.

Quelques mots pour compléter Monsieur le Bourgmestre concernant la question de Monsieur Damilot sur le poste informatique.

Il est clair que par rapport à la situation que nous vivons le service Informatique a dû s'adapter rapidement. On a acquis une série d'ordinateurs portables pour les mettre à disposition de notre personnel et lui permettre de travailler.

Il s'ensuit qu'il y a une série de licences à acquérir, à entretenir. Et également, on a dû modifier les plateformes, notamment pour les vidéoconférences au sein de la Ville. Pour rappel, au départ, nous avions une capacité de 50 personnes, puis nous sommes montés à une capacité de 120 personnes, 300 personnes. Et maintenant, on a une possibilité de même dépasser ces 300 personnes simultanément au niveau de traitement de travaux informatiques des employés qui sont à leur domicile en l'occurrence.

A ça s'ajoute le renouvellement de certaines licences qui arrivent en fin de vie qu'on a dû renouveler et de licences liées à quelques nouveaux programmes. Je pense essentiellement à des programmes de gestion d'intervention dans les différents services, à des programmes qui ont été acquis pour le service Urbanisme et notamment pour le service des Bâtiments et de la Voie.

Voilà ce qui compose les 110.000 € pour lesquels Monsieur Damilot avait des questions. Je crois que, principalement, on peut dire que ça permettra à notre personnel de continuer à travailler correctement à distance.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour tous ces échanges.

Plus personne ne souhaite intervenir au niveau du Collège? Alors, au niveau des Conseillers, je vois à nouveau Monsieur Warmoes qui n'a pas reçu toutes les informations, tous les éclaircissements qu'il souhaitait, ainsi que suivi de Monsieur Demarteau.

Monsieur Warmoes, allez-y. Branchez votre micro. On ne vous entend toujours pas.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Maintenant, on devrait m'entendre.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Maintenant, ça va très bien.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je m'excuse pour cette mauvaise manipulation.

Comme je disais, je pense avoir eu les informations que je voulais, mais je voulais juste partager quand même quelques commentaires.

Tout d'abord, en disant que je voulais saluer puisqu'elle a parlé après moi, l'intervention de Madame Halut, en particulier. Et aussi, je pense l'esprit de l'intervention de Monsieur Prévot et de monsieur Noël par rapport à l'aspect social de la crise. Vous savez que nous y tenons.

Je prends bonne note, encore une fois, de manière réitérée, je vais d'abord parler de ça parce que je trouve ça plus important quand même. J'ai noté que, moi Bourgmestre en charge des finances, on ne tergiversera pas pour donner les moyens dont le CPAS a besoin.

Par contre, ce qui m'étonne et ça, c'est nouveau, dans ce qu'a dit Monsieur Prévot, c'est une fameuse citation. Le CPAS n'est pas open bar et que le CPAS devrait, vous l'avez dit deux fois Monsieur le Bourgmestre, faire un exercice rigoureux de ces finances. Et faire des choix par rapport au développement ou non de certains de ses services, ça m'interpelle quand même assez fortement.

Voilà, c'est des propos généraux naturellement, donc, je suppose que tôt ou tard cela reviendra sur la table, ne fut-ce qu'au Conseil du CPAS, Conseil de l'Action sociale. Mais, en tout cas, je voudrais m'inscrire en faux par rapport à ça. Pas qu'il ne faut pas gérer rigoureusement ses finances, mais pour autant que je sache, Monsieur Noël pourra me contredire si ce n'est pas le cas, je ne pense pas qu'il y ait encore beaucoup de gras au CPAS.

Voilà, ça me préoccupe un peu quand même. A la fois, les propos sont rassurants et à la fois, ils m'inquiètent.

Alors, pour reprendre la chronologie de la réponse de Monsieur le Bourgmestre, j'ai pris bonne note, Monsieur le Bourgmestre, si j'ai bien compris, que vous fustigez une décision que vous avez prise à l'époque où vous étiez au Gouvernement wallon par a-rapport au coût-vérité ou alors, j'ai mal compris.

En tout cas, j'ai bien compris, vous avez précisé, je vois.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, mais j'attendrai mon tour de paroles.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Vous aviez appuyé sur votre petite main bleue. Ok, ça va. Oui, d'accord.

Je comprends bien que vous avez dit, vous pensez que j'ai mal compris, mais j'ai bien compris parce qu'on trie plus et moins les coûts sont plus importants. Par ailleurs d'ailleurs, au moins de déchets, il y a, proportionnellement au plus élevé sont les coûts de ramassage évidemment.

Mais mettez-vous dans la peau des gens qui font leur tir. Pour eux, ce n'est pas logique du tout. Et je signale quand même que c'est en plus un travail gratuit qu'on leur impose, hein.

Donc, qu'ils font volontiers, la plupart, je pense. Mais ça reste un travail gratuit. Donc, les

gens font l'effort et c'est d'ailleurs, j'ai fait une citation. En fait, j'ai cité un acronyme assez compliqué et que je n'ai pas sous la main, mais la Fédération des intercommunales des déchets qui disent ça eux-mêmes que les gens ne comprennent plus. Donc, ça ne vient à la limite même pas de moi.

Et j'ai bien dit parce que vous l'avez rappelé, un bon droit. Mais j'avais bien dit et reconnu et salué que les personnes les plus fragiles, comme vous avez dit, sont exonérées de la taxe des déchets. Nous le reconnaissons, nous le saluons, mais ce n'est pas que j'avais pas compris parce que je l'ai bien dit.

Alors, par rapport à, je retiens une bonne citation de vous, j'ai bien noté. La seule chose qui est certaine, c'est que plus rien n'est certain. Je ne sais pas si ça vient de vous, mais, en tout cas, ce n'est pas mal dit.

Et donc, je n'ai pas de problème avec ça. Je voulais juste dans mon intervention par rapport, vous avez dit que j'estime que les 25% ne sont pas suffisants. On va dire que je crains que ce ne soit pas suffisant.

Et puis que la maquette a été faite et donc les chiffres ont été calculés en novembre, la situation évolue tout le temps. C'est évident. Je n'ai pas de problème avec ça. J'ai juste fait par de mes craintes qui sont aussi les vôtres, je pense.

Voilà, on ne peut qu'espérer que ce soit correct. Le CPAS, j'en ai parlé.

Oui, par rapport aux associations, je n'avais pas retrouvé le crédit du BébéBus, j'ai regardé pourtant le tableau des crédits alloués au monde associatif. Mais peut-être que s'est inscrit ailleurs. Tant mieux, s'il y a 25.000 € qui sont alloués au BébéBus.

Vous dites que vous analysez au cas par cas, mais pour une plus grosse association, qui a les reins un peu plus solides peut-être, ça reste quand même encore un emploi si c'est 20.000 €, un emploi qui est menacé qui disparaît et un service qui disparaît. Donc, là, on a une divergence.

Egalement, par rapport aux taxes, vous avez dit que vous n'avez pas envie d'augmenter plus que requis la pression fiscale. Vous l'avez quand même fait pour l'IPP. Et vous l'avez fait, malgré vous alors, pour la taxe déchets.

Donc, oui, ça peut être peut-être quelques milliers d'euros ou quelques dizaines de milliers d'euros, au minimum quand même par rapport aux taxes que j'ai mentionnées. Mais, c'est toujours ça de pris en tout cas.

Voilà, je pense que j'ai fait un peu le tour en réaction par rapport à ce qui a été dit pour préciser certains de mes propos qui ont peut-être été mal compris.

Merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI:

Merci Madame la Présidente.

Merci en tout cas au Collège pour ses réponses à toutes mes questions, Madame Barzin, Madame Mouget, Monsieur Sohier, Monsieur le Bourgmestre.

Je prends bien note des actions qu'ont DéFI et que je pourrais vous proposer. Et donc, ça fera l'objet d'une petite note par la suite, je m'en ferai un plaisir.

Donc, je sais, par exemple, que j'ai été rassuré par rapport à l'Office du Tourisme et à la formation, ainsi que pour le salon Hope que je salue.

J'ai une dernière question que j'avais oubliée. J'ai pu remarquer que la vente de sacs de déchets ménagers, je reviens encore sur les déchets, était prévue donc par diminution. Et donc, comment est-ce que ce serait imputé sur le coût-vérité du coup, en augmentant la taxe. Voilà, je ne vois pas ici, dans la note d'explications, page 19, que on a moins que 65.000 €. J'aimerais bien une petite précision là-dessus, de la variation par rapport à la

MB2. Voilà, j'aimerais une précision là-dessus. Et j'imagine que Monsieur le Bourgmestre aura entretemps peut-être tout trouver, aura sûrement trouvé la réponse concernant Namur en Mai. Voilà, voilà.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Demarteau.

Monsieur Martin

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Madame la Présidente, on va essayer de rester dans un état normal et non frénétique. L'état frénétique, Monsieur le Bourgmestre, c'est un état d'exaltation qui met hors de soi. Je ne pense pas que lorsque j'ai rebondi sur votre main tendue en parlant de la minorité, j'étais dans un état frénétique ou en tout cas, un enthousiasme frénétique.

Et donc, nous resterons à notre place, à savoir l'opposition. Si vous voulez, on peut servir la soupe, on peut en tout cas aider, mais surtout pas d'y asseoir à côté de vous, et même écouter. Je trouve que moi, j'aurais plutôt accepté la main tendue en disant que, sur des dossiers comme ceux-là, sur des enjeux comme ceux-là, vous l'avez-vous-même dit, on aurait pu, en effet, travailler ensemble sur certains projets. Et loin de moi, la folie de croire qu'à un moment donné, on pouvait naturellement gouverner avec vous. Ce n'est pas du tout le sens de ce qu'on voulait dire.

Mais sur le plan de relance, sur le plan de gestion, sur l'enjeu de la Ville, je pense qu'étant dans l'opposition ou la majorité, on a, je pense tous un vœu commun, c'est de pouvoir y aller, y aller dans une direction qui est favorable à l'ensemble des Namurois.

Et enfin, pour répondre à Monsieur le Président du CPAS, ce n'est pas les mesures favorables au CPAS que je visais dans le plan de relance, elles sont justes, trop timides, pas assez prononcées naturellement.

Voilà, merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi. Madame Kinet puis monsieur Damilot.

Mme F. Kinet, Conseillère communale indépendante:

Voilà, j'arrive.

Mais en fait, Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas pour faire le buzz qu'on vous interroge, que je vous interroge sur le téléphérique. C'est quand même, c'est dans les premières dépenses de la Ville. Et donc, ça n'a rien à voir avec sa philosophie. C'est juste pour savoir où on en est.

A vrai dire, on en apprend quand même un peu plus chaque fois. Donc, les 10 dernières années seront à charge de la Ville déjà. Quand vous dites que le 1.500.000, il n'est pas indexé, je suppose, vous dites que c'est périlleux, je veux bien.

Mais quand je vois les rappels que vous avez dû faire pour avoir 250.000 deux fois, ce qui est encore plus périlleux, ben, ça fait un petit peu peur. Mais enfin faisons confiance à la Région, hein, pour nous envoyer ses pellicules.

Le CHR, est-ce que vous êtes tenus au courant ou est-ce que vous avez eu une réunion où vous auriez eu vent de l'impact de la crise sur les finances? Sinon, on verra au moment des comptes.

Et alors, vous ne m'avez pas répondu. En extraordinaire, il y a une dépense de 400.000 € pour le Pavillon, mais je ne sais pas pourquoi. Vous m'avez répondu pour l'Espena, mais vous ne m'avez pas répondu pour les 400.000 € pour le Pavillon.

Voilà, merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Monsieur Damilot pour terminer.

M. J. Damilot, Conseiller communal PS:

Oui, Madame la Présidente.

Moi, je comprends évidemment que cette année, le budget s'apparente encore davantage que les autres années à lire dans une boule de cristal. Mais j'ai trouvé que la prudence, l'extrême prudence dans la réponse n'était pas sans inquiéter pour la concrétisation de la DPC et du PSC.

Mais bon, il nous faudra être patient et attendre le plan de gestion l'année prochaine pour voir si cette inquiétude est justifiée ou était justifiée. Donc, je serai patient.

J'ai reçu des réponses, notamment de Monsieur Sohier sur les ETP. Mi, je n'ai pas choisi les dates. Moi, j'ai simplement regardé 1^{er} septembre 2019, 1^{er} septembre 2020. Ça fait exactement un an de différence. Et dans cette année de différence, ça faisait moins 20. Maintenant, j'ai bien entendu les explications.

Merci aussi à Monsieur Auspert, j'avais bien une idée que les dépenses liées à l'informatique étaient liées au recours au travail, vidéoconférences, etc. Dons, merci, en tout cas pour les réponses.

Je n'ai par contre pas eu de réponse sur la question de savoir pourquoi la cotisation de pension des mandataires augmentait autant. Je tiens à dire au Bourgmestre que je n'ai pas dit, je n'ai pas pensé que c'était pour des avantages particuliers. Mais je trouve que c'est utile d'avoir une réponse précise. On est tout de même en matière de pension dans un domaine assez sensible et qui le sera certainement lors du rendez-vous de l'année prochaine.

Je suis aussi très resté sur ma faim sur la question extrêmement importante de la cotisation de responsabilisation. Certes, aujourd'hui, personne n'en a parlé pour une raison toute simple à mon avis, c'est que l'augmentation de la cotisation de responsabilisation ne se répercute pas directement dans le budget puisqu'elle est payée par le fonds de pension que nous avons chez Ethias. Encore heureux parce que si ça avait été directement à charge du budget, là aurait été véritablement une mauvaise nouvelle.

Mais, je ne peux pas comprendre qu'on passe de 565.000 € en 2019 à 2.000.000 sans aucune explication. Il y a une ligne dans le document, rien d'autre, pas d'explication et je serais vraiment curieux d'entendre une explication cohérente à ce sujet.

J'ajoute que vous avez parlé et j'ai parlé aussi bien sûr du deuxième pilier de pension. Et je suppose que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'en allant dans le sens d'un deuxième pilier de pension à partir de 2023 si ma mémoire est bonne. Qu'à partir de ce moment-là, nous aurons toujours une augmentation des cotisations de pension importante. Nous aurons toujours une augmentation de la cotisation de responsabilisation importante. Et nous aurons, en plus, la charge du financement du deuxième pilier de pension.

Ça veut dire que pendant au minimum une dizaine d'années, nous allons avoir avec ce système-là une augmentation considérable qui peut-être ira en s'atténuant ultérieurement. Mais je dois vous dire aussi, Monsieur le Bourgmestre, que pour avoir interrogé beaucoup de personnes sur la question du deuxième pilier de pension que tout le monde n'a pas le même avis en ce qui concerne les conséquences que cela peut présenter pour les finances, notamment le fait de ne plus procéder à des nominations.

Mais je trouve vraiment dommage qu'une telle explosion de la cotisation de responsabilisation sans aucune explication. Ça, je trouve ça quand même un petit peu léger. Mais enfin, un petit peu comme l'a dit mon collègue Fabian Martin, bien entendu, je n'avais pas rêvé que l'appel à la minorité pouvait conduire à quelque chose en commun. Je dis simplement que si l'appel à la minorité, c'est pour aller chercher de l'argent dont vous décideriez seuls de l'affectation, ça me paraît tout de même une démarche pas spécialement sérieuse.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Damilot.

Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci à chacun et chacune pour ces réflexions et interrogations complémentaires. Vite pour reprendre les derniers éléments.

D'abord sur l'intervention de Monsieur Martin, Monsieur Damilot, Monsieur Martin reprenait clairement ce que j'ai évoqué, ne caricaturait pas mes propos. Mais, j'ai été le premier dans mon texte introductif à souhaiter pouvoir associer dans les démarches vis-à-vis de la Région la minorité. Mais j'ai juste évoqué puisque dans votre propos, vous parliez de retravailler ensemble le PST qui est lui un acte politique de l'Autorité communale, dire que le fait de lancer un appel pour que majorité, minorité au-delà des clivages partisans, on veille à la bonne santé financière de la Ville sur une perspective de plusieurs années, ça me semblait essentiel, peu importe après l'affectation de ces moyens et par qui ils seront affectés.

Ça, c'est la règle démocratique, les constitutions majorité opposition ou pas. Par contre, la nécessité de disposer que ce soit pour nous ou pour vous, pour n'importe qui des moyens utiles à ce que la commune puisse fonctionner, ça me semble essentiel d'y travailler de concert.

Moi, je n'ai pas de problème à avoir un moment donné une discussion informelle sur certains paramètres du plan de gestion ou autre. Mais, par contre, en arriver à réécrire la DPC ou le PST comme vous aviez suggéré de faire par rapport au PST, là, ça me semblait effectivement aller au-delà de ce qui me paraissait raisonnable.

Pour le reste, Monsieur Damilot, je conçois tout-à-fait que vous puissiez considérer que vous restez un peu sur votre faim par rapport à la question des pensions. C'est une thématique extrêmement technique et sur base de votre réflexion, j'aurais envie à la limite de proposer qu'à chaque budget initial, on puisse joindre une annexe pour faire un peu le point sur les pensions.

Il n'y a pas de secret, il n'y a pas de politique politicienne derrière la question des pensions. C'est de la gestion pure liée à garantir le paiement de chacun. Et je vais demander alors au DGF qui, à ma connaissance, nous entend toujours de pouvoir vous faire parvenir un topo sur les pensions comme il en fait parvenir d'ailleurs, de manière périodique au Collège communal, pour que vous puissiez avoir toute la transparence sur la question et comprendre pourquoi il y a une telle explosion de la cotisation de responsabilisation et pourquoi il y a aussi cette augmentation, dans des proportions différentes entre statutaires et mandataires.

Ça me paraît légitime que vous ayez la transparence là-dessus, d'autant que je le redis, c'est de la gestion pure et il n'y a pas d'éléments partisans derrière cela. Et donc, on vous transmettra dans les meilleurs délais comme au Collège d'ailleurs le topo sur le sujet. Et on veillera à en faire une pièce jointe aux futurs exercices initiaux. Ça me semble de bon aloi. Mais vous verrez qu'effectivement, il y a de quoi s'inquiéter quand on voit l'explosion de ces cotisations de responsabilité.

Pour ce qui concerne les 400.000 €, Madame Kinet, c'est destiné à ses aménagements intérieurs. Pour ne rien vous cacher d'ailleurs, au départ, 600.000 € avaient été projetés et puis dans le cadre des arbitrages budgétaires auxquels nous sommes soumis pour pouvoir réduire la voilure des dépenses, on a ramené ça à 400.000 au lieu de 600.000. Donc, ça se serait l'intervention pour aménager l'intérieur du Pavillon.

Quant au CHR, je le redis, nonobstant les problèmes d'activités qu'ils rencontrent, ce n'est pas le pouvoir communal qui compense. Nous, on est actionnaire si je puis dire. Donc, en ayant recapitalisé, à une époque et on espère ne pas devoir le refaire, l'hôpital, mais on intervient pas dans ses coûts de fonctionnement quotidien ou annuel si ce n'est via la cotisation à l'APP, mais qui reste marginale, c'est pour faire tourner les instances.

Tous les problèmes de financement et les interrogations qui existent aujourd'hui du côté de l'hôpital public comme des autres hôpitaux doit surtout trouver une réponse du côté fédéral. C'est effectivement sur la question du financement hospitalier.

Dans les réunions que j'ai avec les directions générales des trois hôpitaux du réseau hospitalier, ils me disent leurs préoccupations. Ils savent aussi que c'est une matière qui, dans notre lasagne institutionnelle, relève du pouvoir fédéral. Donc, ils espèrent avoir de la

clarté sur les modalités d'intervention.

La Ministre De Block avait pu à l'époque, de mémoire, faire des avances notamment d'un milliard dans un premier temps, puis il y avait eu une deuxième tranche. Mais c'étaient des avances sur ce qui était déjà promerité indépendamment de l'impact de la crise. Donc, ça reste une équation qui aujourd'hui à toujours une inconnue, mais je sais que le Fédéral y est, en tout cas, attentif et se penche dessus.

Pour ce qui concerne, Monsieur Warmoes, le CPAS. Soyons clairs pour ne pas qu'il y ait maldonne dans ce que j'ai dit. Quand j'ai évoqué que le CPAS n'était pas open bar, je ne parlais évidemment pas de l'accueil des personnes qui pourraient se rendre au CPAS. Il doit y avoir un accueil évidemment de tout qui a un besoin et doit pouvoir alors franchir le seuil du CPAS.

Quand je dis que le CPAS n'est pas open bar, c'est dans le sens où il ne suffit pas nécessairement qu'à chaque fois, le CPAS formule une demande pour que nous allongions le chèque parce qu'effectivement, et chacun comprendra, la Ville elle-même, est en train de devoir depuis de nombreuses années réaliser une série d'efforts et de compression de ses dépenses pour pouvoir tenir le coup.

On ne peut pas dire, l'Administration centrale de la Ville doit compresser toutes ses dépenses et le CPAS ne doit pas participer aussi, de manière ordonnée et raisonnable aux mêmes efforts.

Et au demeurant, c'était juste une posture de principe que je rappelais parce que, depuis plusieurs années déjà, c'est la logique dans laquelle s'inscrit le CPAS. Le Président Noël l'a rappelé d'ailleurs. Ils font eux-mêmes l'objet d'une gestion rigoureuse. Et si vous connaissez d'ailleurs le Directeur financier de l'institution, vous n'auriez pas de doute sur le fait qu'il y ait une volonté d'être dans une démarche qui soit pico bello au niveau des chiffres dans un dialogue régulier avec d'ailleurs le Département de Gestion Financière.

Ça me semble tout simplement logique de pouvoir dire, à la fois, que l'on sera au rendez-vous de la solidarité, c'est-à-dire qu'à chaque besoin fondé qui sera expliqué, on pourra intervenir. Et on a la volonté de le faire, mais pour autant, effectivement, qu'en contrepartie, la gestion des deniers du CPAS se fassent de manière rigoureuse.

Et c'est le cas. Donc, il n'y a pas de procès d'intention dans mon propos. Je n'ai pas nécessairement plus que vous le sentiment qu'il y a beaucoup de gras au CPAS pour reprendre vos termes. Mais si vous discutez avec le CRAC, je ne suis pas sûr qu'il vous livrera la même chanson.

Le CRAC a, pour le moment, le CPAS dans l'œil du viseur, c'est peu de le dire. Et donc, selon évidemment, le point de vue de l'institution qui se penche sur les comptes l'analyse parfois diffère. Donc, c'est juste pour ça qu'il faut être attentif évidemment à avoir une politique sociale vigoureuse, mais rigoureuse.

S'agissant de la question que j'évoquais de la réduction du subside régional sur les infrastructures de traitement des déchets, j'ai juste voulu faire œuvre d'honnêteté en disant que je ne pouvais pas en même temps dénoncer que certains niveaux de pouvoir prenaient des décisions qui impactaient nos finances en citant régulièrement le Fédéral avec le tax-shift en omettant notamment au travers du coût-vérité qui augmente, que ce coût-vérité augmente suite à des décisions prises par d'anciens Gouvernements régionaux, et notamment celui auquel j'ai participé sous l'égide de Paul Magnette lorsque parmi les différentes mesures, il s'était aussi agi de réduire le taux d'intervention de la Région dans ces infrastructures de gestion des déchets.

A l'époque, j'ai accepté de souscrire à cette décision sans nécessairement mesurer l'impact que ça allait avoir plusieurs années plus tard sur le coût-vérité. Mais je me dois de pouvoir alors et l'assumer, et le regretter avec la même force s'agissant d'un pouvoir supra communal qui prend aussi des décisions impactant notre propre trajectoire communale. Voilà.

S'agissant de la vente des sacs poubelle qui diminue, c'est uniquement lié au fait que la

référence à reprendre pour pouvoir indiquer dans notre maquette budgétaire le montant est en fait celui du dernier compte. Et don, en l'occurrence, le compte 2019. C'est uniquement ça.

Et s'agissant de Namur en Mai, après vérification, il n'y a évidemment pas de diminution du subside octroyé à Namur en Mai. En fait, ce qu'il s'est passé, c'est quand 2020, comme Namur en Mai n'a pas pu se tenir. En vertu du contrat de concession, il n'était pas possible de donner 100% puisqu'un contrat de concession impose des obligations aussi à l'opérateur.

Donc, ils avaient reçu 50% du montant promérité et en fonction du contrat de concession puisqu'ils avaient déjà fait toute une série de travaux préparatoires pour l'organisation de l'évènement. Mais que nous avons alors compensé les autres 50% via l'octroi d'un subside exceptionnel de crise. Ce qui fait qu'au final, même si le canal qui a été choisi pour octroyer les montants différait, le montant total qui a été octroyé à Namur en Mai est resté le même.

Ici, en 2021, on part du principe et on croise les doigts, que Namur en Mai pourra bien se faire et donc que 100% du montant qu'il recevra se fera via le canal unique du contrat de concession et pas via ce côté bicéphale entre le contrat de concession et intervention exceptionnelle de crise.

Voilà peut-être ce qui a pu induire le sentiment de diminution faciale, en tout cas, du subside pour Namur en Mai, mais il n'en est rien. Ils n'ont pas reçu un euro de moins et ils ne recevront pas un euro de moins non plus en 2021.

Voilà Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Eh bien, après ce temps d'échanges riches et denses, je vous propose de clôturer le débat et de passer aux votes.

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant notamment sur les règles en matières budgétaires ;

Vu les articles L3311-1 à L3313-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs aux plans de gestion ;

Vu les articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation ;

Vu les articles L1124-40 et L1211-3 du Code de la Démocratie Locale relatifs respectivement à l'avis de légalité du Directeur financier et au rôle du Comité de Direction en matières budgétaires ;

Vu le décret du 27 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et plus spécifiquement la disposition relative au dialogue social avec les instances syndicales prévoyant la mise en place d'une séance d'information sur les budgets, MB et comptes ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale du 5 juillet 2007 et plus particulièrement ses articles 7 et 12 ;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95 ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 juillet 2020 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2021 ;

Vu le plan de gestion actualisé adopté par le Conseil du 11 décembre 2014 sur lequel le Gouvernement a émis un avis favorable conditionnel ;

Considérant que celui-ci doit être actualisé et, au vu des circonstances sanitaires actuelles liées au Covid-19 et des incertitudes financières qui en découlent, qu'un délai

complémentaire a été octroyé par le CRAC pour pouvoir le présenter au Conseil du mois de décembre 2021 (budget initial 2022) afin d'intégrer notamment les projections et mesures des entités consolidées ;

Vu la circulaire relative à l'Arrêté du Gouvernement Wallon de pouvoirs spéciaux n° 46 du 11 juin 2020 visant à déroger au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à le compléter afin de soutenir les finances locales obérées par la crise sanitaire Covid-19 et d'autoriser certains déficits budgétaires ;

Vu la circulaire du Ministre Pierre-Yves Dermagne du 29 juin 2020 se rapportant à l'Arrêté du Gouvernement Wallon précité ;

Considérant que le fonds de réserve ordinaire s'élève après budget 2021 au montant de 7.035.760,29 €, soit en augmentation de 772.675,93 € par rapport à la MB2-2020 réformée ;

Considérant que les provisions s'élèvent après budget 2021 au montant de 12.415.390,27 €, soit en diminution de 460.000,00 par rapport à la MB2-2020 réformée ;

Vu la note explicative du Département de Gestion Financière concernant le budget initial 2021 ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est adopté au moment de l'adoption du budget conformément à l'article L1122-11 du CDLD ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur Financier en application de l'article L1124-40 du CDLD ;

Vu l'avis rendu par le Directeur Financier en date du 30 novembre 2020 ;

Vu le rapport de la Commission article 12 RGCC en date du 01 décembre 2020 ;

Considérant que le Comité de Direction a été consulté le 24 septembre 2020 sur le projet de budget ;

Considérant qu'en accord avec les instances syndicales lors du Comité de concertation du 17 décembre 2014, il a été décidé que la transmission des budgets, MB et comptes accompagnés de leurs notes explicatives vaudrait information au sens de la disposition relative au dialogue social prévue par le CDLD ;

Considérant qu'en l'occurrence les documents à destination des organisations syndicales seront transmis par le DRH le lendemain du Conseil communal, soit le 16 décembre 2020 ;

Considérant que, par ailleurs, le point sur le budget, les MB ou le compte serait systématiquement porté à l'OJ du plus prochain Comité de concertation, soit en l'occurrence lors de la concertation du 15 janvier 2021 ;

Vu la réunion qui s'est tenue le 10 décembre 2020 avec le CRAC et la DG05 lors de laquelle il a été demandé à la Ville d'adopter une méthode de suivi différente des dépenses de personnel et de fonctionnement qui ne soit plus basée sur le principe de coût-net mais de ratios ;

Considérant qu'à l'analyse des données historiques et des projections, les ratios suivant pourraient être adoptés au titre de balise à ne pas dépasser :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,5% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 43,5% ;
- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors

prélèvement : 17,50% ;

- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,00% ;

Sur proposition du Collège communal du 01 décembre 2020,

1. Adopte le budget 2021 dont les résultats se présentent comme suit :

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	194.414.396,38 €
Dépenses de l'exercice propre	- 197.713.799,74 €
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 3.299.403,36 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	4.248.933,17 €
Prélèvements en dépenses	- 949.529,81 €
Prélèvements en recettes	0,00 €

Résultat global	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	57.024.275,75 €
Dépenses de l'exercice propre	- 57.937.318,59 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	-913.042,84 €
Résultat des exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	-50.000,00 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 963.042,84 €

Résultat global	0,00 €

2. Adopte le rapport annuel sur l'ensemble des synergies Ville-CPAS, conformément à l'article L1122-11 du CDLD, tel que présenté à la réunion annuelle conjointe du 27 octobre 2020.

3. Adopte et communique au CRAC les ratios de suivi des dépenses de personnel et de fonctionnement suivant :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,5% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 43,5% ;
- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,00% ;

4. Transmet la présente délibération et ses annexes à la DG05, au CRAC et au Ministre des Pouvoirs Locaux.

ENTITES CONSOLIDEES**5. CPAS: exercice 2020 - MB n°2 - approbation**

Vu les articles 89 et 112ter de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) du 08 juillet 1976 telle que modifiée notamment par le Décret du 23 janvier 2014 (M.B. du 06 février 2014) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité des CPAS ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets communaux et des CPAS pour l'exercice 2020 ;

Vu le budget initial du CPAS adopté par le Conseil de l'Action Sociale en date du 28 novembre 2019 et approuvé par le Conseil communal en date du 10 décembre 2019 ;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté en date du 28 mai 2020 la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 qui a été approuvée par le Conseil communal en date du 23 juin 2020 ;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté en date du 29 octobre 2020 la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020 ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020 du CPAS ;

Attendu que les éléments ont été transmis en date du 05 novembre 2020 pour permettre le traitement du dossier en vue de sa présentation au Conseil communal du 15 décembre 2020 ;

Considérant que cette modification budgétaire n°2 ordinaire est présentée en strict équilibre ;

Considérant que la dotation communale principale ainsi que la dotation exceptionnelle de 765.000,00 € octroyée dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 correspondent bien à la dotation globale inscrite au budget 2020 de la Ville ;

Considérant que la balise d'emprunts est respectée ;

Vu la note d'explication du Centre et ses différentes annexes reprenant les éléments nécessaires à la compréhension de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020 et aux évolutions qui en résultent ;

Vu le rapport de la commission article 12 du CPAS ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 10 novembre 2020 ;

Sur proposition du Collège communal en sa séance du 24 novembre 2020,

Décide :

- d'approuver la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 du CPAS telle qu'arrêtée par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 29 octobre 2020 comme suit :

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	114.481.292,77 €
Dépenses de l'exercice propre	- 115.493.357,76 €
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 1.012.064,99 €

Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 1.127.336,43 €
Prélèvements en dépenses	- 29.955.114,25 €
Prélèvements en recettes	+ 29.839.842,81 €

Résultat global	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	17.167.442,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 19.359.044,00 €
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 2.191.602,00 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	-27.205.081,99 €
Prélèvements en dépenses	- 446.926,97 €
Prélèvements en recettes	+ 29.852.023,00 €

Résultat global	8.412,04 €

- d'en informer le CPAS.

6. **CPAS: exercice 2020 - MB n°3 - approbation**

Vu les articles 89 et 112ter de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) du 08 juillet 1976 telle que modifiée notamment par le Décret du 23 janvier 2014 (M.B. du 06 février 2014);

Vu l'article 112bis de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) du 08 juillet 1976 et ses modifications suivantes telle que modifiée notamment par le décret du 23 janvier 2014 et portant sur l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur les actes des Centres Publics d'Action Sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité des CPAS;

Vu la circulaire ministérielle du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets communaux et des CPAS pour l'exercice 2020;

Vu le budget initial du CPAS adopté par le Conseil de l'Action Sociale en date du 28 novembre 2019 et approuvé par le Conseil communal en date du 10 décembre 2019;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté en date du 28 mai 2020 la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 qui a été approuvée par le Conseil communal en date du 23 juin 2020;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté en date du 29 octobre 2020 la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020;

Attendu que le CPAS a reçu la confirmation, après l'adoption de leur MB n°2 de

l'exercice 2020, de la réception d'un subside régional "Get up Wallonia" complémentaire à hauteur de 87.500,00 € afin de pouvoir investir dans du matériel informatique pour faciliter le télétravail de ses agents;

Attendu que les besoins en matériel informatique s'élèvent à 116.670,00 € et qu'un financement en fonds propres de 29.170,00 € est dès lors à prévoir;

Considérant qu'il y a lieu de majorer au service ordinaire les articles budgétaires suivants:

- 060/95514-01 "Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire": 2.860.086,27 € au lieu de 2.830.916,27 €, soit 29.170,00 € en plus (dépenses);
- 060/99408-01 "Prélèvement sur le FECPP pour programme investissements" : 2.860.086,27 € au lieu de 2.830.916,27 €, soit 29.170,00 € en plus (recettes);

Considérant qu'il y a lieu de majorer au service extraordinaire les articles budgétaires suivants:

- 060/995-51/20200008 "Prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire" : 29.879.338,00 € au lieu de 29.850.168,00 €, soit 29.170,00 € en plus (recettes);
- 104/742-53/20200008 "Achat de matériel informatique" : 498.923,00 € au lieu de 382.253,00 €, soit 116.670,00 € en plus (dépenses);
- 104/665-52/20200008 "Subsides en capital de l'Autorité supérieure pour investissements spécifiques" : 87.500,00 € au lieu de 0,00 €, soit 87.500,00 € en plus (recettes);

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté en date du 26 novembre 2020 la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2020 afin d'intégrer ce subside complémentaire;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2020 du CPAS;

Attendu que les éléments ont été transmis en date du 30 novembre 2020 pour permettre le traitement du dossier en vue de sa présentation au Conseil communal du 15 décembre 2020;

Considérant que cette modification budgétaire n°3 ordinaire est présentée en strict équilibre;

Vu la note d'explication du Centre et ses différentes annexes reprenant les éléments nécessaires à la compréhension de la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2020 et aux évolutions qui en résultent;

Sur proposition du Collège communal du 01 décembre 2020,

- Approuve la modification budgétaire n°3 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 du CPAS telle qu'arrêtée par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 26 novembre 2020 comme suit:

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	114.481.292,77 €
Dépenses de l'exercice propre	- 115.493.357,76 €
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 1.012.064,99 €

Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 1.127.336,43 €
Prélèvements en dépenses	- 29.984.284,25 €
Prélèvements en recettes	+ 29.869.012,81 €

Résultat global	0,00 €
Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	17.259.942,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 19.480.714,00 €
Résultat de l'exercice propre (mali)	- 2.220.772,00 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	-27.205.081,99 €
Prélèvements en dépenses	- 446.926,97 €
Prélèvements en recettes	+ 29.881.193,00 €

Résultat global	8.412,04 €

- En informe le CPAS.

7. **CPAS: exercice 2021 - budget initial - prorogation du délai de tutelle**

Vu les articles 88 et 112 bis de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) du 08 juillet 1976 telle que modifiée notamment par le Décret du 23 janvier 2014 (M.B. du 06 février 2014) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité des CPAS ;

Considérant que le budget initial 2021 du CPAS est soumis à la Tutelle d'approbation du Conseil communal qui prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives ;

Considérant que le Conseil communal peut proroger le délai qui lui est imparti pour exercer son pouvoir d'une durée maximale égale à la moitié du délai susmentionné, portant ce délai à un total de soixante jours ;

Considérant que le Conseil de l'Action Sociale a approuvé son budget 2021 en sa séance du 26 novembre 2020 ;

Considérant par ailleurs que si le souhait était de présenter le budget initial 2021 du CPAS au Conseil communal du 15 décembre 2020, ce délai reste trop court afin de pouvoir réaliser l'analyse et assurer la complétude du dossier dans les délais requis;

Considérant que, pour la bonne instruction et la bonne administration du dossier, le Département de Gestion Financière demande une prorogation du délai de sorte que le budget initial 2021 du CPAS puisse être présenté au Conseil communal du 26 janvier 2021 ;

Sur proposition du Collège communal en sa séance du 24 novembre 2020,

Décide :

- de proroger à son maximum (vingt jours) le délai de Tutelle sur les décisions du Conseil de l'Action Sociale adoptant le budget initial 2021 du CPAS ;
- d'en informer le CPAS.

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN

REGIE FONCIERE

8. Budget 2021

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous arrivons à la Régie foncière avec la présentation du budget 2021 que l'on vous demande d'adopter. Pas de commentaire.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Oui, Monsieur Warmoes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Non, c'est Fabian Martin.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Oui, j'ai vu aussi Monsieur Warmoes qui voulait..

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ah pardon.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Alors, ben oui, allez-y Monsieur Martin. Je regardais Monsieur Warmoes qui levait la main et pendant ce temps-là...

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Excusez-moi, je ne voudrais pas lui voler

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Non, allez-y, on ne va pas s'échanger des politesses.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ok, Madame la Présidente.

Juste vous dire, naturellement , l'étonnement avec lequel nous avons découvert l'exercice budgétaire 2021 de la Régie foncière. Il a bien sûr été dans la genèse de ce qui avait été déclaré par la majorité.

Et je reprends certains propos, en effet, qui avaient été avancés, en disant que la Régie foncière serait utilisée comme point d'appui pour développer la politique de logement. Je pense que c'est tout sauf ça, en tout cas, sur ce budget qui nous est présenté.

On peut aussi regretter d'ailleurs, mais en tout cas, ne pas regretter que ce soit inscrit noir sur blanc. Ça l'est en tout cas de manière très claire sur les détails du rapport qui nous a été transmis.

Je prends un des objectifs qui est clairement établi et pour lequel vous savez le mal que nous avons à y souscrire. L'un des objectifs est de poursuivre la procédure afin de dégager au profit de la Ville une recette nette de 5 millions d'euros sur une période de 5 ans, issus de 50% de la vente de biens du patrimoine de la Ville et à 50% de la vente de biens du patrimoine de la Régie foncière.

Je pense que ça ne colle pas vraiment avec les objectifs du début de majorité. Avec de nouveau, à l'issue du plan de gestion, nous dire que le plan de gestion a été reporté, ça, on

peut le comprendre. Mais à l'issue de l'exercice que finalement, les bénéfices estimés de 768.462.50 € viendra justement de produit de la vente de la Régie foncière.

Vous pouvez imaginer que, dans ce cas de figure-là et avec ce qui nous est présenté dans le rapport, ce sera un non ferme et définitif.

Merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi, Monsieur Martin.

Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Oui, voilà, je confirme que Monsieur Martin était avant moi.

Je vais être très court, ce sera effectivement non pour le PTB aussi. Je n'ai pas su assister à la Commission de Madame Mouget, mais j'étais quand même étonné de voir le triplement de la vente des biens immobiliers qui est inscrite au budget.

Et donc, j'aurais aimé avoir quelques explications par rapport à ça. Mais de toute façon, ça ne changera rien parce que nous sommes contre le principe de la vente des biens immobiliers. Mais voilà, question en même temps.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Kinet, vous souhaitez vous exprimer sur ce budget de la Régie foncière? Non?

Madame Mouget souhaite réagir ou?

Mme Ch. Mouget, Echevine:

Merci Madame la Présidente.

Ben écoutez, il est certain qu'on ne partage pas la même vision et la même lecture du rapport qui a été brillamment rédigé conjointement par le service des Finances et le service de la Régie foncière.

Vous le savez et je ne vais pas revenir une ixième fois sur l'engagement qui a été pris par la Régie foncière dans le cadre du remboursement des 5 millions.

Par contre, moi, la lecture que je fais, c'est que la Régie continue d'investir pour la rénovation des biens qui sont en sa possession et pour la réalisation d'immeubles, notamment la réflexion qui est en cours sur la rue Baivy à Jambes.

Monsieur Warmoes, la recette est en fait, que vous évoquiez, à mon avis, c'est un montant qui doit avoisiner les 800.000 €, c'est ça. 800 et quelques mille? 850? Il s'agit de la vente pour compte de tiers, c'est-à-dire...

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Non, c'est 3.267.000, vente de biens immobiliers.

Mme Ch. Mouget, Echevine:

D'accord.

Mais donc, il y a un apport qui est conséquent cette fois-ci et je recherche dans mes tableaux. Il y a notamment la vente du Chant choral, avenue Jean 1^{er} qui va apporter ces 800.000 €.

Et le montant total que vous me communiquez? Je peux rechercher dans les tableaux.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Ben, c'est 3.267.646,62. C'est dans le tableau des recettes, vente de biens immobiliers.

Mme Ch. Mouget, Echevine:

Oui, je les cherche.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Valorisation du patrimoine, 3.1, acquisition des ventes.

Mme Ch. Mouget, Echevine:

Ecoutez, je peux vous fournir l'information. Je n'ai pas le document sous les yeux à strictement parler.

Mais, je peux, vu la technicité et les détails qui sont souhaités, je peux vous répondre ultérieurement si vous le souhaitez.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci, madame Mouget.

Vu l'arrêté du Régent du 18 juin 1946 relatif à la gestion financière des régies communales;

Vu le projet du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2021;

Considérant que ledit budget s'établit comme suit:

- au chapitre ordinaire:
 - total des recettes: 13.467.715,03 €
 - total des dépenses: 13.340.140,26 €
- au chapitre extraordinaire:
 - total des recettes: 0,00 €
 - total des dépenses: 7.500,00 €

Considérant que le résultat global s'élève à 120.074,77 €; que la trésorerie au 31 décembre 2021 est estimée à 250.000,00 € après alimentation des réserves pour investissements d'un montant de 274.935,27 € ;

Vu le rapport financier conjoint à la Régie foncière et au D.G.F. du 20 novembre 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 30 novembre 2020;

Sur proposition du Collège communal du 1er décembre 2020,

Arrête le présent budget spécial de la Régie foncière pour l'exercice 2021 aux chiffres susmentionnés.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous en arrivons aux questions orales d'actualité en lien avec le Règlement d'Ordre Intérieur, l'article 94

Je tiens quand même à rappeler ce qu'est une question d'actualité et je vous relis la phrase dans le Règlement d'Ordre Intérieur qui l'a défini: "Il s'agit d'entendre les situations ou faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal".

Autrement dit, si vous avez des questions d'actualité, ça porte entre mardi dernier et ce mardi-ci. C'est-à-dire sur 8 jours.

Y a-t-il des questions d'actualité? Je ne voulais pas couper votre élan si vous en aviez, mais je vous rappelle quand même simplement le Règlement d'Ordre Intérieur.

Eh bien, voilà. Maintenant, nous allons pouvoir clôturer cette séance du dernier Conseil communal de l'année 2020.

Je vous souhaite de fêter cette fin d'année le mieux possible étant donné la situation actuelle, mais toutefois en respectant toutes les règles sanitaires comme M. Noël l'a d'ailleurs demandé.

Et j'ai aussi, comme vous tous, je crois d'ailleurs, une pensée toute particulière pour ceux et

celles qui seront confrontés durant cette période à la maladie, au deuil, à la solitude.

Et une pensée particulière aussi à tous les acteurs de terrain qui seront là pour les aider. Au plaisir de vous revoir en janvier, en pleine forme, plein d'énergie pour répondre aux défis qui seront les nôtres à ce moment-là.

La séance est levée à 22h35.

Par le Conseil,
La Directrice générale,

Le Bourgmestre

L. Leprince

M. Prévot